

Étude préalable réalisée avec l'appui du F3E  
pour l'Association CHAMBERY OUAHIGOUYA

### **Rapport final et annexes – 277Ep**

Étude préalable à la mise en place d'un programme de coopération  
culturelle décentralisée entre les villes de Ouahigouya et de Chambéry

Date : février 2009

Auteurs : Francisco d'Almeida, Baptiste Fuchs, Vincent Koala

#### **Bureau d'étude**



9, rue de la Poste – 38000 Grenoble

Tél : +33 (0) 4 76 46 80 29

Email : [nord-sud@culture-developpement.asso.fr](mailto:nord-sud@culture-developpement.asso.fr)

Web : [www.culture-developpement.asso.fr](http://www.culture-developpement.asso.fr)

Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations

F3E • 32, rue Le Peletier 75009 Paris, France • T 33 (0)1 44 83 03 55 • F 33 (0)1 44 83 03 25 • [f3e@f3e.asso.fr](mailto:f3e@f3e.asso.fr) • [www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)

Association loi 1901 • Organisme de formation professionnelle n° 1 175 33 664 75 depuis le 30 06 2000 • N° Siret : 410050678 00029 • Code APE : 913 E

# **Développement local et économie créative à Ouahigouya et dans sa région**

Étude préalable à la mise en place d'un programme de coopération  
culturelle décentralisée entre les villes de Ouahigouya et de Chambéry

# TABLE DES MATIERES

|                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Table des matières .....                                                                                    | 3         |
| Introduction .....                                                                                          | 7         |
| <b>Première partie - Description du contexte : Ouahigouya, une ville en pleine mutation</b> .....           | <b>11</b> |
| I. Généralités .....                                                                                        | 11        |
| A. Ouahigouya, ville carrefour.....                                                                         | 11        |
| B. Ouahigouya, ville d'histoire.....                                                                        | 12        |
| C. Une économie qui repose sur l'agriculture et le commerce .....                                           | 13        |
| D. Croissance démographique, urbanisation et rajeunissement de la population                                | 16        |
| E. Les évolutions sociologiques et leur impact sur les pratiques culturelles et sur l'économie locale ..... | 16        |
| F. Le secteur de l'éducation, un défi difficile .....                                                       | 17        |
| II. Le contexte institutionnel et administratif .....                                                       | 20        |
| A. L'organisation de l'administration de la culture au Burkina Faso .....                                   | 20        |
| 1. Le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication.....                                      | 20        |
| 2. L'administration culturelle régionale et provinciale au Yatenga.....                                     | 22        |
| B. La décentralisation au Burkina Faso .....                                                                | 23        |
| 1. La communalisation intégrale du territoire national .....                                                | 23        |
| 2. La décentralisation culturelle au Burkina Faso .....                                                     | 24        |
| 3. L'organisation de la culture au sein du Conseil régional .....                                           | 25        |
| 4. L'action culturelle de la commune de Ouahigouya .....                                                    | 25        |
| III. Le milieu culturel de Ouahigouya .....                                                                 | 25        |
| A. État des lieux des potentialités culturelles.....                                                        | 25        |
| 1. Un patrimoine historique riche mais insuffisamment mis en valeur .....                                   | 25        |
| 2. Les arts du spectacle : un secteur en mutation.....                                                      | 26        |
| 3. L'artisanat .....                                                                                        | 28        |
| 4. Le cinéma et l'audiovisuel .....                                                                         | 29        |
| B. Quel potentiel économique derrière les dynamiques culturelles ?.....                                     | 29        |
| 1. Le statut de l'artiste au sein de la société .....                                                       | 29        |
| 2. Des filières non structurées .....                                                                       | 30        |
| 3. Une économie de la culture à l'état embryonnaire.....                                                    | 31        |
| 4. Insuffisance et vétusté des infrastructures culturelles.....                                             | 34        |

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5. Inventaire et analyse des manifestations culturelles.....                                         | 35        |
| 6. L'insuffisance de l'accompagnement public de la culture .....                                     | 37        |
| IV. Synthèse des constats .....                                                                      | 38        |
| A. Mutations démographiques, sociologiques et culturelles.....                                       | 38        |
| B. L'émergence d'une économie de la culture : un processus à accompagner....                         | 39        |
| <b>Deuxième partie – Préconisations pour un projet de coopération culturelle</b>                     |           |
| <b>Chambéry – ouahigouya .....</b>                                                                   | <b>40</b> |
| I. Les enjeux à prendre en compte .....                                                              | 40        |
| A. La culture, une composante identitaire à mettre en valeur .....                                   | 40        |
| B. La culture, un levier pour le développement local.....                                            | 41        |
| II. Le projet .....                                                                                  | 41        |
| A. Les objectifs.....                                                                                | 41        |
| 1. Objectif général .....                                                                            | 41        |
| 2. Objectifs spécifiques.....                                                                        | 41        |
| B. Les stratégies préconisées.....                                                                   | 42        |
| 1. Favoriser la structuration et la professionnalisation des filières culturelles .                  | 42        |
| 2. Mettre en valeur le patrimoine culturel pour développer le tourisme .....                         | 43        |
| 3. Favoriser l'accès à la connaissance et à l'information.....                                       | 45        |
| III. Les outils à mettre en place .....                                                              | 46        |
| A. Pour appuyer le développement économique des filières culturelles.....                            | 46        |
| 1. Un festival de spectacle vivant à vocation régionale et nationale : un outil multifonctions ..... | 46        |
| 2. Un Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles (CAIEC) .....                        | 48        |
| 3. Les échanges artistiques internationaux et nationaux.....                                         | 50        |
| B. Pour mettre en valeur le patrimoine culturel et développer le tourisme .....                      | 51        |
| 1. Un groupe de travail « culture et tourisme » .....                                                | 51        |
| 2. Une Maison du Yatenga pour le tourisme et l'artisanat.....                                        | 51        |
| C. Pour l'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information : une Cité des Savoirs.....      | 53        |
| D. Un programme de sensibilisation culturelle en direction des jeunes .....                          | 53        |
| 1. Interventions en milieu scolaire .....                                                            | 53        |
| 2. Un réseau d'espaces scéniques dans les quartiers.....                                             | 54        |
| E. Fiches techniques des outils proposés .....                                                       | 55        |
| IV. Le rôle de la coopération Chambéry – Ouahigouya .....                                            | 57        |

|                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| A. Les atouts de Chambéry pour appuyer Ouahigouya.....                                                               | 57        |
| 1. Un tissu culturel dynamique .....                                                                                 | 57        |
| 2. ... et ouvert à l'échange .....                                                                                   | 58        |
| 3. La volonté politique de développer une stratégie associant culture, patrimoine et tourisme.....                   | 58        |
| B. Appui institutionnel à la Mairie de Ouahigouya.....                                                               | 59        |
| C. Appui à la mise en place des outils de développement culturel.....                                                | 59        |
| 1. Appui à la mise en place du festival régional de spectacle vivant.....                                            | 59        |
| 2. Appui à la mise en place du CAIEC (Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles).....                | 59        |
| 3. Appui à la mise en place de la Cité des Savoirs .....                                                             | 60        |
| 4. Mise en place d'un programme d'échanges artistiques Nord-Sud.....                                                 | 60        |
| D. Appui à la mise en œuvre de la stratégie « culture et tourisme » .....                                            | 61        |
| 1. Appui à la mise en place du groupe de travail « culture et tourisme » .....                                       | 61        |
| 2. Appui à la mise en place de la Maison du Yatenga.....                                                             | 61        |
| E. Appui financier.....                                                                                              | 62        |
| F. Une logique de compagnonnage Nord-Sud .....                                                                       | 62        |
| <b>Troisième partie - Conditions préalables, contraintes, faisabilité .....</b>                                      | <b>63</b> |
| I. Les contraintes à prendre en compte .....                                                                         | 63        |
| A. L'insuffisance des ressources humaines formées.....                                                               | 63        |
| B. La faiblesse des ressources financières disponibles.....                                                          | 63        |
| C. La nécessité d'une approche multisectorielle et transversale.....                                                 | 63        |
| II. Asseoir le projet sur des partenariats multilatéraux.....                                                        | 64        |
| A. Un atout considérable : la possibilité d'une action conjointe Ville – Province – Région – Etat .....              | 64        |
| 1. La convergence de vues entre autorités décentralisées, services déconcentrés et services centraux de l'Etat ..... | 64        |
| 2. Vers un projet pilote au Burkina Faso.....                                                                        | 64        |
| B. Inscrire le projet dans une stratégie de développement économique du territoire.....                              | 64        |
| 1. Inscrire le projet au Plan communal de développement .....                                                        | 65        |
| 2. Développer l'appui aux entreprises culturelles avec les partenaires locaux. 65                                    |           |
| 3. Développer des partenariats public – privé .....                                                                  | 65        |
| III. Modèle organisationnel et mode opératoire préconisés .....                                                      | 66        |

|                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| A. Confier la maîtrise d'œuvre à un opérateur délégué extérieur .....                      | 66  |
| B. Recruter un coordonnateur spécialisé dans les questions de développement culturel ..... | 66  |
| C. Mettre en place un comité de pilotage .....                                             | 67  |
| 1. Rôle du comité .....                                                                    | 67  |
| 2. Composition du comité .....                                                             | 67  |
| 3. Organisation en groupes de travail .....                                                | 68  |
| 4. Lancement du comité de pilotage .....                                                   | 68  |
| D. Appui technique.....                                                                    | 68  |
| IV. Programme d'action proposé.....                                                        | 71  |
| A. Programme d'action proposé pour les années 2009 et 2010 .....                           | 71  |
| B. Programme d'action proposé sur 2011 - 2014 .....                                        | 78  |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                    | 81  |
| <b>Synthèse</b> .....                                                                      | 82  |
| <b>Bibliographie</b> .....                                                                 | 93  |
| ANNEXE 1 - Présentation synthétique de la méthodologie utilisée.....                       | 95  |
| ANNEXE 2 - Liste des personnes ressources rencontrées à Chambéry .....                     | 97  |
| ANNEXE 3 - Liste des personnes ressources rencontrées au Burkina Faso.....                 | 98  |
| ANNEXE 4 - Carte du Burkina Faso .....                                                     | 99  |
| ANNEXE 5 - Carte de la région de Ouahigouya.....                                           | 100 |
| ANNEXE 6 - Données chiffrées sur le flux touristique transitant par Ouahigouya ..          | 101 |
| ANNEXE 7 - Liste des sites à caractère historique.....                                     | 102 |
| ANNEXE 8 - Liste des artistes et troupes dans le secteur du spectacle vivant .....         | 103 |
| ANNEXE 9 - Liste des équipements culturels .....                                           | 104 |
| ANNEXE 10 - L'économie de la culture à Ouahigouya – exemples .....                         | 105 |

# INTRODUCTION

## Rappel des termes de référence

Engagées depuis 1991 par un accord de coopération décentralisée, les villes de Chambéry et de Ouahigouya sont parvenues, année après année, à asseoir une dynamique de dialogue et d'échange. Construite sur un principe de participation citoyenne, cette coopération associe les élus, les services municipaux mais aussi les acteurs de la société civile et les populations de chacune des deux communes. Après dix-sept années, ce dispositif s'est pérennisé et a fait ses preuves. Un montage institutionnel appuyé, des deux côtés, sur des opérateurs délégués, chargés de la maîtrise d'œuvre et de la coordination des programmes, un souci d'évaluation de la pertinence des actions menées, ainsi qu'une volonté d'adapter les programmes à l'évolution du contexte et des enjeux sont autant de signes qui témoignent du dynamisme et de la maturité de cette coopération. Celle-ci a permis la réalisation de nombreuses actions dans les domaines du développement urbain, de la coopération hospitalière, du développement économique, de la lutte contre la pauvreté, ou encore du dialogue interculturel.

Particulièrement active sur cette dernière thématique, la coopération entre les deux villes a permis en 1996 la création du festival Lafi Bala à Chambéry, manifestation culturelle biennale destinée, dans une logique d'ouverture et de connaissance de l'autre, à montrer aux Chambériens les différentes facettes des cultures burkinabè, notamment à travers les arts du spectacle. L'expérience du festival Lafi Bala – d'abord pensé comme un outil de communication, de sensibilisation et d'éducation au développement – a révélé le potentiel culturel du Burkina Faso et de la région de Ouahigouya, et a engendré le souhait d'évaluer le poids économique de ce potentiel. Dès lors, il est devenu pertinent de réfléchir à la manière de traiter la composante culturelle au sein du projet de coopération. Si la culture peut être mise au service de l'animation et de la sensibilisation, on peut également s'interroger sur le rôle qu'elle peut jouer dans une stratégie de développement économique local.

Par ailleurs, il est à noter que l'un des enjeux actuels majeurs de cette coopération réside dans l'accompagnement de la commune de Ouahigouya face au nouveau contexte engendré par la décentralisation. En effet, par ce processus amorcé en 1993, l'Etat burkinabè a confié un certain nombre de responsabilités importantes à des collectivités publiques territoriales nouvellement créées qui n'étaient pas préparées à ce transfert de compétences. Comme les autres municipalités burkinabè, la Ville de Ouahigouya se trouve donc confrontée à un défi de taille, celui de s'adapter et de s'organiser pour assumer de nouvelles missions telles que l'administration et l'aménagement de son territoire, l'appui au développement local, la mise en valeur de ses ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Or, l'animation culturelle locale, la construction et la gestion des infrastructures culturelles (musées, bibliothèques, salles de cinéma, centres de loisirs, sites et monuments d'intérêt local...) et la valorisation du patrimoine et des identités culturelles figurent parmi les nouvelles compétences transférées aux communes. Si, pour des champs d'intervention tels que l'éducation et la santé, des programmes

d'appui ont été mis en place pour soutenir les collectivités locales dans leur effort d'adaptation à ce nouveau contexte, on compte peu d'initiatives similaires dans le domaine de la culture. Par conséquent, le processus de décentralisation culturelle en cours au Burkina Faso rend plus nécessaire encore une réflexion sur la mise en place d'une politique culturelle locale dans une ville comme Ouahigouya.

Pour toutes ces raisons, les villes de Chambéry et de Ouahigouya envisagent de mettre en œuvre un programme de coopération culturelle décentralisée qui aurait pour but d'appuyer les acteurs de Ouahigouya et de sa région – collectivités locales et opérateurs privés – dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale de développement culturel. Cet objectif se déclinerait en trois points : l'accompagnement des acteurs culturels de Ouahigouya et la valorisation économique de leurs activités ; l'accompagnement des projets de création et d'échanges artistiques Nord-Sud et Sud-Sud ; l'appui à la promotion, à la diffusion et à la circulation des artistes burkinabè en Europe.

Afin de vérifier cette hypothèse de travail et de réfléchir à ses contours et à ses axes structurants, les deux municipalités ont demandé à l'association Culture et développement de réaliser une étude préalable dont le présent document constitue le rapport final. Cette étude a été réalisée avec l'appui technique et financier du F3E (Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations).

## **Problématique**

En décidant de faire du développement culturel un axe fort de leur coopération, les villes de Chambéry et de Ouahigouya font un choix innovant. Il s'agit de faire évoluer un projet d'échanges artistiques et culturels Nord-Sud vers un projet de développement local basé sur la valorisation économique du potentiel culturel de Ouahigouya, tout en articulant ce volet avec les échanges culturels menés antérieurement avec Chambéry.

Ce choix courageux comporte plusieurs difficultés. Pour la Commune de Ouahigouya, qui doit faire face à tous les défis du développement d'un bassin de vie dont les principales activités économiques sont liées à l'agriculture, au maraîchage, à l'élevage et au commerce, il est essentiel que la mise en place d'une politique culturelle ne se fasse pas au détriment des autres priorités d'intervention liées aux impératifs de développement économique. Par conséquent, cette politique culturelle devra nécessairement permettre de valoriser le potentiel économique d'ordre culturel (musique, danse, théâtre, arts plastiques, artisanat) pour générer emplois et revenus au plan local. Et cette valorisation économique des atouts culturels ne pourra se faire qu'à travers une approche transversale articulant la culture avec l'économie, l'éducation et le tourisme.

L'enjeu de cette étude est donc d'abord d'évaluer le potentiel culturel existant à Ouahigouya, ensuite de vérifier la capacité des filières culturelles à produire des richesses et des emplois, et enfin de formuler des propositions pour capter et amplifier les flux économiques générés par ces filières et les canaliser de façon à les mettre au service du développement local. Après quoi, il conviendra de déterminer les axes

autour desquels la Coopération Chambéry - Ouahigouya pourrait jouer un rôle structurant et efficace.

Il convient, avant d'aller plus loin, de définir ce que nous entendons ici par « culture ». Au-delà des arts et de l'artisanat, la culture désigne cette dimension de la vie sociale au sein de laquelle se construisent et se transforment les représentations qu'une société donnée se fait d'elle-même et du monde qui l'entoure. Les croyances, les modes de vie, les coutumes, les savoir-faire, les arts, l'artisanat, la connaissance, les modes de transmission sont autant de segments de culture à travers lesquels une société façonne son identité et son imaginaire collectif. Par conséquent, notre étude ne s'intéresse pas seulement aux arts et à la création mais à l'ensemble du patrimoine culturel de Ouahigouya, qu'il soit historique, matériel ou immatériel, ainsi qu'à l'économie créative locale<sup>1</sup>.

Qu'est-ce qui fait la spécificité de Ouahigouya et du Yatenga ? Quelles sont les facettes de la région susceptibles à la fois de répondre aux aspirations et besoins culturels locaux et de susciter l'intérêt du monde ?

Quelles sont les activités à caractère culturel les plus importantes à Ouahigouya et dans sa région ? Quels sont les différents métiers qui existent autour de ces activités ? Comment ces acteurs sont-ils structurés et organisés ? Quelles sont leurs conditions de travail ? Quelles sont les ressources matérielles et financières dont ils disposent ? Quels sont leurs besoins et les difficultés qu'ils rencontrent ? Quelle est la contribution de ces activités à l'économie locale ?

Comment est structuré le secteur de l'éducation ? Quelles passerelles existent entre le domaine de la culture et le monde de l'éducation ?

Outre le secteur de la culture, quelles sont les principales activités économiques de la région ? Quel est le niveau du tourisme à Ouahigouya et quel est son impact sur l'économie ? Quel est le profil des touristes qui viennent à Ouahigouya ?

Ces questionnements ont sous-tendu l'investigation menée dans le cadre de cette étude. À partir des éléments de réponse identifiés et de leur analyse, il s'agit d'élaborer des stratégies pour mettre en valeur les atouts et les potentialités identifiés et d'apporter des réponses aux besoins et aux insuffisances constatés. Ces stratégies devront trouver leur complémentarité dans le cadre d'une politique transversale cohérente. Une fois formulée, cette politique devra être traduite en programmes d'actions et donner naissance à des outils de mise en œuvre des dits programmes.

Le présent rapport présente les différentes étapes de cette réflexion. Nous nous efforcerons, dans une première partie, de décrire et d'analyser le contexte géographique, historique, économique, institutionnel et politique de notre terrain d'enquête. Après avoir brossé un tableau d'ensemble associant différentes approches, nous accorderons une attention plus particulière au milieu culturel pour identifier les atouts, les besoins, les difficultés et les problématiques propres à ce secteur. Nos

---

<sup>1</sup> Nous entendons par « économie créative » le nouveau modèle de développement dans lequel l'économie et la culture sont liées et englobent les aspects économiques, culturels et technologiques à grande et à petite échelle. Créativité, société de l'information et technologies sont les moteurs de ce nouveau modèle. Cf. *Rapport sur l'économie créative*, CNUCED, 2008.

préconisations seront présentées dans une seconde partie, tandis qu'une analyse des contraintes et des conditions de faisabilité fera l'objet d'une troisième partie.

### **Méthodologie de l'étude**

Au plan méthodologique, Culture et développement, en accord avec les commanditaires de l'étude, a structuré son travail autour des axes suivants :

- phase de préparation : collecte de documents, analyse bibliographique, entretiens individuels et collectifs avec les acteurs identifiés ou potentiels à Chambéry, à Ouagadougou et à Ouahigouya
- phase de rencontres sur le terrain avec les acteurs culturels et institutionnels concernés à Ouagadougou et à Ouahigouya, avec une recherche systématique de données chiffrées
- phase de restitution des investigations et de concertation à l'issue de chaque mission sur le terrain

Ainsi, un rapport provisoire a fait l'objet d'une restitution à Chambéry en novembre 2008 et à Ouahigouya en décembre 2008. Ces temps de concertation ont permis des échanges approfondis avec les acteurs impliqués au Sud et au Nord. Les réactions, commentaires et questions de chacun ont pu être pris en considération pour la rédaction d'un pré-rapport final remis aux commanditaires en janvier 2009. Sur cette base ont eu lieu de nouveaux échanges dont les conclusions sont prises en compte par le présent rapport. Celui-ci fera l'objet d'une restitution finale élargie en mars 2009 à Chambéry.

Les grands axes de la méthodologie utilisée par Culture et développement sont présentés en annexe.

## **PREMIERE PARTIE - DESCRIPTION DU CONTEXTE : OUAHIGOUYA, UNE VILLE EN PLEINE MUTATION**

L'objet de cette première partie est de décrire et d'analyser le terrain de notre étude afin d'en comprendre les principales caractéristiques, qu'elles soient géographiques, historiques, économiques, sociologiques ou culturelles.

Cité en pleine mutation devant s'adapter aux nouvelles contraintes et possibilités amenées tant par la mondialisation que par la décentralisation, Ouahigouya dispose d'atouts non négligeables.

Nous nous intéresserons plus particulièrement aux caractéristiques du milieu culturel, aux dynamiques qui l'animent et aux problématiques auxquelles il est confronté.

### **I. Généralités**

Un certain nombre d'études ont déjà été publiées, qui décrivent de manière détaillée la situation géographique, démographique et économique de la région. Aussi, sans nous livrer à une description exhaustive, nous nous limiterons ici à un panorama des principales problématiques, en nous efforçant de repérer les « nœuds » autour desquels se construit le défi du développement culturel de Ouahigouya et de sa région.

#### **A. Ouahigouya, ville carrefour**

Située sur un axe stratégique de communication, Ouahigouya, qui compte plus de 120 000 habitants<sup>2</sup>, est la troisième ville du Burkina Faso par sa taille. Facteur important de l'économie locale, le climat y est de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance d'une saison des pluies et d'une saison sèche. L'aridité de la saison sèche et les aléas de la saison des pluies déterminent la productivité agricole et pastorale qui influe directement sur l'économie locale, dominée par l'agriculture, l'élevage et le maraîchage.

Toutefois, le commerce représente une part importante de l'activité économique<sup>3</sup> et s'est développé grâce à la position stratégique de la ville. Chef-lieu de la province du Yatenga et de la région du Nord, Ouahigouya est située sur une route qui conduit au Mali, à 181 km de Ouagadougou, à 222 km de Mopti et à 57 km de la frontière avec le Mali<sup>4</sup>. Dès l'époque coloniale, cette route était un axe majeur en Afrique de l'Ouest qui

---

<sup>2</sup> Avec le récent processus de communalisation intégrale, 37 villages environnants ont été rattachés en 2004 à la Commune, entraînant ainsi une augmentation importante du nombre d'habitants et un agrandissement conséquent du territoire administré. Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008.

<sup>3</sup> D'après les chiffres communiqués par la Section régionale de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, le commerce représente environ 42% des activités économiques dans la province du Yatenga, le reste étant l'agriculture, l'élevage et le maraîchage.

<sup>4</sup> Cf. cartes en annexe.

Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008.

permettait le commerce du sel et la noix de cola entre le Mali et la Gold Coast. Cette position fait de Ouahigouya un carrefour commercial incontournable dans la sous-région et constitue un atout qui sera bientôt consolidé par le projet de goudronnage de la route qui mène au Mali<sup>5</sup>.

Outre le commerce, Ouahigouya est aussi un point de passage pour le tourisme. En effet, parmi les voyageurs à destination du pays Dogon au Mali, nombreux sont ceux qui préfèrent partir de Ouagadougou plutôt que de Bamako et qui, par conséquent, passent par Ouahigouya. Il en résulte un flux touristique en direction du Mali ou de Ouagadougou et qui vient renforcer le statut de ville carrefour de la capitale du Yatenga.

## **B. Ouahigouya, ville d'histoire**

Capitale du Yatenga, Ouahigouya fut le fruit et le théâtre d'une histoire riche et mouvementée dont il reste aujourd'hui de nombreuses légendes et quelques sites historiques.

### **La création du Yatenga ou « terre de Yadega »**

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, Naba Yadega, héritier du Mogho Naba Nasbiré, est écarté du trône au profit de son frère cadet Kumdumyé. Il décide alors de quitter la cour et s'enfuit vers le Nord en compagnie de sa sœur Pabré, emportant avec lui les fétiches royaux ou *namtibo*. Vers 1540, il fonde la double chefferie de Lago et de Gourcy, embryon du royaume du Yatenga. Au cours des deux siècles suivants, les descendants de Naba Yadega poursuivent l'extension de ce territoire et consolident leur emprise sur la région de Gourcy et sur l'est du pays *san* qui formeront plus tard le puissant royaume du Yatenga.

### **Naba Kango et la création de la ville de Ouahigouya**

En 1754, Naba Kango, héritier légitime du royaume du Yatenga, est évincé au profit de Naba Wobgho. Il s'exile alors à Ségou où il trouve la protection du roi Denkoro Koulibali de Ségou. Soutenu par les *bambaras* armés de fusils à pierre, Naba Kango entame une lutte guerrière contre Naba Wobgho qui durera jusqu'en 1757, année où il reprend le pouvoir.

Naba Kango hérite d'un pays en proie aux luttes intérieures et à l'insécurité, et dépourvu de pouvoir central fort. En témoigne l'errance de la cour royale qui s'installe successivement à Ziga, Sittigo, Yalka, Bissiguin, Sissamba, Gourcy, Wonsom, Rasoghoma, Zemba, Bougounam, Somiaga, Benedogo, Keléguem, Koeneba, Saï, Rigui...

Monarque réformateur, Naba Kango entreprend de restaurer l'Etat central, d'assurer la paix et l'unité du royaume et de lutter contre l'insécurité. Installé à Bissiguin, il décide de créer une nouvelle capitale. Il fonde ainsi en 1877 la ville de « Ouahigouya » qui

---

<sup>5</sup> Ce chantier, qui devrait démarrer d'ici deux ans, permettra aux camions qui passent actuellement par Gao pour se rendre de Bamako à Lomé de raccourcir considérablement leur itinéraire en passant par Ouahigouya.

signifie « venez vous prosterner devant moi ». En imposant aux chefferies locales de venir à Ouahigouya pour reconnaître son autorité, il s'affranchit volontairement du *Ringu*, voyage d'intronisation des rois du Yatenga qui donne aux monarques qui l'ont accompli le droit d'être inhumés et de reposer éternellement au cimetière royal de Soumiaga. Il meurt en 1787 à Ouahigouya, laissant derrière lui un royaume du Yatenga à l'apogée de sa puissance. Ouahigouya, qui demeure depuis la capitale du Yatenga, comptait à l'époque 2500 à 4000 habitants<sup>6</sup> composés de serviteurs royaux *mossis* ou captifs, de mercenaires *bwa* et *bambara* et de forgerons.

### **Ouahigouya, lieu de signature du Traité de protectorat français**

Après la mort de Naba Kango, le Yatenga plonge dans une période de troubles caractérisée par l'apparition de nouvelles chefferies hostiles au pouvoir central et par des querelles incessantes entre factions rivales. Une lutte dynastique acharnée oppose notamment les descendants de Naba Tugri (1894-1899) à ceux de Naba Sagha (1787-1803). Et l'accession au trône de Naba Baogho en 1885 déclenche une guerre interminable entre les deux lignées.

En 1893, las de toutes ces querelles et craignant de perdre son trône, Naba Baogho sollicite l'appui des militaires français installés à Bandiagara pour l'aider à vaincre les fils de Naba Tugri dont le chef de file est le prince Bagaré. Cette tentative échoue et Naba Baogho est vaincu à Thiou par ses rivaux.

Après la défaite de Naba Baogho, Naba Bulli accède au trône du Yatenga en 1894. Mais les descendants de Naba Sagha ne s'avouent pas vaincus et continuent la lutte. En 1895, Naba Bulli se résout à son tour à faire appel aux Français. Le traité de protectorat entre la France et le Yatenga est signé le 18 mai 1895 par Naba Bulli et le Capitaine Destenaves sous le désormais célèbre « Tamarinier de l'entente ». Le Yatenga est placé sous tutelle française en 1897. C'est la fin de l'indépendance du royaume. Mais malgré la présence française aux côtés de Naba Bulli, le Yatenga traverse une nouvelle période de troubles, de frondes et de contestations, jusqu'à la nomination de Naba Ligidi en 1899. En 1904, à l'administration militaire de la colonie du Haut-Sénégal-Niger se substitue une administration civile. Cette date marque également la création du Cercle de Ouahigouya.

De cette histoire restent aujourd'hui des traces, matérielles ou immatérielles, qui forment un patrimoine substantiel et nourrissent une composante identitaire régionale forte. Cependant, ce patrimoine est insuffisamment exploré et très peu mis en valeur.

## **C. Une économie qui repose sur l'agriculture et le commerce**

### **L'agriculture et l'élevage, socle fragile de l'économie locale**

Les activités économiques sont essentiellement liées à l'agriculture et sont handicapées par la faible fertilité des sols et la diminution progressive de la pluviométrie. Cette agriculture est caractérisée par la prédominance des cultures vivrières (sorgho et petit mil) qui devancent les cultures secondaires (sorgho rouge,

---

<sup>6</sup> IZARD Michel, *Introduction à l'histoire des royaumes mossis, Recherches voltaïques*, T2 1970, page 317.

maïs, arachide, coton et riz) et les cultures commerciales (riz, arachide et maraîchage). Depuis 2001, les bilans céréaliers montrent que l'équilibre entre besoins et productions n'est atteint qu'une année sur deux. Après l'agriculture, l'élevage constitue la seconde activité économique de la région et donne lieu à une exploitation commerciale importante.

### **Le Yatenga, une zone commerciale stratégique**

Ainsi que l'explique le nouveau plan communal de développement, la province du Yatenga se situe dans une « *région charnière entre les zones côtières et sahéliennes, donc entre des marchés différents et complémentaires* »<sup>7</sup>. Les marchandises produites dans la région sahélienne et destinées à l'exportation sont acheminées vers les côtes et les zones portuaires. À l'inverse, les denrées importées par voie maritime et débarquées sur les côtes sont transportées jusqu'aux grandes villes du Sahel. Ouahigouya se situe sur l'un des principaux axes qui permettent la jonction entre les deux pôles de ces échanges commerciaux. Cette position stratégique explique la tradition commerçante séculaire portée par l'ethnie des Yadcè, construite autour d'une fonction de carrefour d'échange qui génère des revenus complémentaires d'autant plus appréciés que les conditions climatiques limitent la rentabilité des activités agricoles. Ce dynamisme se traduit par un nombre important de moyens et de petits commerces qui produisent revenus et emplois. À ces activités commerciales s'ajoutent des activités économiques diverses liées à l'accueil des partenaires commerciaux qui sont de passage.

### **L'absence d'activités industrielles**

Malgré un certain potentiel dans le domaine de l'agroalimentaire, le tissu industriel est quasiment absent dans le Yatenga. Une étude publiée par la Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat en 2003 dénombrait une laiterie, une unité de transformation d'aliment à bétail, 248 moulins à grain, 4 boulangeries, 3 savonneries. On peut aujourd'hui ajouter à cette liste l'abattoir municipal de Ouahigouya. Cette faible activité industrielle s'explique essentiellement par la faiblesse de la production et les aléas climatiques, mais aussi par la difficulté de l'accès au crédit et par le manque de tradition d'entrepreneuriat.

### **L'artisanat, un secteur informel mais pourvoyeur d'emplois**

Presque entièrement immergé dans l'économie informelle, l'artisanat représente une partie non négligeable de l'économie locale en termes d'emplois. Ce secteur, qui correspond souvent à une activité complémentaire pour les paysans et les éleveurs, regroupe essentiellement les corps de métiers suivants : le bâtiment (maçonnerie, peinture, fabrication de briques, plomberie), la forge, la poterie, la menuiserie, la cordonnerie et le travail des peaux, les services de réparation et de maintenance (mécanique, électricité), l'orfèvrerie, et la bijouterie, la transformation alimentaire, le tissage, la couture, la calligraphie, l'artisanat d'art (batik).

---

<sup>7</sup> Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008, page 14.

L'artisanat est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques à Ouahigouya. Cependant, son développement est limité par le manque de dispositifs de formation professionnelle adéquats, la faiblesse de la demande locale, la difficulté de l'accès au crédit et la faible structuration professionnelle des filières qui peinent à sortir de l'informel. L'absence de stratégie de marketing et l'insuffisance des circuits de commercialisation en direction des marchés extérieurs, régionaux, nationaux ou internationaux, limitent les perspectives d'expansion.

### **Le transport**

Du fait de la position géographique de Ouahigouya, située au carrefour de cinq grands axes routiers nationaux et départementaux<sup>8</sup>, le secteur des transports est relativement développé. Une dizaine de grandes sociétés de transport nationales y exercent leur activité aux côtés de nombreuses petites entreprises individuelles<sup>9</sup>. Leur développement se heurte toutefois au mauvais état du réseau routier (seul l'axe Ouagadougou – Ouahigouya est goudronné), de la gare routière centrale et des véhicules. La double perspective de la construction d'une nouvelle gare routière et du goudronnage de la route en direction du Mali suscite de nombreux espoirs quant au développement du secteur du transport et des activités connexes, et au renforcement de la fonction carrefour de la ville de Ouahigouya. Notons d'ailleurs que cet aménagement aura une incidence sur la vie culturelle locale.

### **Le tourisme, un potentiel inexploité**

On pourrait dire sans se tromper que le tourisme à Ouahigouya est telle une nappe phréatique sans puits qui en permette l'exploitation. En effet, si malgré une forte identité culturelle et un rôle important dans l'histoire de la nation *moaga*, Ouahigouya et sa région ne constituent pas une destination touristique en elles-mêmes, elles n'en sont pas moins un point de passage obligé pour le flux touristique entre Ouagadougou et le Mali. Les chiffres recueillis auprès des autorités de police et des autorités douanières ne nous permettent pas d'établir avec précision le nombre de touristes qui passent ou qui séjournent à Ouahigouya<sup>10</sup>. Toutefois, toutes les données disponibles montrent que ce flux évolue en s'amplifiant au fil des années. Ainsi, le nombre de touristes enregistrés à la sortie du territoire burkinabè, en provenance de Ouahigouya et en direction de Mopti et Koro au Mali, est passé de 170 en 2005 à 315 pour les deux premiers trimestres de 2008. Le nombre de fiches d'hôtel traitées par les autorités de police connaît également une augmentation régulière depuis plusieurs années, puisqu'il est passé de 2032 en 2005 à 2332 en 2007. Faute de valorisation du patrimoine culturel et historique local, il est difficile de capter ce flux et de retenir les touristes à Ouahigouya qui ne font le plus souvent que passer.

---

<sup>8</sup> Les cinq axes routiers traversant Ouahigouya sont les suivants : Ouahigouya – Thiou – frontière malienne ; Ouahigouya – Yako – Ouagadougou ; Ouahigouya – Tougan – Bobo Dioulasso ; Ouahigouya – Titao – Djibo – Dori ; Ouahigouya – Koungoussi – Kaya.

<sup>9</sup> Cf. Abdoul Salaam Boly, *Analyse sur la situation des secteurs de l'économie du Yatenga – Ouahigouya*, Chambre de commerce d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso, Section territoriale du Nord, juin 2003.

<sup>10</sup> Cf. annexes.

## **D. Croissance démographique, urbanisation et rajeunissement de la population**

Les données démographiques les plus récentes<sup>11</sup> mettent en évidence une forte augmentation de la densité géographique dans le Yatenga et dans l'ensemble de la région. De 1985 à 2006, celle-ci est passée de 52 à 81 habitants par km<sup>2</sup> pour la province du Yatenga et de 46 à 72 habitants par km<sup>2</sup> pour la région du Nord. Relativement limitée par un phénomène concomitant d'émigration, cette augmentation n'est pas sans poser de sérieux problèmes économiques, puisqu'elle augmente sensiblement les besoins en production agricole dans une région marquée par la faible fertilité de ses sols et les aléas de la pluviométrie.

Par ailleurs, cette explosion démographique se traduit par une extrême jeunesse de la population du Yatenga où 49,3% des habitants ont moins de 15 ans.

Le taux d'urbanisation, globalement faible dans la région du Nord (11,4%, contre 20,1% pour la moyenne nationale), augmente lentement mais sûrement dans la province du Yatenga où il est passé de 11% en 1985 à 11,7% en 1996 pour friser les 13% en 2006. Ces chiffres témoignent d'une accélération du processus au cours de la dernière décennie par rapport à la décennie précédente. Cette tendance est confirmée par certaines prévisions qui annoncent un taux d'urbanisation de 21% en 2025<sup>12</sup>.

L'accroissement de la densité démographique, la jeunesse de plus en plus marquée de la population et l'accélération de l'urbanisation sont des facteurs clés qui jouent un effet déterminant sur l'organisation de la société, le fonctionnement du commerce et de l'économie, et les pratiques sociologiques.

## **E. Les évolutions sociologiques et leur impact sur les pratiques culturelles et sur l'économie locale**

L'urbanisation, en modifiant le rapport à l'espace et le rapport à l'autre, en brisant l'organisation sociale du village, en multipliant les opportunités de contact avec le monde extérieur conduit inévitablement à des mutations sociologiques et à un changement des mentalités et des pratiques sociales et culturelles, notamment au sein des jeunes générations. L'accès de plus en plus systématique aux nouvelles technologies (télévision, téléphone portable, Internet, supports audio-visuels numériques...) accroît considérablement la surface de contact avec un monde globalisé, entraînant du même coup un élargissement considérable du champ de références culturelles.

En témoigne par exemple la multiplication des boutiques de location de supports audiovisuels (DVD ou VCD) qui traduit l'engouement des jeunes populations pour le cinéma américain auquel elles n'avaient pas accès il y a encore quelques années. Dans la ville, les soirées « dancing » ont détrôné les fêtes coutumières, et le hip hop et les musiques urbaines ont pris le pas sur les musiques traditionnelles. Les derniers films

---

<sup>11</sup> Les données géographiques citées ici sont issues du *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008.

<sup>12</sup> Cf. *Document de cadrage du programme REEL (Relance des économies locales)*, APREL, PDM, juin 2005.

et les albums les plus récents circulent de téléphones portables en téléphones portables. Autant de pratiques, sociologiques et culturelles, qui n'existaient pas jusqu'ici et qui questionnent la place et le rôle de la culture dans la société.

Ces évolutions ont également un impact sur l'économie locale, entraînant l'apparition de nouveaux métiers, de nouveaux savoir-faire et de nouveaux secteurs d'activités : cybercafés, boutiques de vente et de location de supports audio-visuels, boutiques de vente, de location et de réparation de matériel hi-fi... À la croisée des problématiques culturelles, économiques et sociologiques, ces mutations constituent un élément essentiel à prendre en compte dans le cadre d'une réflexion sur le développement culturel local.

## **F. Le secteur de l'éducation, un défi difficile**

### **Insuffisance et vétusté des infrastructures scolaires**

Si, en termes de couverture du territoire, l'implantation des écoles est globalement satisfaisante<sup>13</sup>, on constate, tant au niveau de l'enseignement primaire qu'à celui de l'enseignement secondaire, que les capacités d'accueil des infrastructures sont largement insuffisantes au regard des besoins. Les 62 écoles primaires publiques de la commune de Ouahigouya et les 9 établissements secondaires<sup>14</sup> font face à un problème chronique de surpopulation scolaire. La vétusté et la précarité des équipements posent des problèmes de sécurité et d'insalubrité, et nuisent au fonctionnement des établissements et à la qualité de l'enseignement.

### **Un taux de scolarisation en timide progression...**

Les efforts fournis dans la perspective de se rapprocher des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement) ont permis une augmentation sensible du taux de scolarisation, qui demeurerait extrêmement bas dans l'ensemble du pays. Dans la province du Yatenga, le taux brut de scolarisation<sup>15</sup> au niveau de l'enseignement primaire est passé de 67,9% pour l'année scolaire 2005-2006 à 76,16% en 2007-2008<sup>16</sup>. Ce progrès s'explique essentiellement par l'efficacité de trois mesures clé : la prise en charge par l'Etat burkinabè de l'achat des kits scolaires et des cotisations à l'association des Parents d'élèves (APE) pour les filles ; l'ouverture de nouvelles classes, une politique d'inscription et de remplissage systématique des classes. Cette nette progression, positive en soi, a cependant contribué à aggraver la surcharge des

---

<sup>13</sup> Pour ce qui concerne l'enseignement primaire, les distances domicile – école n'excèdent pas le plafond des 2,5 km préconisés par la DPEBA (Direction provinciale de l'Éducation de base et de l'alphabétisation). La commune de Ouahigouya compte 62 écoles primaires publiques (dont 26 en zone urbaine et 36 en zone rurale). Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008.

<sup>14</sup> La commune de Ouahigouya compte 7 établissements secondaires dans l'enseignement général (3 publics, 4 privés) et 2 établissements secondaires pour l'enseignement technique et professionnel (1 public, 1 privé).

<sup>15</sup> Le taux brut de scolarisation (TBS) est le ratio de la population scolarisée sur la population scolarisable des enfants de 7 à 12 ans.

<sup>16</sup> Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008, page 72.

classes<sup>17</sup>, la précarité des conditions d'enseignement, ainsi que les insuffisances de ressources documentaires.

### **... qui cache une réalité préoccupante**

Le taux brut de scolarisation (TBS) est le ratio de la population scolarisée sur la population scolarisable des enfants de 7 à 12 ans. Le calcul est donc faussé par le fait que la fourchette d'âge réelle des enfants scolarisés s'étend de 5 à 16 ans. Le TBS s'en trouve ainsi artificiellement gonflé et peut dans certains cas dépasser les 100% !

Par ailleurs, le taux d'achèvement<sup>18</sup>, qui est de 49% dans la province du Yatenga, montre les limites du système d'enseignement de base. La pauvreté des familles pousse les enfants – notamment les filles – à quitter l'école pour entrer très tôt dans la vie active. Et le mariage précoce des jeunes filles entraîne souvent l'interruption de leur scolarisation. Ainsi, sur la petite moitié des élèves qui vont jusqu'au CM2, seuls les deux tiers obtiendront leur Certificat d'étude primaire, et parmi ceux-ci, moins de 20% poursuivront leur scolarité au collège. Au final, seuls 6 à 7 enfants sur 100 feront leur entrée en classe de 6<sup>ème</sup>.

Les limites du système éducatif ont des répercussions sur le niveau d'éducation global de la population. 62,5% de la population de la commune n'ont aucun diplôme conventionnel. Ce chiffre s'élève à 72% si on exclut les diplômes des écoles coraniques ou medersa. Seuls 12,3% des habitants ont leur certificat d'étude primaire, 8,3% ont le BEPC, 3,6% le bac, 2,4% un diplôme professionnel, et 1,6% détiennent un diplôme universitaire.

### **La décentralisation, un enjeu pour l'éducation**

L'éducation formelle de base (enseignement primaire) fait partie des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation, le transfert ayant été accéléré depuis 2005. Ainsi, les municipalités se voient confier la « *prise en charge du développement de l'enseignement primaire dans le périmètre communal ; à ce titre elles construisent ou acquièrent et gèrent des écoles primaires* »<sup>19</sup>. En revanche, « *tout ce qui concerne les programmes, la formation, et la gestion prévisionnelle de l'implantation des établissements publics d'enseignement de base, reste du ressort du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)* »<sup>20</sup>. La mise en œuvre des orientations fixées par le MEBA est relayée localement par les services déconcentrés que sont les directions régionales et

---

<sup>17</sup> On assiste notamment à une multiplication des classes « multigrades » associant plusieurs niveaux avec un seul instituteur, et des classes dites « double flux » qui consistent à faire cohabiter deux classes alternées dans une même salle avec deux voire un enseignant(s).

<sup>18</sup> Le taux d'achèvement est le ratio du nombre d'élèves allant jusqu'au CM2 sur le nombre d'élèves ayant commencé le cycle primaire.

<sup>19</sup> Selon l'article 81 de la loi 041/98/AN sur l'organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso. Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008, page 67.

<sup>20</sup> Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008, page 67.

provinciales de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation (respectivement les DREBA et les DPEBA).

### **L'accès au livre et à la lecture**

La ville de Ouahigouya dispose d'un nombre non négligeable de bibliothèques et de lieux de lecture publique. Aux bibliothèques des établissements scolaires (comme celles des lycées Yadega et Yam Waya) viennent s'ajouter la Bibliothèque provinciale du Yatenga et la Bibliothèque municipale de Ouahigouya, ainsi que des bibliothèques privées comme celles du CLAC ou de l'association Zodo, soit au moins six bibliothèques pour une population alphabétisée qui constitue une minorité.

Toutes les bibliothèques sont confrontées aux mêmes problèmes : difficulté d'approvisionnement en certains types de documentation (littérature africaine, manuels scolaires), perte et détérioration des ouvrages, exiguïté des locaux et sous-équipement en mobilier et en ordinateurs, déficit de formation du personnel, atrophie et très faible diversité de l'offre documentaire.

### **Le dynamisme du tissu associatif... et ses limites**

En matière d'éducation, le dispositif public est complété par le travail d'un nombre important d'ONG et d'associations qui contribuent à la création d'infrastructures et à la scolarisation des enfants. Ces initiatives privées sont nombreuses et parfois relativement bien structurées. On peut citer par exemple les programmes mis en œuvre par l'association DSF (Développement sans frontières) en matière d'alphabétisation en milieu rural. Créé en 1997, DSF anime un réseau de 40 écoles en milieu rural, scolarisant un total de 7633 enfants. L'association a également développé des cours du soir pour les enfants trop âgés qui sont déjà dans la vie active, ainsi que des dispositifs d'éducation non formelle en faveur de l'alphabétisation des populations. D'après les responsables, le taux de scolarisation dans les zones d'intervention de DSF est passé de 26% en 1997 à 70% aujourd'hui.

Le domaine du livre et de la lecture est également investi de manière significative par les ONG qui interviennent soit en appui aux équipements publics (c'était le cas de l'ONG espagnole Bibir qui assurait jusqu'à récemment la gestion de la bibliothèque municipale), soit en créant des infrastructures privées (comme le CLAC ou encore la bibliothèque Zodo).

Il convient de saluer ce dynamisme privé qui semble jouer un rôle déterminant dans le processus de développement local et qui reflète la capacité de la société civile à s'organiser et à se structurer autour de projets d'intérêt général. Il faut cependant souligner les limites de cette vitalité. D'abord, les initiatives privées ne s'inscrivent pas dans une démarche globale et cohérente qui couvrirait l'ensemble du territoire et des besoins recensés. Il en résulte des doublons et des insuffisances dus au manque de concertation et de complémentarité. Ensuite, le succès et l'impact de ces initiatives sont le plus souvent conditionnés à des financements apportés par des partenaires internationaux, ce qui pose la question de la pérennité des activités conduites par les ONG. Enfin, le foisonnement des projets existe parfois au détriment de la qualité des actions menées et l'idée que certaines initiatives relèvent plus de l'opportunisme que d'une réelle volonté de contribuer au développement n'est pas à écarter.

## II. Le contexte institutionnel et administratif

Au Burkina Faso, le développement de la culture et des arts constitue une préoccupation nationale de plus en plus importante. En effet, depuis plus d'une décennie, l'Etat a entrepris avec l'ensemble de ses partenaires de définir de nouvelles politiques culturelles qui visent à « *accompagner le peuple burkinabè dans sa volonté de respecter, de préserver, d'exploiter et d'utiliser son héritage et son patrimoine culturels pour bâtir une communauté unie, vivante et prospère, soudée sur une identité nationale et ouverte aux valeurs universelles*<sup>21</sup> ». Ces politiques culturelles prennent aussi en compte « *l'ouverture vers les autres peuples à travers la coopération culturelle, les échanges culturels interafricains et internationaux, sources d'enrichissement mutuel et gages de solidarité*<sup>22</sup> ».

Dans le cadre de ces nouvelles politiques, les collectivités locales, fruit de la décentralisation récente, et les acteurs culturels non étatiques ont un rôle déterminant. En effet, le texte de la politique culturelle nationale adoptée en juin 2005 affirme que « *l'organisation et la gestion de l'action culturelle restent une préoccupation majeure de cette politique qui ne peut être mise en œuvre sans la participation de toutes les composantes de la société burkinabè, des secteurs publics et privés et de tous les citoyens* ».

Dans un contexte de raréfaction des moyens et de planification du développement à travers les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la prise en charge de la culture repose sur les efforts conjugués de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs privés de la culture et sur le principe d'une culture qui participe au mieux être des populations et au développement.

### A. L'organisation de l'administration de la culture au Burkina Faso

#### 1. Le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication

Le ministère est l'instance de mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de culture, de tourisme et de communication. À ce titre, il est chargé de :

#### En matière de culture

- la promotion de la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographique,
- la promotion de la création littéraire et des traditions populaires,
- la promotion et la mise en œuvre de la coopération culturelle,

---

<sup>21</sup> Préambule de la Politique culturelle du Burkina Faso adoptée le 29 juin 2005. La politique culturelle nationale est actuellement en cours de reformulation et de mise en conformité avec le « format » du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. L'ensemble de ces dispositions sera maintenu dans le nouveau texte.

<sup>22</sup> Politique culturelle du Burkina Faso adoptée le 29 juin 2005.

- l'organisation de manifestations culturelles d'envergure nationale et internationale,
- la formation des artistes,
- la promotion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national.

#### **En matière d'arts**

- la promotion de la chorégraphie et des arts traditionnels et modernes,
- la création et la diffusion des produits de l'artisanat d'art et des arts plastiques,
- la promotion des arts du spectacle.

#### **En matière de tourisme et d'hôtellerie**

- la réhabilitation, la rénovation, l'entretien et la protection des sites touristiques,
- la valorisation des ressources touristiques nationales,
- la réglementation et le contrôle des activités touristiques et hôtelières,
- le développement des centres, zones et circuits touristiques,
- la promotion et la commercialisation des produits de la faune en relation avec le ministère chargé de l'environnement.

#### **En matière de communication**

- le renforcement de la couverture médiatique du territoire,
- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire garantissant la liberté et la démocratisation de l'espace médiatique,
- la formation professionnelle des personnels de l'information,
- la gestion des infrastructures et des organes de presse publics,
- l'organisation de l'information du public sur l'activité gouvernementale.

En vue d'accomplir ces missions, le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication est doté de :

- services centraux qui sont les directions de l'administration centrale du ministère,
- services extérieurs qui sont les démembrements au plan local de l'ensemble du ministère,
- services rattachés qui sont des établissements publics placés sous la tutelle du ministère.

L'administration culturelle au niveau régional et provincial est assurée par les services déconcentrés et décentralisés.

## **2. L'administration culturelle régionale et provinciale au Yatenga**

### **Les directions régionales de la Culture, du Tourisme et de la Communication**

Le Burkina Faso compte au total treize régions administratives et collectivités régionales. Les régions administratives se subdivisent en provinces et ont à leur tête des gouverneurs. Nommés par le Conseil des ministres, les gouverneurs représentent l'Etat sur l'ensemble du territoire régional où les différents départements ministériels sont représentés par les directions régionales.

Les régions, en tant que collectivités locales, sont dirigées par les présidents des Conseils régionaux élus lors des élections municipales.

En raison du déficit de personnel au sein du ministère de la Culture, la région du Nord, ne disposait pas, jusque très récemment, de direction régionale en charge de la culture. Les missions d'accompagnement et de soutien des acteurs culturels et touristiques dévolues à la direction régionale étaient alors assurées par la direction provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation. La création de la direction régionale du Nord de la Culture, du Tourisme et de la Communication s'est faite à la fin de l'année 2008 et son directeur a pris ses fonctions au début du mois janvier 2009<sup>23</sup>.

### **Les directions provinciales de la Culture, du Tourisme et de la Communication**

En 1983, la culture relevait de la tutelle du ministère de l'Education nationale. Au sein de cette administration, la direction générale des Affaires culturelles était l'outil technique de mise en œuvre et de suivi de la politique culturelle du gouvernement. Mais cette direction était confrontée à un grave déficit d'agents culturels rendant difficile la mise en œuvre effective de la politique culturelle au niveau local.

Face à ce manque de personnel spécifique chargé de gérer et d'administrer la culture<sup>24</sup>, la décision fut prise à l'époque de confier les missions de la direction générale des Affaires culturelles au niveau local aux circonscriptions d'enseignement primaire dans les limites de leurs départements respectifs.

Aujourd'hui encore, la survivance pratique de cette disposition fait des directions de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation les correspondants du ministère de la Culture dans les régions et les provinces où il n'existe pas encore d'administration culturelle publique spécifique. À ce titre, celles-ci sont autorisées à relever de leurs fonctions ordinaires certains enseignants pour les affecter à des missions à caractère culturel. Ces derniers sont alors nommés « assistants culturels » au niveau de la région ou de la province.

La Région du Nord, dont le chef-lieu est Ouahigouya, comprend les provinces du Loroum, du Passoré, du Yatenga et du Zondoma. Comme souligné plus haut, il n'existe pas encore au sein de cette région de service déconcentré de la culture. La

---

<sup>23</sup> Cette affectation étant intervenue après nos missions sur le terrain, il ne nous a pas été possible de rencontrer le Directeur régional de la Culture.

<sup>24</sup> Cf. les dispositions du décret N°238/ENAC/DGAC du 27 juin 1983.

région compte donc quatre directions provinciales de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation en charge de la culture par défaut.

Dans la province du Yatenga, la Direction de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (DPEBA), outil de mise en œuvre de la politique culturelle, a nommé quatre assistants culturels à temps plein chargés du suivi et de l'application de la politique culturelle nationale au niveau de la région, de la province et du département. Ils sont chargés, sous la responsabilité du directeur, de :

- assurer la couverture technique des manifestations du ministère,
- collaborer avec les encadreurs de troupes en vue d'encadrer, de préparer et d'accompagner les troupes artistiques de la région, de la province et du département dans les différentes phases de la Semaine Nationale de la Culture ou autres concours artistiques nationaux,
- initier des activités culturelles au profit des enfants et des jeunes,
- veiller à la protection du patrimoine culturel et touristique national,
- apporter un appui-conseil aux acteurs culturels de la province.

La Direction provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (DPEBA) du Yatenga, conformément au décret N°238 du 27 juin 1983, est le correspondant local du ministère de la Culture. Mais cette charge n'étant pas accompagnée des dotations financières requises, la DPEBA n'est dans les faits qu'un simple relais pour la transmission de correspondances et d'informations à caractère culturel ou pour l'accueil des missions du ministère.

Ce manque de moyens d'action se traduit par la faiblesse des capacités de suivi et d'encadrement des troupes artistiques de la région qui sont par conséquent peu ou pas représentées dans le cadre la Semaine Nationale de la Culture ou d'autres concours artistiques nationaux, hypothéquant ainsi le rayonnement culturel de la région.

La seule activité culturelle organisée régulièrement chaque année par la DPEBA est le festival des arts scolaires du Yatenga (FESCACY). Mais faute de moyens, ce concours artistique visant à assurer l'éveil artistique et culturel des enfants à l'école primaire ne concerne que 14 écoles de l'inspection N°5 de Ouahigouya.

## **B. La décentralisation au Burkina Faso**

La décentralisation a pour but de favoriser la participation des populations à l'exercice du pouvoir et à la gestion des affaires locales. Elle constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie au Burkina Faso. La loi 002/97/ADP du 27 janvier 1997 fixe les règles de la création, de la suppression et du découpage des collectivités territoriales.

### **1. La communalisation intégrale du territoire national**

L'adoption en 1998 des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) parachève le processus de décentralisation au Burkina Faso en déterminant ses principes fondamentaux et son cadre juridique d'application. Ils consacrent aussi la communalisation intégrale du territoire national en distinguant :

- les communes urbaines ou rurales qui constituent les collectivités territoriales de base dans l'organisation territoriale du pays avec à leur tête des maires élus,
- les départements composés de communes et dont le commandement est assuré par des préfets nommés,
- les provinces qui regroupent les départements, dirigées par des hauts commissaires nommés,
- les régions constituées de provinces et dont le commandement est assuré par des gouverneurs nommés et par des présidents de conseils régionaux élus.

## **2. La décentralisation culturelle au Burkina Faso**

Les textes d'orientation de la décentralisation au Burkina Faso, reconnaissent onze domaines de compétences pouvant être transférés aux collectivités locales (communes et régions), parmi lesquels :

- le domaine foncier propre aux collectivités locales,
- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'urbanisme,
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles,
- le développement économique et la planification,
- la santé et l'hygiène,
- l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation,
- la culture, les sports et les loisirs,
- la protection civile, l'assistance et les secours,
- les pompes funèbres et les cimetières,
- l'eau et l'électricité,
- les marchés, les abattoirs et les foires.

Dans le domaine de la culture, les collectivités locales héritent des missions suivantes:

- construire et gérer les infrastructures culturelles, sportives et de jeunesse,
- promouvoir les activités culturelles, sportives et de jeunesse,
- construire et gérer les musées,
- promouvoir le tourisme et l'artisanat,
- valoriser les potentiels culturels et artistiques traditionnels,
- assurer la gestion et la conservation des archives locales,
- assurer le suivi de la restauration et la réhabilitation des sites et monuments historiques,
- construire et gérer les bibliothèques,
- créer et gérer les sites et monuments.

Toutefois, il revient à l'Etat d'assurer :

- la définition de la réglementation relative à chaque secteur,
- la formation,
- le suivi et l'accompagnement.

### **3. L'organisation de la culture au sein du Conseil régional**

La région en tant qu'entité territoriale locale est dirigée par le Président du Conseil régional. Cette nouvelle collectivité, mise en place lors des dernières élections municipales, ne dispose pas encore d'organe technique d'administration culturelle. Néanmoins la culture constitue une préoccupation majeure pour le Conseil régional et pour son Président.

### **4. L'action culturelle de la commune de Ouahigouya**

En application des lois de décentralisation, la mairie de Ouahigouya a doté son Conseil municipal d'une commission des Affaires générales, sociales et culturelles. En 2001 a également été créée la Direction de l'éducation, de la culture, des sports, de la santé et de l'action sociale chargée du suivi et la mise en œuvre de l'action culturelle communale. Dirigée et animée par une équipe de quatre agents mis à disposition auprès de la commune par le ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation, cette direction a en charge :

- le service de gestion des équipements de la Maison des jeunes et de la culture,
- le service de l'éducation et de la culture,
- le service de la santé et de l'action sociale,
- l'orchestre municipal.

Faute de moyens financiers et de ressources humaines formées, la commune de Ouahigouya peine à assurer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la décentralisation. Il importe donc d'amorcer une réflexion sur les manières dont on pourrait l'accompagner dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, en prenant en compte les possibilités d'articulation avec les différents échelons administratifs (province, région, Etat).

## **III. Le milieu culturel de Ouahigouya**

Si le secteur de la culture à Ouahigouya n'est pas organisé en activités structurées, on peut néanmoins réaliser une radiographie du territoire qui fait apparaître l'existence de potentialités plus ou moins importantes.

### **A. État des lieux des potentialités culturelles**

Capitale du royaume du Yatenga, Ouahigouya est le centre d'une société qui se définit, entre autres, par l'importance et la richesse de sa culture. Cette culture, dite « Yadega », se caractérise par un sens développé de la solidarité, par un franc-parler notoire, par la diversité des danses et musiques traditionnelles, par l'importance du travail du coton et du textile et par les spécificités culinaires, vestimentaires et capillaires.

#### **1. Un patrimoine historique riche mais insuffisamment mis en valeur**

Comme on l'a vu plus haut, Ouahigouya et le Yatenga sont le fruit d'une histoire riche, celle de la construction d'un royaume et celle, plus douloureuse, de la colonisation.

Les légendes et les rebondissements de cette histoire constituent un patrimoine immatériel fort dont on trouve quelques matérialisations physiques à Ouahigouya et dans ses environs : le palais du roi du Yatenga, la place Naba Kango, le Tamarinier de l'Entente, la Maison rouge, la Maison du Colon, les tombes royales de Somiaga<sup>25</sup>... Parce qu'ils sont les vestiges d'une histoire qui a forgé l'identité de la région et de ses habitants, ces sites sont une composante forte du patrimoine culturel local et national, voire sous-régional. Dès lors, ils méritent d'être portés à la connaissance de tous, ce qui suppose un travail de valorisation qui a fait l'objet de nombreux projets, lesquels n'ont jamais été menés à leur terme.

La liste exhaustive des sites présentant un intérêt historique n'est pas aisément accessible à tous. Rares sont les hôtels qui la mettent à disposition de leurs clients. **L'absence d'office de tourisme ou de point d'information touristique ne favorise pas la disponibilité de l'information.** Par ailleurs les sites ne sont pas valorisés physiquement, ni aménagés pour l'accueil des visiteurs. Les habitants, pour qui l'intérêt historique des lieux est évident, ne mesurent pas systématiquement que les sites en eux-mêmes, tels qu'ils existent, ne présentent pas d'intérêt particulier aux yeux de celui qui ne connaît pas leur histoire. Ainsi, un touriste de passage ne verra les tombes royales de Somiaga que comme une juxtaposition de gros cailloux enfouis sous les hautes herbes à proximité de quelques tombes éparses non entretenues. L'absence de valorisation des sites (réhabilitation, entretiens, signalétique, aménagements divers pour faciliter l'accès...) constitue un frein au développement d'un éventuel tourisme culturel lié à l'histoire locale.

**Malgré l'existence de quelques travaux de recherche sur l'histoire du Yatenga<sup>26</sup>, celle-ci ne fait pas l'objet d'une information accessible aux visiteurs.** Le travail de mémoire se fait essentiellement par une fragile transmission orale de légendes et de connaissances au sein des familles qui vivent à proximité des sites historiques ou au sein des familles royales. Aussi, il est difficile pour un visiteur étranger d'obtenir un résumé exhaustif de l'histoire de la région. Les riverains qui vivent près des sites et qui s'improvisent guides délivrent au compte-goutte des informations approximatives, voire décousues ou contradictoires. En l'absence de brochures ou de support audio qui seraient mis à la disposition des touristes ou de guides formés qui pourraient faire visiter les lieux historiques en relatant les récits et légendes qui s'y rapportent, les sites perdent beaucoup de leur attractivité.

## **2. Les arts du spectacle : un secteur en mutation**

### **Musiques et danses traditionnelles**

Dans le champ du spectacle vivant, le poids des musiques et des danses traditionnelles (le plus souvent interprétées simultanément) est considérable. Chaque localité possède ses propres pas de danse et ses propres particularités. La danse la

---

<sup>25</sup> La liste des sites à caractère historique inventoriés est disponible en annexe.

<sup>26</sup> Philosophe et anthropologue, directeur du Centre voltaïque de recherche scientifique, puis chercheur africaniste au CNRS, Michel Izard est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le Yatenga, notamment *Histoire du Yatenga des origines à 1895* (1981) et *Le Yatenga précolonial, un ancien royaume du Burkina* (1985).

plus célèbre est le Liwaga, connu au-delà des frontières et même hors du continent africain pour être une danse typique du Burkina Faso.

On dénombre à Ouahigouya une demi-douzaine de « troupes » auxquelles s'ajoutent un nombre important de troupes implantées dans les villages environnants. Ainsi, le nombre total de troupes en activité dans les alentours de Ouahigouya est relativement élevé<sup>27</sup>. Mais parmi elles, seules quelques-unes, comme les troupes Badema ou Nandjelet ont une activité régulière et permanente permettant la rémunération de leurs membres. **Ces troupes, qu'elles évoluent dans une perspective de professionnalisation ou dans une simple logique d'animation, sont les dépositaires d'un patrimoine culturel riche, composante identitaire qui mérite d'être préservée. Mais toutes font face aux mêmes problèmes** : insuffisance de ressources financières, manque de moyens techniques et logistiques (instruments, matériel de sonorisation, moyens de transport, salle de répétition, costumes...), difficulté à assurer la relève des anciennes générations par les plus jeunes, vieillissement des troupes, problèmes organisationnels, déficit de formation des « encadreur de troupes », absence de perspective de professionnalisation, difficulté à entrer en contact avec les milieux professionnels régionaux, nationaux ou internationaux (producteurs, tourneurs, programmeurs...), inadéquation relative entre l'offre artistique et les attentes des jeunes populations.

### **Musique moderne**

En dehors des troupes de musique et de danse traditionnelles, Ouahigouya compte seulement 3 musiciens de musique dite « moderne ». Leur pratique de la musique, irrégulière et amateur, ne s'inscrit pas dans une logique de professionnalisation, ni dans le fonctionnement d'une filière économique. Celui d'entre eux qui a connu le plus de succès, François Belem, a aujourd'hui plus de 70 ans. Il a signé un contrat avec la maison de disques ouagalaise Bazar Music au milieu des années 1990, ce qui a permis la sortie de quatre cassettes en 1994 et 2002. Pourtant, François Belem n'a jamais perçu de droits et Bazar Music continue à distribuer ses cassettes alors même que le contrat d'édition n'a plus cours. Par ailleurs, François Belem ne s'est jamais produit en concert, en dehors de ses nombreuses participations à la Semaine nationale de la Culture. Ne pouvant pas vivre de sa musique, il pratique de nombreux petits métiers pour subvenir à ses besoins.

L'exemple de François Belem montre à quel point il est difficile, pour un artiste musicien de Ouahigouya, de faire de son métier une activité professionnelle lucrative. Il illustre le déficit de reconnaissance des artistes, lesquels ne sont pas suffisamment informés et outillés pour faire valoir leurs droits et pour négocier leurs contrats si l'opportunité se présente.

---

<sup>27</sup> Voir la liste des troupes recensées en annexe.

## **Théâtre**

On comptait six troupes de théâtre à Ouahigouya et dans sa région en 2003<sup>28</sup>. Seules deux semblent être encore en activité aujourd'hui et elles ne disposent pas de lieux réellement adaptés à la pratique théâtrale. Toutefois, quelques associations telles que Droits Arts ou ARCAN œuvrent activement à la promotion du théâtre. L'activité de l'ARCAN, notamment, montre qu'il est possible d'utiliser le théâtre pour sensibiliser et éduquer les jeunes générations, d'intéresser le grand public au théâtre et de générer des emplois à partir du théâtre. Créée en 1995 par un groupe d'élèves, cette association gère une troupe qui mobilise plusieurs dizaines de personnes, dont 15 adultes investis et rémunérés à plein temps, 16 adolescents et 26 enfants.

Cependant, une grande partie des activités de l'ARCAN (et d'autres structures similaires) est liée aux commandes passées par des ONG dans le cadre d'actions de sensibilisation, sur des thématiques telles que le SIDA, l'hygiène ou l'environnement. On peut donc s'interroger sur la solidité et sur la durabilité de cette économie qui semble être sous perfusion des financements des programmes de développement et de coopération.

### **3. L'artisanat**

Ce secteur regroupe un champ d'activités nombreuses et diverses, parmi lesquelles le tissage, la couture, le batik, le travail du cuir, la bijouterie, la savonnerie ou le séchage de denrées alimentaires. Certaines de ces activités sont exercées de façon très éparse et très peu structurée, ne donnant lieu à quasiment aucune création de richesse. C'est par exemple le cas de la poterie, savoir-faire exercé de façon traditionnelle et exclusive par les femmes de forgerons et ne faisant pas l'objet d'une exploitation commerciale, à l'exception de très rares occasions (commande passée par une ONG, par exemple). D'autres activités ont été davantage dynamisées, notamment par la création d'ateliers gérés par les associations de femmes de la ville ou des environs. Ainsi, la filière du textile (tissage, couture, teinture), celle du savon ou celle du séchage de produits alimentaires, font l'objet de dispositifs d'accompagnement mis en place par des structures telles que le Centre Basnére du Groupement Naam, ou encore l'association des femmes de Ouahigouya ou l'association des femmes du Burkina Faso. Ces organisations gèrent des petites unités de production et vendent leurs produits aux populations locales, et dans une moindre mesure aux touristes et aux ONG, générant ainsi revenus et emplois.

Cependant, l'écoulement de leur production est rendu difficile par la faiblesse de la demande sur le marché local et par les aléas de la demande sur les marchés extérieurs (une demande essentiellement constituée par les commandes des ONG et par les achats de touristes). L'insuffisance de la demande exprimée localement s'explique par des prix de vente trop élevés pour le pouvoir d'achat des populations de Ouahigouya. On constate également l'absence de stratégies de vente et de marketing. Les circuits de commercialisation sont très sommaires, la plus grande partie de la

---

<sup>28</sup> Voir la liste des troupes recensées en annexe.

production étant mise en vente dans les ateliers mêmes, et les boutiques étant très peu nombreuses, très mal placées ou de très petite taille.

#### **4. Le cinéma et l'audiovisuel**

Ouahigouya dispose de deux salles de cinéma, le Ciné Palace et le Ciné Yadega. Ces infrastructures très sommaires font également office de salles de spectacles et sont très sollicitées par les organisateurs de concerts ou de soirées dansantes. Malgré les recettes générées par la location des salles, le manque de ressources financières freine la modernisation des salles et limite le renouvellement des films. Certaines études soulignent l'absence d'accompagnement de ces équipements par les pouvoirs publics.

Les deux cinémas de Ouahigouya doivent désormais affronter la concurrence sévère des vidéo clubs. Profitant de l'absence de réglementation et de la généralisation des lecteurs VCD, ceux-ci qui ont fleuri partout dans la ville au cours des dernières années. Chaque quartier dispose désormais d'une ou de plusieurs boutiques proposant à des prix très abordables la location de DVD ou de VCD. On y trouve toutes sortes de films (la plupart sont piratés) ; les productions américaines les plus récentes, suscitant l'enthousiasme des jeunes générations, ne laissent guère de place aux films burkinabè, quasiment absents.

### **B. Quel potentiel économique derrière les dynamiques culturelles ?**

Nous venons de montrer que des dynamiques culturelles plus ou moins structurées existent à Ouahigouya et dans sa région. L'un des enjeux de cette étude est de vérifier l'existence d'un réel potentiel de développement économique derrière ces dynamiques. Si un certain nombre d'initiatives au sein du secteur culturel confirme l'existence d'une économie de la culture embryonnaire, les freins à son développement sont nombreux et l'empêchent de se structurer en un véritable secteur économique d'activités à contenu culturel.

#### **1. Le statut de l'artiste au sein de la société**

À Ouahigouya, comme dans beaucoup de zones semi-urbaines, la création artistique n'est pas considérée comme un métier en tant que tel et l'artiste est plus perçu comme un amuseur public au service de l'animation que comme un véritable travailleur. Par conséquent, la valeur économique du travail des créateurs s'en trouve d'emblée niée, ce qui rend difficile la structuration des champs artistiques en filières économiques.

Cette absence de considération pour les artistes est encore aggravée par des facteurs religieux. Comme le souligne Mamadou Beloum, Directeur du festival Liwaga, , « *les effets conjugués du modernisme et d'une interprétation contestable du dogme de l'islam ont été tels que des troupes ont brûlé ou jeté à la poubelle leurs instruments et*

*leurs costumes* »<sup>29</sup>. En effet, selon les interprétations les plus orthodoxes du coran, la danse et le chant sont considérés comme des pratiques païennes et leurs auteurs comme des hérétiques qu'il convient de réprouver. Ces mentalités, fortement ancrées dans une société très islamisée<sup>30</sup>, freinent considérablement la reconnaissance des artistes et de leur travail.

## **2. Des filières non structurées**

En économie, une filière est un ensemble de branches liées par des relations étroites et complémentaires qui conduisent à l'interdépendance de leurs activités. On distingue trois éléments : l'activité centrale, les activités en amont et les activités en aval. Par exemple, la filière de la musique est double. Elle comprend une filière du spectacle dont l'activité centrale consiste à produire et de vendre des concerts et une filière du disque dont l'activité principale est de fabriquer et de vendre des disques. La filière du spectacle est constituée des segments suivants : la création, la production, la diffusion. Celle du disque comprend la création, l'édition, la production, la duplication, la distribution. À chaque maillon de la chaîne correspondent des savoir-faire et des métiers qui sont exercés par des entreprises ou des agents économiques. Ainsi, la filière du spectacle s'appuie sur des artistes (auteurs, compositeurs, interprètes), des producteurs (promoteurs ou diffuseurs), des managers, des techniciens (sonorisateurs, ingénieurs lumière, régisseurs...). Ces métiers mobilisent des compétences spécifiques et sont complémentaires. Chaque segment de la filière correspond à une activité économique créatrice de revenus et d'emplois et encadrée par des réglementations (taxes, charges sociales, conventions collectives, droits...) qui garantissent son bon fonctionnement. Chaque filière consiste à fabriquer et à vendre un bien ou service. Nous parlerons ici de biens culturels (CD, DVD, objets d'art ou d'artisanat...) ou de services culturels (concerts, pièces de théâtre, projections de films, radiodiffusion d'émissions culturelles...).

À Ouahigouya, le secteur de la culture n'est pas organisé en filières économiques structurées. Certains segments de filières existent mais ils ne s'inscrivent pas dans une complémentarité d'activités économiques interdépendantes. Certains maillons sont manquants. Par exemple, on ne trouve pas à Ouahigouya de managers, d'éditeurs ou d'ingénieurs du son. Pour combler ces manques, les agents économiques de la filière cumulent souvent plusieurs métiers. Ainsi, les artistes s'improvisent parfois managers, voire producteurs. Ces confusions et insuffisances gênent le bon fonctionnement de la chaîne et limitent la création de richesses et d'emplois sur certains segments, pénalisant du même coup l'ensemble de la filière.

---

<sup>29</sup> Propos rapportés par Gabriel Sama, dans son article « Festival Liwaga de Séguénéga : dernière ligne droite pour l'édition 2004 », *Sidwaya*, Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article1832>, 2004.

<sup>30</sup> Selon des chiffres rapportés dans le PDC, 86% des chefs de famille sont de religion musulmane.

Cf. *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008.

Pour autant, il serait faux de dire qu'il n'y a pas d'économie de la culture à Ouahigouya. L'existence même de certaines activités prouve que cette économie existe, bien que très informelle et très sommaire.

### **3. Une économie de la culture à l'état embryonnaire**

L'investigation à Ouahigouya a permis de mettre en évidence un certain nombre d'activités économiques à caractère culturel.

#### **Autoproduction de spectacle vivant : l'exemple de la Troupe Nandjelet**

Composée d'environ vingt personnes, la Troupe Nandjelet réalise des bénéfices qui oscillent entre 25 000 FCFA et 50 000 FCFA par représentation. Effectuant une moyenne de 20 représentations par mois, elle parvient à rémunérer ses membres à hauteur de 30 000 FCFA par mois, un niveau de revenu qui est loin d'être négligeable<sup>31</sup>.

Le cas de la Troupe Nandjelet est un exemple d'autoproduction, c'est-à-dire de superposition du métier de créateur et de producteur. Ce modèle, qui supprime un segment de la filière du spectacle, a toutefois l'avantage de permettre une maximisation des bénéfices au profit de la troupe. Il montre qu'il est donc possible de faire exister une économie locale de la production de spectacles, et ce malgré l'inexistence d'une filière organisée.

#### **Production de concerts**

On trouve à Ouahigouya quelques promoteurs qui produisent régulièrement des concerts d'artistes locaux ou de groupes originaires de Ouagadougou, ce qui montre là encore que les activités de production de spectacles génèrent une économie locale. Toutefois celle-ci demeure très fragile. En effet, étant donnée la faiblesse du pouvoir d'achat des populations, le prix de vente des billets d'entrée est plafonné à 500 FCFA, parfois 1000 FCFA pour les artistes les plus connus. Par conséquent, la rentabilité ne peut être atteinte que si l'événement rassemble un grand nombre de spectateurs. Les salles de petite capacité, comme la salle de spectacle de la MJC (500 places) sont donc délaissées par les promoteurs locaux qui préfèrent des lieux pouvant accueillir 1000 à 2000 personnes, comme le Dancing de l'Amitié. Cette contrainte économique a également un impact sur la programmation artistique qui privilégie des artistes connus susceptibles de faire déplacer les foules, au détriment des artistes émergents.

D'autre part, les chiffres communiqués par les producteurs démontrent qu'il est difficile, voire impossible, d'organiser des concerts de musique *live*, d'une part pour des raisons techniques (absence de sonos adaptées et de sonorisateurs formés), d'autre part pour des raisons de coûts (les cachets pour des prestations *live* étant trop élevés)<sup>32</sup>. Il est plus rentable de faire venir un groupe connu comme Yeleen et de le faire jouer en *play-back*, que de programmer un artiste local en *live* dont la prestation coûtera plus cher sans attirer un public nombreux. Cet état de fait a des conséquences

---

<sup>31</sup> Voir les détails du budget de production d'une représentation de la Troupe Nandjelet en annexe 10.

<sup>32</sup> Voir la simulation d'un budget de production de concert *live* en annexe 10.

désastreuses non seulement sur la qualité artistique des prestations mais plus largement sur le niveau global de la production musicale locale.

### **La production théâtrale : une économie sous perfusion**

Nous avons vu plus haut que l'ARCAN parvenait à faire vivre une compagnie de théâtre et à garantir la rémunération d'un certain nombre de comédiens. Les entretiens avec les responsables de l'ARCAN font apparaître qu'une grande partie des activités de l'association est financée par des commandes passées dans le cadre de programmes de sensibilisation sur des thématiques de développement, comme le SIDA, le ver de Guinée, l'hygiène, l'environnement... Ce système de financement, qui met le théâtre au service de la communication sur le développement, est louable dans la mesure où il permet l'existence d'une activité théâtrale. Il donne cependant l'illusion d'une rentabilité économique qui n'existerait pas dans le cadre d'un marché local.

### **Distribution de biens culturels : l'exemple des supports audio-visuels**

La vente de cassettes et de CD semble également produire revenus et emplois. Ainsi, on trouve à Ouahigouya une boutique, « Sono Nord – l'Univers de l'audio-visuel », qui distribue les produits de Seydoni Productions et de Bazar Music. Ce magasin qui vend au détail fournit également une dizaine de vendeurs ambulants qui revendent à la sauvette. Malgré les campagnes menées par le BBDA<sup>33</sup>, la commercialisation de produits piratés continue de se développer car elle rapporte beaucoup plus que le commerce de supports reproduits légalement. En effet, un revendeur de cassettes ou de CD gagne environ deux fois plus sur les produits piratés que sur les produits légaux dont le coût de revient est trop élevé par rapport au pouvoir d'achat. Un CD piraté comprenant plus de 300 titres au format MP3 est disponible au prix de 600 FCFA alors que le prix d'un CD original ne contenant qu'une dizaine de titres se situe entre 3000 et 3500 FCFA et peut atteindre les 4000 voire les 5000 FCFA pour les artistes les plus en vogue.

Si l'on ne peut que regretter l'ampleur de la piraterie qui prive de rémunération les auteurs, compositeurs et interprètes, c'est-à-dire le premier segment de la filière du disque, il importe par ailleurs de reconnaître que l'économie qui en résulte produit des revenus et des emplois. On est donc en présence d'une activité économique, illégale et informelle certes, mais réelle et rentable. Plutôt que de chercher à l'éliminer – défi quasiment impossible à relever, il serait plus intéressant et plus efficace de réfléchir aux manières de canaliser cette économie pour la mettre peu à peu sur les rails du commerce légal et formel.

### **Production artisanale : l'exemple du Centre Basnéré du Groupement Naam**

Le Centre Basnéré est le centre de formation et de production du Groupement Naam de Ouahigouya. La Fédération nationale des Groupements Naam a été créée en 1967 pour promouvoir et mettre en œuvre la philosophie du Six S<sup>34</sup>. Le Six S (Se Servir de

---

<sup>33</sup> Le BBDA est le Bureau burkinabè du droit d'auteur.

<sup>34</sup> La philosophie des Six S, élaborée par le Dr Bernard Lédéa Ouédraogo à partir des valeurs du Kombi-Naam, modèle d'organisation traditionnel qui régissait la vie sociale et politique du village, consiste à

la Saison Sèche en Savane et au Sahel) est une organisation internationale présente dans tous les pays de l'UEMOA fondée par Bernard Lédéa Ouédraogo, docteur en sociologie et en anthropologie rurale. Le Centre Basnére emploie une centaine de personnes, réparties sur six unités de production, dont trois sont gérées par des femmes (tissage, teinture, couture ; savonnerie ; séchage et conservation des fruits et légumes), et trois par des hommes (tréfilage ; menuiserie métallique, menuiserie bois).

L'unité « tissage, teinture et couture », par exemple, emploie 10 personnes à plein temps qui sont rémunérées par les bénéfices réalisés sur les ventes. Ainsi, la fabrication d'un pagne qui sera vendu 5000 FCFA rapportera 1000 FCFA à la tisseuse qui l'a confectionné<sup>35</sup>. Ce mode de production artisanale, basé sur un modèle de coopérative, est également appliqué par d'autres organisations à Ouahigouya (des associations de femmes le plus souvent). Il permet une activité économique qui induit la création de richesses et d'emplois, ce qui nous autorise à parler d'une filière de l'artisanat, certes très sommaire et peu structurée, mais bien réelle, qui emploie plusieurs dizaines de personnes dans la région.

### **La prédominance de l'informel et la faiblesse du marché local**

Qu'il s'agisse du secteur de l'artisanat, de celui du spectacle vivant ou encore du domaine de l'audio-visuel, l'économie de la culture, à Ouahigouya et dans sa région, peine à se structurer. Parmi les principaux facteurs qui freinent cette structuration figurent notamment la prédominance de l'informel et la faiblesse de la demande. Le caractère informel des activités économiques, premièrement, se traduit par l'absence de dispositifs de formation professionnelle, par la confusion des métiers, par un déficit de réglementation et par l'absence de protection sociale des travailleurs. Il rend difficile le prélèvement des taxes et des impôts, privant ainsi les pouvoirs publics des recettes fiscales qui auraient pu être réinvesties de façon stratégique. Pour résumer, l'informel créé un cercle vicieux qui paralyse tout processus de développement.

Plus grave encore, la faiblesse du marché local constitue un goulet d'étranglement qui ralentit fortement l'écoulement de la production locale et qui influe sur la qualité des biens et des services culturels consommés. Cette insuffisance du marché résulte de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations locales qui n'ont pas les moyens de s'offrir une place pour un concert *live*, un CD non piraté ou un pagne tissé à la main. Les consommateurs préfèrent se tourner vers des produits de qualité moindre mais vendus à des prix plus abordables : un billet d'entrée pour un concert *play-back*, un CD piraté ou un tee-shirt apporté d'Asie.

### **Marché local et marché externe**

Au marché local (sur lequel s'exprime la demande des consommateurs locaux) s'ajoute un marché que nous qualifierons d'« externe », essentiellement lié à la présence, permanente ou transitoire, du tourisme ou d'ONG internationales. En effet,

---

appuyer l'auto-mobilisation des paysans et leur organisation en structures coopératives pour le développement durable.

<sup>35</sup> Cf. le détail du coût de production d'un pagne en annexe 10.

les touristes et les ONG constituent des consommateurs externes qui disposent d'un pouvoir d'achat supérieur à celui des consommateurs locaux. La demande émanant de ces consommateurs permet d'accélérer, parfois de manière considérable, l'écoulement des biens et des services culturels. C'est par exemple le cas de l'ARCAN qui augmente la production de pièces de théâtre pour répondre aux commandes passées par les ONG, ou celui des coopératives d'artisans qui écoulent le plus gros de leur production lors de la saison touristique.

Nous verrons plus loin dans quelle mesure il est souhaitable d'encourager la consolidation d'un double marché local et externe pouvant permettre d'accroître la demande de biens et de services culturels et donc de favoriser le développement de l'économie de la culture à Ouahigouya et dans sa région.

#### **4. Insuffisance et vétusté des infrastructures culturelles**

Les lieux de diffusion pour le spectacle vivant ne sont pas nombreux à Ouahigouya. Outre les deux salles de cinéma mentionnées plus haut, on compte quelques « dancings » comme l'Amitié ou le Baobab. Le principal équipement culturel de la ville est la Maison des jeunes et de la culture.

Construite dans les années 1950, la Maison des jeunes comprenait alors un seul bâtiment qui, plus tard, a été réaménagé en bibliothèque municipale avec l'appui de l'ONG espagnole Bibir. En 2003-2004, la coopération chinoise de Taiwan a financé sur le même site la construction d'un complexe comprenant terrains de sport, salle de spectacle et restaurant. À ces constructions se sont ajoutés 4 autres bâtiments (implantés de manière très peu logique autour de la salle de spectacles) dont il semblerait qu'ils aient été financés par la coopération allemande. C'est ce site dans son ensemble que l'on appelle aujourd'hui « la Maison des jeunes » et qui comporte :

- la bibliothèque municipale (dont la gestion, confiée à l'ONG Bibir jusque très récemment, est maintenant assurée par les services de la commune),
- une salle de spectacles de 500 places (dite « salle chinoise »),
- quatre salles de répétition inadaptées,
- deux plateaux omnisports,
- un dortoir non équipé et insalubre,
- un maquis restaurant.

Infrastructure composite, la Maison des jeunes est donc le résultat de la superposition différents projets d'équipement et de programmes architecturaux qui ne s'inscrivent pas dans un ensemble cohérent. Relativement éloigné du centre urbain, cet équipement n'offre que très peu de visibilité et de lisibilité extérieures et est boudé par la majeure partie des acteurs culturels et de la population.

Présentant une mauvaise qualité acoustique, et trop petite pour être rentable, la salle de spectacles est délaissée par les promoteurs et les artistes qui se tournent plus volontiers vers le dancing de l'Amitié ou les salles de cinéma. Pour les manifestations culturelles les plus importantes, le Stade municipal constitue le lieu de diffusion qui détient la plus grande capacité d'accueil à Ouahigouya.

Il n'existe pas de lieux réellement adaptés à la pratique théâtrale, à l'exception du Hall du Lycée Yadega, essentiellement utilisé pour les représentations organisées par les élèves. Les responsables de l'ARCAN ont, quant à eux, fait construire une petite scène semi-circulaire dans la cour de leur association, leur permettant d'accueillir spectacles et concerts avec une jauge d'environ 150 places. Cet espace scénique constitue un modèle intéressant qui pourrait être reproduit dans d'autres quartiers.

Ouahigouya ne dispose d'aucune salle de répétition adaptée aux pratiques musicales, chorégraphiques ou théâtrales. Les locaux proposés à cet effet par la MJC sont soit inadéquats (mauvaise qualité acoustique, absence d'équipement), soit affectés à d'autres utilisations. L'une d'elles héberge depuis peu le Centre « Jeunesse Info » qui propose un accompagnement des jeunes pour leurs recherches d'emploi (rédaction de CV et de lettres de motivation...) et qui offre les services d'un cybercafé. La gestion de ce centre est assurée par l'ARCAN en collaboration avec la COCOPA (coopération italienne). La seconde salle est louée à l'association Neerwaya qui anime une salle de diffusion TV5. La troisième salle a été convertie en espace de stockage. Seule la quatrième et dernière salle est effectivement utilisée comme espace de répétition et elle est mise à disposition de la Troupe Badema.

Les deux salles de cinéma de la ville peinent à survivre face à la concurrence des vidéo clubs. Cette perte de vitesse, bien que compensée par la location des salles à des promoteurs de spectacle pour l'organisation de soirées ou de concerts, induit un manque de ressources financières qui empêche la modernisation des équipements, limitant ainsi l'attractivité des projections.

La ville de Ouahigouya ne compte aucun musée, ni aucune infrastructure destinée à l'accueil et à l'information des touristes.

## **5. Inventaire et analyse des manifestations culturelles**

### **Le FESCO**

Le seul festival qui existe à Ouahigouya est le FESCO (Festival Sport et Culture et de Ouahigouya), initié par Gilbert Noël Ouédraogo, ministre des Transports. Après six éditions, est devenu l'une des principales manifestations culturelles de la région du Nord et mobilise l'ensemble des dynamiques culturelles locales. Forts du succès de l'édition 2008 - coparrainée par le Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina, M. Laciné Diawara, et le Président de la Section territoriale de la Chambre de commerce du Nord, M. Hamadé Bangré Ouédraogo, les organisateurs entendent développer l'événement en lui donnant une véritable dimension régionale et en l'ancrant de façon pérenne sur le territoire avec la création d'un site permanent et d'un musée de la culture. Disposant des moyens financiers importants, cette manifestation se veut ambitieuse et novatrice, et est appréciée pour sa capacité à mobiliser les populations.

### **Le festival Liwaga**

À une cinquantaine de kilomètres de Ouahigouya, la ville de Séguénéga dispose aussi d'un festival important. Il s'agit du festival Liwaga, initié en 1999 par l'ADECUSS (Association pour le Développement économique, culturel et social du département de

Séguénéga) et son directeur M. Mamadou Beloum. Appuyée par des partenariats avec le ministère de la Culture, par le PSIC et par des opérateurs privés, cette manifestation connaît un rayonnement important aux plans régional et national et constitue un des outils majeurs pour la structuration des filières artistiques dans la province du Yatenga. Considérée comme l'événement culturel le plus médiatisé de la province, le festival Liwaga joue un rôle de plate-forme de promotion nationale pour les artistes locaux et les spécificités culturelles locales, en établissant notamment des passerelles avec les milieux culturels de Ouagadougou.

### **La Semaine culturelle et sportive de la commune de Ouahigouya**

En 2002, le Conseil municipal de la ville de Ouahigouya a initié la Semaine culturelle et sportive de la commune de Ouahigouya dont le but était de contribuer « *au rapprochement entre les hommes et à l'intégration régionale et sous-régionale*<sup>36</sup> ». Il s'agissait notamment de :

- sauvegarder et promouvoir les valeurs culturelles et sportives de la commune,
- offrir aux habitants de la commune et des villes jumelles (Banfora, Ouahigouya, Mopti et Pouytenga) la possibilité de mieux se connaître,
- renforcer la fraternité entre ces villes,
- améliorer les conditions de vie des habitants de la commune à travers des travaux d'assainissement et de reboisement.

La première édition, largement couverte par les médias, s'est déroulée en 2002, offrant un contenu varié : conférence autour du projet de société de la commune, nuits culturelles thématiques organisées par les quatre villes jumelles, activités de reboisement, travaux d'assainissement, tournoi de football, inaugurations d'infrastructures socio-économiques. Financée par la mairie, différentes associations de la ville, des personnalités de la région et des sociétés implantées dans la ville, cette première édition fut un succès. L'opération fut renouvelée en 2004 et 2005 mais la Semaine culturelle et sportive de la commune de Ouahigouya n'existe plus aujourd'hui.

### **Autres manifestations culturelles locales**

L'ARCAN a lancé en 2003 la première édition du « festival de théâtre des Réalités » avec l'appui de l'association italienne Ahimsa. Faute de soutien financier pérenne, cette initiative n'a pas pu être reconduite.

On compte quelques autres manifestations culturelles à Ouahigouya. La Radio de l'Amitié<sup>37</sup> a ainsi initié un événement intitulé « Top Vacances Kombissé », essentiellement destiné au divertissement des jeunes. Il faut aussi mentionner le FESCASY (Festival de la culture et des arts scolaires du Yatenga), ainsi que les Nuits

---

<sup>36</sup> Cf. *Rapport général de la Semaine culturelle et sportive de la commune de Ouahigouya*, Mairie de Ouahigouya, juillet 2002, page 2. La Semaine culturelle et sportive de la commune de Ouahigouya a été créée par l'arrêté municipal N°2002-000023/CO/OHG/CAB du 13 juin 2002.

<sup>37</sup> La Radio de l'Amitié appartient à une société qui possède également un hôtel, un dancing et une entreprise de construction.

culturelles, organisées par le Bureau des élèves des lycées de la ville, au cours desquelles sont présentées les créations théâtrales réalisées par les élèves. Le billet d'entrée est mis en vente à 300 FCFA et les recettes sont reversées aux lycées.

### **Les festivals délocalisés**

Il convient d'ajouter à cet inventaire les festivals délocalisés. Le plus souvent implantés à Ouagadougou, ces festivals ont fait le choix d'inclure à leur programmation une ou deux manifestations se déroulant dans d'autres grandes villes burkinabè telles que Ouahigouya. C'est par exemple le cas du festival Waga Hip Hop qui depuis plusieurs années délocalise une partie de sa programmation à Ouahigouya, on peut également citer les rencontres chorégraphiques *Dialogue de corps* ou le festival *Jazz à Ouaga* qui jouent le jeu de la décentralisation culturelle. Ce type d'initiatives, même si elles ne sont pas directement portées par les acteurs locaux, contribuent au développement culturel et économique local, et permettent la mise en place de passerelles entre le local, le national et l'international. Ces passerelles méritent d'être consolidées car elles permettent un élargissement du champ des références culturelles, et sont un stimulant pour la créativité locale.

## **6. L'insuffisance de l'accompagnement public de la culture**

Au plan national, le principal instrument déployé par l'Etat pour accompagner les dynamiques culturelles locales est la Semaine nationale de la Culture (SNC). Mis en place en 1983 par le Conseil national de la Révolution, ce dispositif visait alors à valoriser la diversité ethnique et culturelle du Burkina Faso pour mieux garantir l'unité nationale. La SNC a pris la forme d'un concours national porté par l'administration publique de la culture et destiné à primer les meilleurs artistes des différentes disciplines. Organisée de manière pyramidale, la sélection des groupes et des artistes se fait d'abord au niveau des départements, puis des provinces, et des régions, la phase finale se déroulant à Bobo-Dioulasso. À l'occasion de Journées départementales, provinciales et régionales de la culture, chaque entité administrative désigne, à travers une compétition locale, les artistes qui représenteront la culture locale auprès de l'échelon supérieur.

Ainsi, tous les deux ans à Bobo-Dioulasso, un jury national décerne aux meilleurs artistes et groupes les « Grands prix nationaux des arts et des lettres », dans les catégories suivantes : les danses traditionnelles, les musiques traditionnelles, les danses modernes, les musiques modernes, les lettres, la poésie, le conte, le théâtre, les arts plastiques mais aussi le tir à l'arc, la lutte, les arts culinaires, ainsi que les arts capillaires et vestimentaires.

Pensée comme un outil de valorisation de la diversité culturelle et de renforcement de la cohésion ethnique du pays, la SNC n'est pas un dispositif qui permet de répondre aux besoins de valorisation, de structuration et de professionnalisation des filières culturelles artistiques. Conscient de ce hiatus, le ministère de la Culture entend développer, en complément de la fonction politique de la SNC, une fonction artistique visant à valoriser le travail des créateurs. Cet ajustement se traduirait par la mise en place, dans le cadre de la SNC, d'un marché des biens culturels et des arts.

Au plan local, le dispositif d'accompagnement de la culture se résume aux services de la DPEBA. En attendant la nomination de directeurs régionaux, le ministère de la Culture s'appuie sur des « assistants culturels », enseignants du primaire qui sont affectés auprès de la DPEBA. Le rôle de ces assistants culturels consiste à relayer l'action de l'Etat, c'est-à-dire essentiellement à organiser la sélection et l'accompagnement des troupes dans le cadre de leur participation à la SNC. L'inadéquation du profil des assistants – qui n'ont pas été formés pour assurer le travail qui leur est confié – ainsi que l'insuffisance des ressources financières dont ils disposent limitent l'efficacité de leur action.

Au niveau de la commune, l'étude et les missions de terrain ne nous ont pas permis d'identifier formellement de politique d'accompagnement des dynamiques culturelles. La mairie de Ouahigouya ne dispose pas actuellement de service spécifiquement en charge des Affaires culturelles. La culture fait partie des attributions de la Direction de l'éducation, de la culture, des sports, de la santé et de l'action sociale. Cette direction est divisée en trois services : le service de gestion des équipements de la Maison des jeunes et de la culture ; le service de l'éducation et de la culture ; et le service de la santé et de l'action sociale. Chacun de ces trois services n'emploie qu'une seule personne. La Direction ne compte donc que 4 personnes en tout et pour tout.

L'action culturelle de la municipalité se limite à un soutien financier ponctuel des troupes ou acteurs culturels qui en font la demande, dans la limite des capacités budgétaires communales. Ces dernières étant très maigres<sup>38</sup>, cette politique de soutien semble être réduite à une stratégie de saupoudrage dont les retombées sont peu visibles. Par ailleurs, l'absence d'un service des Affaires culturelles structuré et de personnel formé rend difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique locale de développement culturel.

## **IV. Synthèse des constats**

### **A. Mutations démographiques, sociologiques et culturelles**

Les changements démographiques qui sont à l'œuvre à Ouahigouya et dans le Yatenga (croissance démographique, rajeunissement de la population, urbanisation) ont des répercussions sociologiques et culturelles importantes. La situation actuelle du secteur de la culture combine des pratiques culturelles héritées de la vie rurale traditionnelle et des pratiques nouvelles liées à l'urbanisation et aux mutations qui l'accompagnent.

Cette juxtaposition donne naissance à de nouvelles dynamiques culturelles. On assiste notamment à la semi - professionnalisation des activités liées aux loisirs des jeunes (soirées, concerts, clubs vidéos, spectacles de danse...) qui, faute d'un environnement

---

<sup>38</sup> En 2007, le budget municipal affichait 302 000 000 FCFA de recettes et 273 000 000 FCFA de dépenses. Cf. *Ouahigouya Tribune - trimestriel d'information communal*, n° 12, avril – mai – juin 2008.

structuré et de dispositifs d'accompagnement, peinent à sortir de la précarité et de l'informel.

## **B. L'émergence d'une économie de la culture : un processus à accompagner**

Loin d'être organisée en filières structurées, un embryon d'économie de la culture est en train d'apparaître, encore fortement marquée par son caractère informel. De nouvelles pratiques voient le jour, qui donnent naissance à de nouveaux métiers et à de nouvelles activités économiques. Les acteurs du secteur privé et de la société civile font preuve de dynamisme et d'innovation pour s'adapter aux contraintes et tirer profit des nouvelles opportunités. Les troupes de jeunes danseurs qui vivent de l'autoproduction de spectacles (telles Nandjelet ou Badema), les boutiques de vente de supports audiovisuels, de location ou de réparation de matériel audiovisuel (comme le semi-grossiste « le Roi » et son magasin « Sono Nord – l'Univers de l'audio-visuel »), la production et la vente de produits artisanaux, la timide émergence d'une offre touristique, constituent autant d'initiatives nouvelles qui méritent d'être accompagnées.

Mais les difficultés rencontrées sont nombreuses. La faiblesse du marché local et la prédominance de l'informel limitent le développement de ces initiatives. Les besoins en formation professionnelle et en infrastructures n'ont pas encore trouvé de réponse.

Il est donc essentiel de réfléchir à la manière dont les pouvoirs publics (autorités territoriales, services déconcentrés, services centraux des ministères) et leurs partenaires (opérateurs culturels privés, associations locales, acteurs de la coopération internationale) peuvent accompagner le processus qui est en route. Cette stratégie devra prendre en compte les contraintes mais aussi les atouts repérés. La position géostratégique de la ville de Ouahigouya et les avantages qu'elle en retire, la richesse du patrimoine culturel et historique et le dynamisme de la société civile constituent un potentiel fort à mobiliser dans le cadre d'une approche transversale et multisectorielle cohérente.

## **DEUXIEME PARTIE – PRECONISATIONS POUR UN PROJET DE COOPERATION CULTURELLE CHAMBERY – OUAHIGOUYA**

La situation actuelle du milieu culturel de Ouahigouya et de sa région, caractérisé par un contexte de mutation profonde, constitue une opportunité stimulante pour l'élaboration d'un projet de coopération culturelle visant à contribuer au développement local d'une part, et au dialogue interculturel d'autre part.

Sur la base des atouts constatés, deux orientations fondamentales devraient guider la coopération culturelle entre Chambéry et Ouahigouya d'une part, et entre la Mairie de Ouahigouya et ses interlocuteurs burkinabè (ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication) d'autre part:

- répondre aux besoins culturels exprimés par le bassin de population de Ouahigouya et de sa région ;
- nourrir le dialogue des cultures et des arts entre les deux villes partenaires.

### **I. Les enjeux à prendre en compte**

#### **A. La culture, une composante identitaire à mettre en valeur**

Comme nous l'avons souligné dès l'introduction, la culture, c'est d'abord la dimension par laquelle une société fabrique les représentations qu'elle se fait d'elle-même et du monde qui l'entoure, ainsi que son identité. Pour reprendre les mots de Catherine Tasca, « *la vertu première de toute culture est de parler de son propre peuple à son propre peuple, de lui parler de ses racines, de son présent et de son devenir*<sup>39</sup> ». La culture est donc une composante identitaire centrale, autour de laquelle se construisent les modes d'organisation sociale et politique, les systèmes économiques, les pratiques sociologiques, les croyances... Par conséquent, toute approche visant à élaborer une stratégie de développement doit impérativement la prendre en compte. L'action conduite avec succès par Bernard Lédéa Ouédraogo à partir des groupements « naam » le confirme.

Non seulement il importe de prendre en considération la culture, mais il convient aussi de la préserver et de la mettre en valeur. Dans le contexte international actuel, caractérisé par la prédominance de l'économie de marché et par une demande de biens culturels de qualité, les pays qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour protéger leurs expressions culturelles sont potentiellement menacés par les deux dangers que sont la marginalisation et l'uniformisation culturelles. Ils voient ainsi leurs cultures s'effriter et céder la place aux biens et services culturels produits et vendus à bas prix par les grandes multinationales culturelles. C'est par exemple ce qui est déjà

---

<sup>39</sup> Catherine Tasca, alors ministre de la Culture et de la Communication du gouvernement français. Cf. *Territoires de la création : artistes, institutions et opérateurs culturels pour un développement durable en Afrique*, Actes des Rencontres internationales, Lille Grand Palais, AFAA et Culture et développement, septembre 2000.

en train de se produire à Ouahigouya dans le secteur de l'audiovisuel avec la prolifération des vidéos clubs. Il apparaît donc essentiel d'accompagner ces pays dans la mise en place d'un environnement favorable au développement et à l'épanouissement de leurs propres expressions culturelles.

## **B. La culture, un levier pour le développement local**

La culture, c'est aussi un ensemble d'activités économiques qui, au même titre que les autres secteurs, participe du processus de développement économique d'un territoire. Il est très important que les décideurs politiques et économiques prennent en considération le fait que les artistes et les créateurs ne sont pas seulement des amuseurs publics, mais qu'ils sont, comme n'importe quels autres travailleurs, des agents économiques qui, non seulement produisent des biens et des richesses, mais qui expriment aussi l'identité de la communauté. Dès lors que les activités de type culturel ont une dimension économique, elles constituent des segments de filières dont il faut accompagner la structuration et la professionnalisation.

## **II. Le projet**

Le projet de coopération que Ouahigouya et Chambéry souhaitent développer peut donc s'appuyer sur le double enjeu de la culture considérée comme composante identitaire et comme levier pour le développement économique local.

### **A. Les objectifs**

#### **1. Objectif général**

Il s'agit de mettre en œuvre un projet de coopération culturelle décentralisée destiné à appuyer la mise en place d'une politique locale de développement culturel à Ouahigouya. Il nous semble important d'insister sur le fait que ce projet doit permettre de prendre en compte les besoins tels qu'ils sont exprimés à Ouahigouya et dans sa région d'une part, et d'enrichir le dialogue et les échanges interculturels entre les deux villes d'autre part. Il doit aussi prendre en considération la dimension économique des activités culturelles et leur contribution potentielle au développement économique local.

#### **2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques peuvent être formulés comme suit :

- Accompagner l'émergence d'une économie de la culture à Ouahigouya et sa région
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel
- Favoriser les échanges artistiques et culturels Nord-Sud et Sud-Sud

## B. Les stratégies préconisées

Afin d'atteindre les objectifs proposés ci-dessus, nous préconisons une approche transversale, multisectorielle, articulant culture et économie, culture et tourisme, et culture et éducation, et prenant en compte les autres politiques sectorielles comme celles du commerce, des transports et de l'économie locale.

### 1. Favoriser la structuration et la professionnalisation des filières culturelles

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, le milieu culturel à Ouahigouya présente des embryons de filières en cours d'émergence et dont la professionnalisation est à peine amorcée. La présence de certaines activités, notamment commerciales, telles que la production ou l'autoproduction de concerts et de spectacles, la production textile et artisanale, la production d'émissions radio et audiovisuelle, la distribution de supports audiovisuels, prouve que des segments de filière existent et qu'une économie de la culture, encore embryonnaire et totalement informelle, fait son apparition.

Cette dynamique, impulsée et portée exclusivement par les acteurs de la société civile, mérite d'être accompagnée par une stratégie à plusieurs volets. Le premier objectif est de **contribuer à la professionnalisation des métiers et à la structuration des filières culturelles**, en favorisant l'accès des acteurs concernés au savoir et à la connaissance d'une part, et en mettant à leur disposition des modules de formation professionnelle et d'accompagnement technique et financier adaptés à leurs besoins d'autre part.

Le deuxième objectif est d'**appuyer la création et la consolidation des micro-entités économiques existant dans les filières culturelles**. Cela requiert la mise en place de programmes d'accompagnement élaborés et mis en œuvre en partenariat avec la section régionale de la Chambre de commerce et d'industrie et avec l'antenne régionale de la Maison de l'Entreprise. Cette option, déjà évoquée à l'occasion des missions de terrain, paraît tout à fait envisageable. Ces programmes d'accompagnement consisteraient à faciliter la formalisation des projets d'entreprises : création de structures juridiques légales, enregistrement auprès des autorités, définition des stratégies de développement, élaboration de plans de financement, appui-conseil...

Il s'agit également d'accroître la capacité de ces opérateurs culturels à se constituer en organisations professionnelles susceptibles de formuler des propositions et de dialoguer avec les pouvoirs publics et les décideurs politiques au plan local et national. À terme, ce préalable doit permettre aux professionnels d'améliorer leur représentativité et leur capacité de proposition pour faire valoir leurs vues et leurs droits dans le cadre de négociations avec les instances décisionnaires.

Plus largement, il s'agit de favoriser localement la mise en place d'un environnement institutionnel, technique et économique favorable au développement des filières culturelles. Cela implique de sensibiliser les élus locaux et les décideurs politiques pour les amener à prendre conscience de la contribution potentielle des activités culturelles

à l'aménagement du territoire, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la création des revenus.

Les bénéficiaires de ces dispositifs seraient l'ensemble des acteurs des filières culturelles : celles du spectacle vivant, celles de l'artisanat, celles du tourisme, celles de la vente de biens et de services culturels.

## **2. Mettre en valeur le patrimoine culturel pour développer le tourisme**

Même si la région du Yatenga n'est pas une destination touristique en soi, elle est le point de passage obligé d'un flux touristique de plus en plus important. Se pose alors la question des actions à mettre en œuvre pour capter ce flux et inciter les voyageurs à séjourner quelques jours à Ouahigouya avant de poursuivre leur route. **L'un des principaux éléments de réponse – et tous les acteurs et décideurs locaux en sont parfaitement conscients – se situe dans la richesse du patrimoine culturel local.** Ce patrimoine comporte trois composantes qui constituent à la fois des fibres identitaires précieuses pour les populations locales et des centres d'intérêt potentiels pour les visiteurs : l'histoire du royaume du Yatenga, les arts du spectacle dits « traditionnels » et l'artisanat.

Dans un contexte d'offre touristique de plus en plus diversifiée, pour disposer d'un avantage comparatif par rapport aux autres régions du Burkina Faso, le Yatenga pourrait utilement s'appuyer sur sa position géographique, son rôle politique et historique dans l'histoire du Burkina Faso et l'existence controversée d'une aire Dogon sur son territoire (lui permettant de bénéficier de l'intérêt pour la culture Dogon).

### **Patrimoine historique**

L'histoire de la construction du royaume du Yatenga, puis celle de la colonisation ont laissé des traces matérielles qui constituent aujourd'hui des sites historiques peu mis en valeur. En outre, il semblerait que des liens anciens la relient au pays Dogon. Ce phénomène, que nous n'avons pas pu vérifier et approfondir, mériterait d'être étudié. Envisagée par le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, la mise en œuvre d'un programme de recensement et de valorisation de ce patrimoine, conjointement avec les instances régionales et provinciales s'impose pour créer les conditions préalables d'un tourisme culturel. Ce projet suppose en amont un important travail de recherche sur l'histoire de la région, qui pourrait être conduit dans le cadre d'un partenariat entre les départements universitaires de Ouagadougou et de Savoie, pour documenter les légendes et récits liés à chacun des sites répertoriés. Cela implique aussi le réaménagement des sites, dans le respect de l'identité architecturale locale, ainsi que la **mise en place d'une signalétique historique et d'un dispositif d'information et d'accueil destiné aux visiteurs.**

### **Patrimoine immatériel**

L'islamisation et les mutations sociologiques liées à l'urbanisation ont tendance à malmenager les expressions culturelles traditionnelles. Élément identitaire important, les musiques et les danses traditionnelles constituent un patrimoine vivant à préserver et dont il convient de moderniser le répertoire dans une perspective de transmission aux jeunes générations, mais aussi pour faire connaître aux visiteurs étrangers la

créativité contemporaine et l'originalité artistique propres au Yatenga. Par conséquent, nous proposons d'amorcer une réflexion sur la manière dont cette spécificité culturelle pourrait être mise en valeur et montrée. Cela implique de développer la visibilité des troupes en mettant à leur disposition des cadres de travail de qualité (salles de répétition, espaces scéniques) et **un accompagnement destiné à améliorer le professionnalisme de leurs prestations**. Il s'agit également de former les « encadrateurs de troupes » au métier de manager de façon à renforcer leurs capacités à structurer l'activité des troupes...

### **L'artisanat et la filière du textile**

L'artisanat local (tissage, travail du cuir...) constitue un secteur d'activité économique très important et très largement immergé dans l'économie informelle. Le textile, notamment, constitue une ressource qui, par son exportation, peut contribuer à la création d'emplois et de revenus. Or, la faiblesse du marché local ainsi que l'inexistence de circuits de commercialisation et de stratégies de marketing limitent l'écoulement de la production. Par conséquent, il conviendrait en premier lieu de développer ces stratégies pour capter un marché externe constitué de différentes formes de demande : celles des grandes villes, du tourisme et des ONG. Cela impliquerait, en deuxième lieu, de faire travailler les créateurs sur la conception et l'amélioration de produits artisanaux mettant en valeur les originalités stylistiques locales (motifs, couleurs, supports) pour répondre aux attentes du marché externe. Il s'agirait en troisième lieu, d'appuyer la structuration de cette filière en favorisant le développement de la commercialisation et de la distribution, de manière à accroître la visibilité de la production locale et des points de diffusion par une signalétique adaptée.

Ces préconisations nous semblent particulièrement nécessaires pour ce qui concerne les activités de tissage, teinture et couture. Cette filière s'est construite autour de la tradition locale du travail du coton. On trouve ainsi à Ouahigouya des cotonnades tissées à la main selon des techniques spécifiques. Celles-ci sont vendues sous forme de bandes étroites et sont utilisées pour la confection des vêtements traditionnels encore portés par les populations locales, le plus souvent pour les grandes occasions. Mais elles sont très peu utilisées pour la fabrication de produits fonctionnels comme des nappes, des serviettes, des coussins, des vêtements plus modernes, qui répondraient aux attentes des populations urbaines et des marchés extérieurs.

### **Développer le tourisme culturel : avantages et dangers**

On connaît les ravages que peut occasionner le tourisme quand il se développe de façon anarchique. Bien pensé et rigoureusement canalisé, il peut constituer un secteur économique majeur tout en favorisant la restauration du patrimoine et la promotion des identités et des traditions. Débridé, il pervertit le dialogue interculturel et conduit à la marchandisation des cultures. Loin de favoriser la compréhension mutuelle des peuples, il peut au contraire entretenir les clichés et les malentendus. Aujourd'hui, la problématique « culture et tourisme » suscite de nombreuses réflexions et beaucoup d'expériences ont permis des avancées importantes. Il est donc essentiel que l'élaboration du présent projet prenne en compte cette réflexion en se fondant

notamment sur le *Code éthique universel pour le tourisme* rédigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Ce document intègre l'ensemble des contributions antérieures et pose un cadre général pour la mise en œuvre d'un tourisme « durable » dont « *les bénéfices sociaux et écologiques à long terme passeront avant les profits à court terme* <sup>40</sup> ». L'UNESCO a également travaillé sur ces questions, en participant par exemple, à la mise en place en 2002 du réseau international « Culture – tourisme – développement » à l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST) de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Associer des archéologues, des historiens, des anthropologues à la conception des politiques du tourisme, éduquer les visiteurs, préparer les populations locales sont autant de pistes de travail qu'il conviendrait d'approfondir. Le grand atout de Ouahigouya en la matière est d'être un terrain vierge non encore perverti par le tourisme, sur lequel il est possible d'inventer un modèle neuf et réfléchi.

En matière de développement local, le tourisme peut avoir d'importantes retombées en termes de création d'emplois. Son intérêt réside principalement dans sa capacité à permettre le développement de micro-unités économiques susceptibles de répondre durablement à la demande d'un marché externe qui viendrait, en complément du marché local, accroître la demande de biens et de services culturels locaux.

En outre, il importe de veiller à ce que le marché externe n'écrase jamais le marché local mais permette d'injecter des richesses dans une filière pour contribuer à son développement. Mais cette même filière doit continuer à s'appuyer sur la demande locale pour garder sa spécificité culturelle. Si celle-ci venait à disparaître, alors le pari est perdu. En somme, sur le plan éthique comme sur le plan économique, l'équilibre entre demande locale et demande externe doit toujours être maintenu.

### **3. Favoriser l'accès à la connaissance et à l'information**

Parce que l'accès aux savoirs et à une information variée, fonctionnelle ou ludique, constitue un droit universel indispensable à la construction d'un homme et d'une société, il est primordial d'en faire un impératif dans la conception de toute stratégie de développement local. La société du Yatenga traverse une période de mutation profonde qui rend plus nécessaire encore un accompagnement par l'éducation formelle et informelle, le savoir et l'information. Concrètement, il s'agit de développer des outils favorisant l'accès à l'information et adaptés aux besoins et au profil des bénéficiaires. Ainsi, le livre, outil très académique, n'est pas toujours le meilleur support pour la transmission des connaissances dans une société qui n'est que partiellement alphabétisée. Il importe donc de mobiliser et de faire évoluer les systèmes d'information déjà existants à Ouahigouya et dans sa région (bibliothèques, salle de projection TV5, radios locales, publications...) afin de les inscrire dans une logique de réseau qui associerait tous les opérateurs identifiés autour de priorités d'actions définies en concertation et mises en œuvres dans un souci de mise complémentarité et de mutualisation des moyens.

---

<sup>40</sup> Cf. Dossier « Tourisme et culture : un mariage d'intérêts », *Le Courrier de l'UNESCO*, août 1999.

### **III. Les outils à mettre en place**

La mise en œuvre des stratégies formulées ci-dessus nécessite un certain nombre d'outils. Nous avons fait le choix de présenter ici l'ensemble des outils qu'il conviendrait de développer à terme, même si tous ne pourront pas être créés d'emblée dans le cadre de la coopération Chambéry – Ouahigouya.

#### **A. Pour appuyer le développement économique des filières culturelles**

##### **1. Un festival de spectacle vivant à vocation régionale et nationale : un outil multifonctions**

Parce que le festival permet de concilier des intérêts distincts et complémentaires, il nous paraît être un moyen pertinent pour :

- valoriser les pratiques culturelles locales,
- susciter des dynamiques structurantes pour les filières artistiques,
- construire des passerelles avec les réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux,
- nourrir les échanges interculturels avec les partenaires chambériens et autres,
- capter le flux touristique et répondre à ses attentes,
- élargir la gamme des activités économiques de la ville,
- renforcer le rayonnement de Ouahigouya dans la région et dans le pays.

Pendant burkinabè de la manifestation chambérienne Lafi Bala, ce festival annuel<sup>41</sup> devra, au-delà de sa fonction de diffusion, constituer un véritable outil pour la structuration et la professionnalisation des filières du spectacle vivant et pour le développement économique local. Son intitulé pourrait être choisi par les partenaires burkinabè.

##### **Le festival comme outil de diffusion**

Dans la mesure où les arts vivants constituent l'un des pans les plus riches de la culture Yadega, leur mise en valeur est un élément essentiel dans le cadre d'une politique locale de développement culturel. La culture n'existe que si elle est montrée dans des conditions techniques adaptées et que si elle est partagée avec un public large et divers. Par conséquent, il est indispensable de concevoir des outils pour montrer, stimuler et accompagner les pratiques existantes. Le festival est l'un de ces outils.

La fonction de diffusion du festival devra être double : offrir une plate-forme d'expressions aux artistes de Ouahigouya et du Yatenga et mettre en valeur la création locale et ses spécificités. Par ailleurs, le festival devra permettre la venue d'artistes nationaux provenant de Ouagadougou et d'autres régions du Burkina Faso (voire d'autres pays), de manière à élargir les références culturelles des artistes

---

<sup>41</sup> Un festival annuel permettrait d'alimenter une dynamique structurante continue. Toutefois, il est possible réduire les coûts d'organisation en en faisant une manifestation biennale qui aurait chaque année impaire, en alternance avec la Semaine nationale de la Culture.

locaux, à stimuler la création locale et à élever le niveau des prestations scéniques. Plus qu'une manifestation locale, ce festival aurait donc vocation à rayonner sur le plan régional et national, ce qui permettrait en retour de faire la promotion de la création artistique du Yatenga à l'échelle du pays – voire, à terme, de la sous-région – et de faire de la manifestation un marchepied pour Ouagadougou et l'international. L'organisation logistique de la manifestation pourrait être portée en partie par le pôle d'appui au spectacle vivant du CAIEC (Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles présentée à la page 49).

### **Le festival comme outil de structuration et de professionnalisation**

La spécificité du festival proposé, par rapport aux manifestations déjà existantes dans la région, réside dans sa fonction d'appui à la professionnalisation pour les filières artistiques locales. Pour jouer ce rôle essentiel, le festival devra être un outil pour le repérage, la formation et l'accompagnement des artistes les plus à même de se professionnaliser. Ainsi, un travail permanent devra être mené en amont et en aval de la manifestation. Il consistera à appuyer les artistes dans leur démarche de développement et de professionnalisation : préparation des prestations scéniques, formation des encadrants, conseil en stratégie de développement, appui technique. Cette mission d'accompagnement devra faire l'objet d'une collaboration suivie entre l'équipe du festival et le CAIEC (Cf. page 49) .

Pour mener à bien ce travail, le festival devra tisser des liens étroits avec des structures implantées dans le reste du pays et notamment à Ouagadougou. Ainsi, le Reemdoogo (Jardin de la Musique de Ouagadougou), le Centre de développement chorégraphique la Termitière et le Centre culturel français de Ouagadougou *Georges Meliès* pourraient être sollicités et mettre leur expertise au service du festival, notamment sur des actions d'accompagnement, d'information ou de formation.

En jouant ce rôle d'appui à la structuration du secteur, le festival régional à Ouahigouya sera en mesure de se positionner, non pas comme un doublon mais comme un dispositif complémentaire aux manifestations déjà existantes localement telles que le FESCO ou le festival Liwaga. Cette complémentarité autorisera une articulation pertinente entre les différents festivals. Aussi, on pourrait imaginer que, parmi les artistes programmés par les autres festivals, les plus avancés en termes de professionnalisation soient sélectionnés pour participer au festival régional et bénéficier des actions d'accompagnement évoquées ci-dessus. Le festival régional pourrait ainsi prolonger le travail amorcé par les autres festivals dans une logique de continuité et de complémentarité. Une collaboration avec les festivals délocalisés, comme Waga Hip Hop, *Dialogue de corps* ou *Jazz à Ouaga*, permettrait enfin de renforcer les liens entre Ouahigouya, Ouagadougou et d'autres grandes villes burkinabè, et par conséquent, de tirer vers le haut les artistes du Yatenga.

### **Le festival comme outil de développement économique local**

Comme l'ont montré de nombreuses études et plusieurs expériences au Burkina Faso et en Afrique, le festival peut contribuer au développement local dans la mesure où il engendre des activités économiques connexes dans des secteurs aussi variés que nombreux : la manutention dans le cadre de la préparation de la manifestation, les

métiers techniques liés au spectacle (sonorisation et éclairage), le transport, l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat, le commerce... À condition de parvenir à attirer un public nombreux et au pouvoir d'achat relativement élevé (touristes, diaspora établie à Ouagadougou ou à l'étranger, classes moyennes...), le temps du festival permet souvent d'augmenter de manière très significative le volume d'activités économiques et le niveau de création de richesses. Ouahigouya, ville de commerçants, particulièrement bien dotée en termes de capacité d'accueil et d'hébergement<sup>42</sup>, devrait pouvoir porter avec succès ce type de dynamique économique.

## **2. Un Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles (CAIEC)**

Conçu comme un lieu ressources destiné à accompagner le développement économique des filières culturelles, ce centre aurait une double mission :

- l'appui aux entreprises culturelles d'une part ;
- l'appui aux filières du spectacle vivant d'autre part.

### **L'appui aux entreprises culturelles**

Mise en place en partenariat avec la Maison de l'Entreprise et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, cette fonction du CAIEC viserait à offrir aux entrepreneurs culturels de Ouahigouya et de ses environs des d'outils pour faciliter le lancement, le développement, ou la formalisation d'une initiative économique dans le domaine de la culture. Il s'agirait dans un premier temps d'inclure des initiatives culturelles dans les actions déjà menées en ce sens par la Maison de l'Entreprise et la Coopération Chambéry – Ouahigouya et d'intégrer cet accompagnement à la mission permanente du CAIEC. Les porteurs de projet pourraient ainsi bénéficier des services d'accompagnement suivants :

- Aide à la formalisation des initiatives (enregistrement de la société, gestion administrative...)
- Appui-conseil (diagnostic, mise en relation avec un réseau d'experts, gestion financière...)
- Appui technique (accès au téléphone et au fax, accès Internet, matériel informatique, location d'une boutique à des tarifs avantageux...)
- Appui financier (accès au micro-crédit, aides au démarrage...)
- Mise à disposition d'information et de documentation sur la création ou la gestion d'entreprises, production de supports adaptés à un public d'entrepreneurs souvent semi-lettrés

Les initiatives susceptibles de bénéficier d'un tel soutien sont multiples et variées : l'autoproduction et la production de spectacles, la location ou la vente de matériel technique, la location ou la distribution de biens culturels (DVD, CD, cassettes audio...), les activités visant à développer le tourisme culturel, la production et la

---

<sup>42</sup> La capacité d'accueil de la ville de Ouahigouya devrait encore s'accroître avec les investissements qui précèdent la tenue de la fête nationale le 11 décembre 2009.

vente d'objets d'art ou d'artisanat, ou toute autre initiative privée ayant vocation à générer profit et emplois...

Cette mission du CAIEC pourra être menée en collaboration avec la Cité des Savoirs (Cf. page 53) notamment sur l'élaboration et la mise en place d'un dispositif de formation.

Implanté sur le site de l'ancienne gare routière, le CAIEC intégrerait une composante commerciale (boutiques à vocation culturelle et maquis restaurant) qui contribuerait aussi au financement des activités du centre, soit sous la forme d'un loyer mensuel, soit par rétrocession d'une part des bénéfices réalisés. Par ailleurs, cette composante commerciale pourrait prendre la forme d'**une micro pépinière d'entreprises** et accueillir les initiatives économiques en démarrage soutenues par le CAIEC. Les porteurs de projets bénéficieraient alors de tarifs préférentiels sur la location des boutiques.

### **L'appui aux filières du spectacle vivant**

Le CAIEC serait aussi un lieu ressources au service des acteurs du spectacle vivant qui souhaitent se professionnaliser. Pour que les artistes soient en mesure de produire des créations de qualité, il nous paraît indispensable de mettre à leur disposition **un lieu leur permettant de travailler dans des conditions matérielles et techniques appropriées**. Ce lieu ressources devrait comporter deux ou trois salles de répétition polyvalentes adaptées aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales, ainsi qu'une salle de spectacle de plein air avec une capacité d'accueil d'au moins 1000 places<sup>43</sup>.

Cette salle de spectacle doit être conçue à la fois comme un moyen mis à la disposition des créateurs à des conditions tarifaires abordables et comme une infrastructure adaptée à l'économie locale du spectacle vivant, qui pourrait être louée par les promoteurs locaux pour l'organisation de concerts et de spectacles.

Géré par une administration autonome composée de professionnels formés, le fonctionnement du CAIEC serait financé par des subventions publiques multilatérales (accordées par la région, la province et la ville) et par des recettes propres générées par la location de la salle de spectacle et des salles de répétition. La fixation des tarifs de location mérite une étude approfondie tenant compte du niveau de revenu des créateurs et promoteurs locaux.

Cette infrastructure, dont beaucoup s'attendent à ce qu'elle reproduise, à une échelle à définir, les fonctionnalités du Reemdoogo – Jardin de la Musique de Ouagadougou, devra nécessairement fonctionner avec un budget limité tenant compte des ressources financières disponibles localement. Par conséquent, son coût de fonctionnement devra être réduit au minimum.

Il conviendra de recruter et de former le personnel nécessaire à la bonne marche du lieu et à l'utilisation, à la manipulation et à l'entretien du matériel. Les fonctions

---

<sup>43</sup> En effet, en dessous de ce seuil, les projections réalisées à partir des données récoltées montrent que l'organisation d'un événement culturel ne peut être rentable. Voir la simulation d'un budget de production de concert *live* en annexe 10.

suivantes seront nécessaires au sein de l'équipe du centre : un directeur, un régisseur général, un sonorisateur / technicien lumière, un régisseur d'accueil.

Ce centre de ressources devra travailler en étroite collaboration avec la Cité des Savoirs (présentée plus loin) qui assurerait une fonction complémentaire en termes d'appui à la formation et à la professionnalisation. Le CAIEC pourra également développer des partenariats avec des structures implantées à Ouagadougou et spécialisées dans l'accompagnement des filières artistiques. Ainsi, le Reemdoogo, le CDC la Termitière ou le CCF pourraient apporter leur expertise soit en décentralisant leurs activités (formation, accompagnement des artistes et des métiers du spectacle vivant) soit en relayant le travail du CAIEC auprès des artistes les plus avancés. Ces organismes pourront par ailleurs accompagner la mise en place du CAIEC en mettant leur expérience au service de ce nouveau centre.

L'implantation du CAIEC sur l'emplacement de l'actuelle gare routière (bientôt transférée vers un autre site) prend en compte la volonté explicite de la Mairie de Ouahigouya de reconvertir cet espace en infrastructure culturelle, la bonne position géographique de ce site dans l'espace urbain (en plein centre de Ouahigouya), le caractère inadapté et le rejet de la salle « chinoise »<sup>44</sup> par les artistes de Ouahigouya.

### **3. Les échanges artistiques internationaux et nationaux**

Parce qu'il est important de multiplier les références artistiques et parce que le partenariat Chambéry – Ouahigouya constitue un atout fort pour la diffusion de la création burkinabè et la promotion des échanges artistiques Nord-Sud, un programme d'échanges artistiques, sous la forme de rencontres, de résidences ou d'ateliers croisés, permettrait en effet d'enrichir le processus de création artistique à travers une meilleure connaissance mutuelle. Ils seraient aussi un moyen d'élargir le champ des opportunités de diffusion pour les artistes du Nord comme pour les créateurs du Sud, dans la mesure où ils facilitent l'accès à certains réseaux professionnels, nationaux ou internationaux.

A l'image de ce qui s'est fait dans le passé autour du festival Lafi Bala, ces échanges pourront s'appuyer sur des partenariats avec la ville de Chambéry et ses homologues européennes comme la province de Turin. Ils pourraient être articulés autour de projets de création mais aussi d'actions de formation ou d'échange de savoir-faire, entre les artistes, entre les managers, entre les techniciens et autres acteurs des filières artistiques.

D'une manière plus générale, ces échanges Nord-Sud pourraient aussi être complétés par des échanges Sud-Sud avec les autres grandes villes du pays et de la sous-région. Ouahigouya est jumelée à trois villes africaines (Pouytenga, Banfora et Mopti) et le Burkina Faso fait partie d'un ensemble sous-régional traversé par des dynamiques culturelles et artistiques très intéressantes. Une meilleure connaissance de ces dynamiques, grâce à la participation à des festivals ou à des réseaux professionnels ne peut être que bénéfique aux acteurs de Ouahigouya et de sa région.

---

<sup>44</sup> Salle de spectacle de la MJC de Ouahigouya.

## **B. Pour mettre en valeur le patrimoine culturel et développer le tourisme**

### **1. Un groupe de travail « culture et tourisme »**

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, le développement du tourisme culturel, fondé sur la mise en valeur du patrimoine culturel constitue un terrain sur lequel il convient d'avancer avec prudence. Par conséquent, nous préconisons la création d'un groupe de travail chargé de conduire une réflexion sur la thématique « culture et tourisme » et d'élaborer un projet de tourisme durable qui soit éthiquement pertinent sur les plans culturel et ethnique.

Ce groupe de travail devra nécessairement associer l'ensemble des acteurs locaux et nationaux du secteur du tourisme (l'hôtellerie, les tours-opérateurs) et celui de la culture (associations culturelles coopératives d'artisanat...) ainsi que les familles gardiennes du patrimoine historique, mais aussi des historiens, des anthropologues et des sociologues du développement. L'objectif est de prendre en considération l'ensemble des questionnements sur les retombées et les répercussions du développement touristique.

Nous proposons d'ores et déjà quelques pistes de travail :

- réaliser une étude sur l'histoire du Yatenga et la mémoire de la culture Yadega, ainsi que sur la possible présence de vestiges dogon dans le Yatenga,
- réaliser une cartographie historique et touristique de Ouahigouya et de sa région,
- mettre en valeur le patrimoine historique par l'inventaire et l'aménagement des sites,
- produire une documentation qui pourrait être diffusée dans les lieux de passage touristique (hôtels, restaurants, sites...) à Ouahigouya mais aussi à Ouagadougou et au Mali,
- identifier les guides déjà en activité et étudier l'élaboration d'une formation complémentaire qui leur serait dispensée par l'ONTB,
- créer une signalétique pour donner corps à un circuit touristique historique dans la ville et ses environs,
- intégrer ce circuit à la carte touristique de la sous-région en matérialisant un itinéraire culturel Ouagadougou – Ouahigouya – Pays Dogon – Mopti,
- développer un ensemble d'activités économiques articulant production artisanale et tourisme : guides touristiques, hôtellerie, restauration, coopératives de production et distribution de l'artisanat, boutiques, sites historiques et musées...
- créer des passerelles entre les activités du tourisme culturel, le festival et le CAIEC.

### **2. Une Maison du Yatenga pour le tourisme et l'artisanat**

Le projet de structurer un ensemble d'activités autour du tourisme culturel et de l'artisanat pourrait donner naissance à une Maison du Yatenga dont l'objectif serait de faire la promotion des spécificités culturelles de la région. Cette mission serait articulée autour de deux axes : développer le tourisme à partir d'une mise en valeur

du patrimoine culturel d'une part ; contribuer au développement économique en valorisant la production artisanale locale d'autre part.

### **Développer le tourisme culturel**

Conçue comme une vitrine du patrimoine culturel local, La Maison du Yatenga serait l'aboutissement d'une réflexion globale menée par le groupe de travail « culture et tourisme ». Elle pourrait être le résultat d'un processus qui, dans sa première phase prendrait appui sur les hôtels, les restaurants, la Cité des Savoirs et le CAIEC. Ceci permettrait de vérifier l'existence ou non d'un volume d'activités touristiques justifiant la mise en place d'un outil tel que la Maison du Yatenga.

Cette infrastructure accueillerait les visiteurs et mettrait à leur disposition l'information touristique locale : documentation sur l'histoire du Yatenga, cartographie des sites historiques, mise en relation avec des guides formés et reconnus, recommandations préalables visant à donner aux visiteurs un certain nombre de conseils pour garantir un tourisme durable et éthiquement raisonnable, annuaire des hôtels et restaurants de la région...

En outre, cet espace pourrait abriter **un mini musée des arts et traditions du Yatenga** qui comprendrait un espace d'exposition permanente mettant en valeur les spécificités culturelles locales (objets traditionnels, photographies, enregistrements sonores, vidéos...) et un espace d'exposition thématique dont le sujet serait renouvelé chaque année et qui serait alimenté par la production artistique ou artisanale locale. La programmation du lieu pourrait être établie en concertation avec les détenteurs de la mémoire locale (le Naaba Kiba, les familles gardiennes des sites, les érudits locaux...).

### **Assurer la promotion de la production artisanale locale**

Vitrine de l'artisanat local, la Maison du Yatenga comporterait des boutiques mises à la disposition des coopératives qui pourraient ainsi mettre en vente leurs produits dans des conditions de visibilité appropriées, et donnerait à voir les techniques traditionnelles de production. Dans un deuxième temps, d'autres points de vente pourraient être progressivement ouverts dans la région, permettant ainsi de construire un circuit de distribution qui maille de façon stratégique l'ensemble du territoire. La gestion de chaque point de vente pourrait être confiée à une structure existante. La mise en place de ce dispositif suppose une dynamique de concertation impliquant l'ensemble des associations, coopératives et boutiques de la ville opérant dans la filière de l'artisanat. Cette collaboration aboutirait à une mutualisation du circuit de distribution et de vente.

Le site sur lequel serait implantée la Maison du Yatenga reste à déterminer. Les pistes envisagées sont le site de l'actuelle MJC (par exemple, dans le bâtiment qui héberge le comité de jumelage) ou le site de l'actuelle gare routière (la Maison du Yatenga partagerait alors le même espace que le CAIEC).

## **C. Pour l'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information : une Cité des Savoirs**

Outil nécessaire au renforcement du capital humain et du capital culturel par la facilitation de l'accès à la connaissance, cette Cité des Savoirs résulterait d'un réaménagement du site de l'actuelle Maison des jeunes et de la culture. Ainsi, les composantes suivantes, déjà existantes, seraient conservées et mises au service d'un projet global : la Bibliothèque municipale, le Centre Info Jeunesse, la salle de diffusion TV5.

À ces modules, nous proposons d'ajouter un service d'aide à la formation et à la professionnalisation, chargé de centraliser et de diffuser l'ensemble de l'information disponible sur les dispositifs existants à Ouahigouya et au Burkina Faso en matière de formation professionnelle (offres de formation proposée par des structures telles que le Centre culturel français, le festival Waga Hip Hop, Africalia, Culturesfrance, le Reemdoogo, le CDC la Termitière...). Travaillant en lien avec les services du ministère de l'emploi et de la jeunesse et du ministère de la Culture, avec le CAIEC et l'Université de Savoie, ce service aurait pour mission d'organiser des sessions de formation aux métiers de la culture (montage de projets culturels, management, sonorisation, régie de spectacle, journalisme culturel...).

Nous proposons que l'actuelle salle de spectacle de la MJC soit réaménagée en salle de conférence permettant d'accueillir des séminaires, des sessions de formation ou des réunions d'information. Cette salle serait utilisée pour les activités organisées par la Cité des Savoirs elle-même et pourrait également être louée à des partenaires extérieurs.

Les deux salles de répétition actuellement disponibles seraient réaménagées l'une en salles de cours et de formation, l'autre en bureaux administratifs et en espace d'accueil et d'information.

## **D. Un programme de sensibilisation culturelle en direction des jeunes**

Élaborée et coordonnée par les Cité des Savoirs, cette action en direction des jeunes populations s'appuierait :

- un programme d'intervention en milieu scolaire ;
- un réseau de petits espaces scéniques implantés dans les différents secteurs de la ville.

### **1. Interventions en milieu scolaire**

Menées dans le cadre d'un programme de sensibilisation des jeunes populations aux pratiques artistiques, ces interventions en milieu scolaire consisteraient à organiser des spectacles de musique, de danse, de théâtre, de conte ou de poésie dans les écoles ainsi que des ateliers impliquant les enfants et les jeunes. Ce programme, financé par la diaspora Yadega, associerait les écoles, collèges et lycées de la région, la DPEBA, le FESCASY, les artistes locaux et les associations culturelles et éducatives

comme l'ARCAN ou la DSF. Les créations artistiques réalisées dans ce cadre pourraient être montrées à l'occasion du FESCO et du FESCASY.

## **2. Un réseau d'espaces scéniques dans les quartiers**

La Cité des Savoirs pourrait également être chargée de coordonner la construction de trois petits espaces scéniques répartis sur l'ensemble du territoire urbain. Conçus sur le modèle de la petite scène construite par l'ARCAN, ces infrastructures seraient peu coûteuses<sup>45</sup> et constitueraient des espaces d'expression accessibles à tous et notamment aux jeunes générations. A la fois outils éducatifs et culturels, lieux de diffusion et de production de spectacles, ces espaces seraient confiés à des structures déjà implantées et opérant dans les quartiers. L'identification des organisations porteuses pourrait se faire par une procédure d'appel d'offre qui permettrait de sélectionner les associations, troupes ou groupements les plus actifs et les plus structurés. Ce réseau d'espaces de diffusion pourraient mutualiser un certain nombre de moyens (matériel, production, communication...) et élaborer une programmation commune.

Lié au secteur du spectacle vivant, ce réseau de scènes de quartiers aurait pu être rattaché au CAIEC. Toutefois, nous avons fait le choix de l'associer à la Cité de Savoirs dans la mesure où il est conçu non pas comme un instrument d'appui à la professionnalisation mais comme un dispositif d'animation en direction des jeunes, destiné à développer les pratiques culturelles et à faciliter l'accès à la culture.

---

<sup>45</sup> Le coût de construction d'un bâtiment comprenant un plateau, des loges et un local de stockage est estimé à 5000 euros.

## E. Fiches techniques des outils proposés

### CITÉ DES SAVOIRS

#### Missions

Faciliter l'accès à la connaissance, à l'information et à la formation

#### Composantes

- Bibliothèque municipale
- Centre Info Jeunesse
- Salle TV5
- Service formation et professionnalisation
- Salle de conférence
- Salles de répétition théâtre, conte et poésie
- Interventions en milieu scolaire
- Réseau d'espaces scéniques

#### Équipe

- Un directeur
- Un assistant de direction
- Un responsable de la formation

#### Lieu

Actuelle MJC

#### Coût estimatif

##### **Mise en place 95 000 €**

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Travaux d'aménagement     | 65 000 € |
| Équipement                | 10 000 € |
| Formation du personnel    | 10 000 € |
| Expertise et coordination | 10 000 € |

##### **Fonctionnement 41 700 €**

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Salaires         | 6 700 € / an  |
| Budget de fonct. | 5 000 € / an  |
| Actions          | 30 000 € / an |

### CAIEC

#### Missions

Accompagner le développement économique des activités culturelles

#### Composantes

- Pôle d'appui aux entreprises culturelles
  - Service d'accompagnement
  - Micro pépinière d'entreprises culturelles (boutiques)
- Pôle d'appui aux filières du spectacle vivant
  - Salle de spectacle de 1500 places
  - Salles de répétition musique et danse

#### Équipe

- Un directeur
- Un régisseur général
- Un technicien son et lumière
- Un agent d'accueil
- Un chargé d'appui aux entreprises culturelles

#### Lieu

Actuelle gare routière

#### Coût estimatif

##### **Mise en place 315 000 €**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Travaux de construction   | 200 000 € |
| Équipement                | 80 000 €  |
| Formation du personnel    | 20 000 €  |
| Expertise et coordination | 15 000 €  |

##### **Fonctionnement 60 600 €**

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Salaires         | 10 600 € / an |
| Budget de fonct. | 10 000 € / an |
| Actions          | 40 000 € / an |

## FESTIVAL

### Missions

Mettre en valeur les pratiques locales, appuyer la structuration et la professionnalisation des filières artistiques, contribuer au développement économique local

### Composantes

- Diffusion
- Accompagnement
- Formation
- Mise en réseau

### Équipe permanente

- Un directeur
- Un chargé de production
- Un responsable de l'accompagnement et de la formation

### Coût estimatif

#### **Mise en place 25 000 €**

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Formation du personnel    | 15 000 € |
| Expertise et coordination | 10 000 € |

#### **Fonctionnement 78 400 €**

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Salaires             | 8 400 € / an  |
| Budget de production | 40 000 € / an |
| Actions              | 30 000 € / an |

## MAISON DU YATENGA

### Missions

Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de la région, développer le tourisme, appuyer la filière de l'artisanat

### Composantes

- Point d'information touristique, accueil des visiteurs
- Musée des arts et traditions du Yatenga
- Circuit de distribution de la production artisanale (boutiques)

### Équipe

- Un directeur
- Un agent d'accueil
- Un responsable du musée

### Lieu

À déterminer

### Coût estimatif

#### **Mise en place 135 000 €**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Travaux de construction   | 100 000 € |
| Équipement                | 15 000 €  |
| Formation du personnel    | 10 000 €  |
| Expertise et coordination | 10 000 €  |

#### **Fonctionnement 21 800 €**

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Salaires         | 6 800 € / an  |
| Budget de fonct. | 5 000 € / an  |
| Actions          | 10 000 € / an |

## **IV. Le rôle de la coopération Chambéry – Ouahigouya**

Du fait de l'ampleur des besoins identifiés, le projet proposé dépasse nécessairement le cadre du seul partenariat Chambéry – Ouahigouya. Il est donc indispensable de considérer ce dernier comme la composante centrale dont l'effet levier permettrait la mise en place d'un projet à dimension régionale. Dans ce cadre, la coopération Chambéry – Ouahigouya pourrait s'articuler autour des axes présentés ci-après.

### **A. Les atouts de Chambéry pour appuyer Ouahigouya**

#### **1. Un tissu culturel dynamique**

La ville de Chambéry dispose d'un tissu culturel couvrant un large spectre de fonctions (création, formation, diffusion, animation...) dans des domaines variés (musique, danse, théâtre, lecture, arts visuels). La culture, qui représente 17% du budget communal, constitue une priorité pour la Ville de Chambéry qui détient un parc d'équipements culturels très conséquent pour sa taille. Ainsi, le Service des Affaires culturelles chapeaute, en régie directe, près de 300 employés qui opèrent dans les structures suivantes :

- la médiathèque Jean-Jacques Rousseau
- la bibliothèque Georges Brassens
- Centre de Culture scientifique, technique et industrielle
- 3 musées (le Musée savoisien, le Musée des Charmettes, le Musée des Beaux-Arts)
- la Cité des arts (hébergeant le CRR, Conservatoire à rayonnement régional, et l'APEJS, Association pour la Promotion et l'Enseignement des musiques actuelles en Savoie)

À ces équipements communaux s'ajoutent :

- L'Espace Malraux, Scène nationale de Chambéry et de la Savoie
- Arc en Cirque, Centre des arts du cirque de Chambéry
- la Maison des jeunes et de la culture (qui partage ses locaux avec l'association culturelle Totem)
- un tissu associatif dense et varié (environ 90 associations œuvrent dans le domaine de la culture)
- le festival du Premier roman
- l'Office du tourisme de Chambéry

## **2. ... et ouvert à l'échange**

Les acteurs rencontrés sur le terrain ont tous montré leur disponibilité et leur intérêt pour la coopération avec la ville de Ouahigouya. Ils ont marqué leur accord pour prendre part à une collaboration dans ce cadre et ont également souligné leur volonté de le faire de manière réfléchie et pertinente, en adéquation avec les enjeux et les besoins exprimés localement. Certains d'entre eux ont déjà travaillé à l'international, notamment avec l'Italie. D'autres ont même été – ou sont – déjà impliqués dans des projets d'échanges avec Ouahigouya.

Ainsi, les actions suivantes impliquant les acteurs culturels chambériens sont déjà programmées pour 2009 :

- le séjour d'un trio jazz de la Cité des arts et de l'APEJS à Ouahigouya pour de la formation et à Ouagadougou pour des concerts au Centre culturel français avec un percussionniste de Ouahigouya
- l'accueil de la troupe Badema en résidence à la Cité des arts
- 5 concerts avec la fanfare Jazz Etcetera de la Cité des Arts et Badema
- l'accueil en résidence d'un photographe burkinabé (photo montage) par la salle d'art contemporain la Conciergerie
- l'accueil en résidence de 2 artistes plasticiens (bronze et peinture) par l'école municipale d'art
- l'accueil en résidence par l'association Totem de l'artiste burkinabè Victor Démé
- l'accueil en résidence de l'artiste burkinabè Bill Aka Kora au Scarabée à Chambéry
- l'organisation d'un stage à Ouahigouya sur la fabrication de marionnettes géantes avec Théâtre en Savoie et la compagnie des Grandes personnes
- la présentation de la pièce de théâtre *Tabataba* sur la scène nationale de l'Espace Malraux pendant le festival Lafi Bala
- l'organisation d'une tournée au Burkina Faso avec le groupe chambérien *Moutains Mens* et Victor Démé
- l'organisation d'une tournée au Burkina Faso avec la fanfare Jazz Etcetera de la Cité des arts et Badema
- l'organisation d'un stage de cirque à Ouahigouya par Arc en Cirque

Ces nombreuses initiatives témoignent du dynamisme des opérateurs chambériens et de leur ouverture à l'échange avec les acteurs culturels de Ouahigouya et du Burkina Faso. Ce potentiel constitue un atout majeur qu'il conviendra de mobiliser à toutes les étapes de la mise en œuvre du programme de coopération proposé ici.

## **3. La volonté politique de développer une stratégie associant culture, patrimoine et tourisme**

La volonté qui existe à Chambéry de faire du patrimoine culturel un atout touristique majeur et le fait que le patrimoine historique et le tourisme à Ouahigouya et au Yatenga constituent une priorité du ministère burkinabè de la Culture et un enjeu pour le développement local, donnent du sens et un contexte institutionnel très favorable à une collaboration sur cette thématique.

## **B. Appui institutionnel à la Mairie de Ouahigouya**

Une des pistes de collaboration pourrait concerner le renforcement des capacités de la Mairie de Ouahigouya en matière d'analyse de son environnement et des besoins culturels de la population, d'organisation de l'intervention publique, et de connaissance des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

Le positionnement, les missions hétérogènes et les moyens très limités de la Direction de l'éducation, de la culture, des sports, de la santé et de l'action sociale posent un réel problème en termes de capacité d'élaboration d'une politique culturelle, de cohérence d'action, de capacité financière d'intervention et de coordination des services qui lui sont liés. Ainsi, pour avoir une action cohérente, lisible et efficace, il conviendrait d'extraire la compétence « culture » et de la confier à une cellule appelée « Développement local et culture » et composée d'un directeur et d'un assistant administratif. Directement rattachée au Secrétariat général de la mairie, cette cellule aurait pour mission d'organiser les relations entre le Conseil municipal, le Cabinet du maire et un opérateur délégué. Le service des Affaires culturelles et la Direction générale des Services aux publics de la Ville de Chambéry pourraient accompagner la structuration de cette cellule : définition des missions, articulation avec le Secrétariat général, moyens humains et techniques à mettre en place...

## **C. Appui à la mise en place des outils de développement culturel**

### **1. Appui à la mise en place du festival régional de spectacle vivant**

Riches de l'expérience du festival Lafi Bala, les partenaires chambériens, sont tout indiqués pour appuyer la mise en place d'un festival à Ouahigouya. L'association Chambéry – Ouahigouya pourrait mobiliser l'expertise et les compétences des professionnels de la culture à Chambéry pour les mettre à disposition des porteurs du festival régional de Ouahigouya. Des structures telles que l'Espace Malraux, le Totem et la Cité des Arts pourraient assurer cet appui.

Cet appui consisterait essentiellement en un accompagnement méthodologique de montage de projets et en une aide à la formation des porteurs du festival à Ouahigouya<sup>46</sup>. Il pourrait être intégré aux programmes « Voir et agir autrement » (actions interculturelles) et SCADE (Appui à la société civile et au développement économique) déjà conduits par la Coopération Chambéry – Ouahigouya.

### **2. Appui à la mise en place du CAIEC (Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles)**

Un appui pourrait être apporté par Chambéry à la mise en place du CAIEC et de ses deux fonctions principales : l'appui aux entreprises culturelles et l'appui aux filières du spectacle vivant.

---

<sup>46</sup> Sur ce point, la Cité des Arts pourrait être sollicitée dans le cadre de son partenariat avec la licence professionnelle « Management des entreprises culturelles » de l'Université de Savoie.

Sur le second point, il nous semblerait pertinent de mobiliser directement l'expertise des acteurs culturels chambériens que sont la MJC et Totem, la Cité des Arts, l'APEJS et, éventuellement l'Espace Malraux. Ces professionnels pourraient ainsi accompagner la dynamique de création du lieu en apportant un appui méthodologique sur le montage de la structure, la définition de ses missions, et de ses modes de fonctionnement. Ils pourraient également contribuer à la formation du personnel qui sera en charge de la gestion du centre. Cet appui constituerait une composante du programme « Voir et agir autrement » ou de son prolongement.

En ce qui concerne l'appui aux entreprises culturelles, il s'agirait de poursuivre les actions déjà menées par la Coopération Chambéry – Ouahigouya avec la Maison de l'Entreprise dans le cadre du programme SCADE en incluant les entreprises du secteur culturel. Ces actions de soutien et d'accompagnement de projets de création ou de développement d'entreprises constitueraient alors l'un des programmes développés par le CAIEC.

### **3. Appui à la mise en place de la Cité des Savoirs**

De la même manière, les partenaires chambériens issus du secteur de l'éducation et / ou de l'action sociale (la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, la bibliothèque Georges Brassens, le service Animation Jeunesse de la MJC, associations...) pourraient contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de la Cité des Savoirs en fournissant un appui similaire : accompagnement méthodologique, appui à la formation du personnel, aide à la définition des missions et des modes de fonctionnement... Cette coopération concernerait à la fois l'appui à la société civile (programme SCADE) et les actions interculturelles du programme « Voir et agir autrement ».

Dans le cadre de son partenariat avec la licence professionnelle « Management des entreprises culturelles » de l'Université de Savoie, il serait demandé à la Cité des Arts d'élaborer un programme spécifique de formation continue pour les porteurs de projets à Ouahigouya sur les thèmes suivants :

- gestion de salle de spectacle,
- organisation de festival,
- administration d'entreprises culturelles.

Ce dispositif de formation, porté par la Cité des Savoirs, serait commun au CAIEC, au festival et à la Maison du Yatenga.

### **4. Mise en place d'un programme d'échanges artistiques Nord-Sud**

Sur ce point, on peut supposer que les actions déjà entreprises en la matière autour du festival Lafi Bala prendraient désormais tout leur sens dès lors qu'elles s'inscrivent dans un programme cohérent de coopération culturelle. L'association Chambéry - Ouahigouya pourra se positionner en partenaire du Nord pour contribuer aux dynamiques d'échanges Nord-Sud.

Dans cette perspective, en s'appuyant sur l'expertise et sur le désir d'échange existant au sein des équipes de la Cité des Arts, de l'APEJS et de l'Espace Malraux, son action gagnerait à se focaliser sur l'appui à la professionnalisation des artistes du Yatenga –

voire du Burkina – afin de les aider à accéder par la suite à des réseaux professionnels plus larges.

À ce jour, le volume de la création artistique à Ouahigouya et dans le Yatenga n'est pas suffisamment conséquent pour alimenter une dynamique continue de diffusion au Nord. Compte tenu de cette réalité, la priorité réside plus dans l'accompagnement des artistes et dans l'appui à leur professionnalisation.

## **D. Appui à la mise en œuvre de la stratégie « culture et tourisme »**

### **1. Appui à la mise en place du groupe de travail « culture et tourisme »**

La volonté clairement affirmée de la Ville de Chambéry de développer le tourisme culturel sur son propre territoire et l'existence de la piste « tourisme culturel » à Ouahigouya et dans le Yatenga offrent à point nommé une opportunité de coopération Nord-Sud sur cette thématique.

Dans cette perspective, une coopération pourrait associer le service culturel de la Ville de Chambéry et la cellule « Développement local et culture » de Ouahigouya pour partager des outils méthodologiques et des pistes de réflexion sur une stratégie de développement du tourisme culturel adaptée à chacun des deux contextes.

Dans un premier temps, il conviendrait donc de créer à Ouahigouya un groupe de travail sur la thématique « Culture, tourisme, et développement local » composé :

- de la Mairie de Ouahigouya,
- du ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication (Direction régionale),
- du Conseil régional,
- de l'ONTB (Office national du Tourisme burkinabè),
- de l'antenne régionale de la Chambre de Commerce.

L'une des premières actions du groupe de travail qui pourrait être accompagnée par la Coopération Chambéry – Ouahigouya est la réalisation d'une cartographie touristique et historique de Ouahigouya et de ses environs. Cette action se situerait dans le prolongement de la collaboration déjà entreprise autour de la réalisation des plans de cadastre de la ville de Ouahigouya.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail commanderait aux universités de Ouagadougou et de Savoie associées une recherche appliquée à l'histoire du Yatenga et de son patrimoine culturel.

### **2. Appui à la mise en place de la Maison du Yatenga**

Créer une infrastructure à Ouahigouya chargée de mettre en valeur le patrimoine culturel et l'artisanat du Yatenga dans une perspective de développement du tourisme culturel constituerait un outil structurant pour l'économie locale et stimulant pour la mise en valeur du patrimoine historique. C'est pourquoi, la deuxième tâche du groupe

de travail consisterait à élaborer les missions et les modes fonctionnement de la Maison du Yatenga, définir les priorités de formation du personnel et le type d'appui méthodologique à mettre en œuvre. Cette coopération pourrait éventuellement impliquer l'Office de tourisme de Chambéry qui participerait à l'accompagnement méthodologique et relayerait en France l'information et la documentation produites par la Maison du Yatenga.

## **E. Appui financier**

Le niveau et les modalités de l'appui financier apporté par la Ville de Chambéry dans le cadre de ce programme de coopération culturelle restent à préciser. Pour l'année 2009, un budget prévisionnel est déjà esquissé et est présenté dans la dernière partie du présent rapport.

En tout état de cause, il est clair que les montants financiers nécessaires à la réalisation d'un tel programme nécessiteront la mise en place de diverses formes de partenariats (partenariats public – public d'une part, partenariats public – privé d'autre part).

## **F. Une logique de compagnonnage Nord-Sud**

D'une manière générale, la mise en œuvre de ce programme de coopération culturelle pourrait s'appuyer sur une logique de compagnonnage associant, à plusieurs niveaux, les acteurs chambériens et leurs homologues burkinabè :

- les services en charge des affaires culturelles, du tourisme culturel,
- les professionnels de la culture et du spectacle, les entreprises culturelles,
- les structures de formation artistique et de formation aux métiers de la culture,
- les structures issues de l'action éducative, de l'action sociale et de l'animation culturelle (bibliothèques, Maisons des jeunes et de la culture...),
- les équipes universitaires,
- les acteurs du patrimoine culturel,
- les artistes et les créateurs (plasticiens, musiciens...).

Ce modèle de coopération suppose une grande transversalité et une collaboration étroite entre les services à Chambéry et entre les services à Ouahigouya. La difficulté de cet exercice réside dans l'absence de services équivalents au sein de l'administration municipale de Ouahigouya. Mais ces services existent sous une forme ou sous une autre dans les services déconcentrés de l'État burkinabè et parfois dans des entités administratives régionales ou provinciales. C'est un paramètre supplémentaire qui confirme la nécessité de donner au projet une dimension régionale associant les différents niveaux de compétence concernés : Gouvernorat, Conseil régional, province, ville, services déconcentrés de l'Etat.

Le présent rapport fournit des pistes quant aux collaborations possibles entre les acteurs de Ouahigouya et leurs partenaires chambériens ou savoyards. Toutefois, il appartiendra aux opérateurs de la coopération de faire des choix sur la base de cette étude et de préciser les contenus et les modalités des actions de compagnonnage.

## **TROISIEME PARTIE - CONDITIONS PREALABLES, CONTRAINTES, FAISABILITE**

### **I. Les contraintes à prendre en compte**

#### **A. L'insuffisance des ressources humaines formées**

L'absence ou le déficit de personnel municipal sensibilisé aux problématiques du développement local et formé aux métiers de la culture est une contrainte majeure. En réponse à ce besoin, un accompagnement consisterait d'abord à appuyer la mise en place de la cellule « Développement local et culture » et ensuite à contribuer à la formation de son personnel. En complément de cet accompagnement, nous préconisons la mise en place d'un mode opératoire faisant intervenir un opérateur délégué chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de développement local et d'économie créative.

#### **B. La faiblesse des ressources financières disponibles**

Avec un budget communal total situé aux alentours de 300 millions de francs CFA et une dotation budgétaire de 800 000 FCFA consacrée à la culture, les ressources de la mairie de Ouahigouya mobilisables pour une telle politique sont clairement insuffisantes. Il faudra donc, au moment de l'élaboration détaillée des outils et des infrastructures à mettre en place, réduire autant que possible le coût de leur fonctionnement et recourir à une diversification des sources de financement.

#### **C. La nécessité d'une approche multisectorielle et transversale**

Parce que la culture est une composante identitaire qui traverse tous les secteurs d'intervention publique et que faire de « la culture pour de la culture » est un luxe qu'un territoire en développement ne peut se permettre, tout projet de développement local fondé sur des activités culturelles doit nécessairement se construire selon une approche transversale et multisectorielle articulant culture, développement économique et éducation.

Concrètement, cela signifie que ce projet de coopération culturelle devrait être porté non seulement par les services en charge de l'action culturelle et des relations internationales mais aussi par les responsables du développement, de l'éducation, de l'action sociale et du tourisme des deux collectivités locales.

## **II. Asseoir le projet sur des partenariats multilatéraux**

### **A. Un atout considérable : la possibilité d'une action conjointe Ville – Province – Région – Etat**

#### **1. La convergence de vues entre autorités décentralisées, services déconcentrés et services centraux de l'Etat**

Les concertations menées dans le cadre des missions de terrain et à l'occasion de la restitution du rapport provisoire à Ouahigouya ont montré que les visions et les objectifs des différentes entités administratives convergent à plus d'un titre. Ainsi, la municipalité de Ouahigouya (et l'EPCD, entité autonome chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les plans communaux de développement), le Haut-Commissariat de la province du Yatenga, le Conseil régional et le Gouvernorat de la région du Nord et le ministère de la Culture et du Tourisme partagent un certain nombre d'idées sur les questions de développement culturel et de développement touristique. Ces convergences de vues portent essentiellement sur l'exploitation de la position géostratégique de Ouahigouya dans une perspective de développement touristique et sur la valorisation du patrimoine historique et culturel de la région.

Mieux encore, ces entités, déconcentrées, décentralisées ou nationales semblent disposées à étudier des propositions de partenariat dans le cadre d'un projet conjoint de développement local par le biais d'activités culturelles.

Il est également à noter que le Gouvernorat de la région du Nord, service déconcentré de l'Etat, dispose maintenant d'une Direction de la Culture, du Tourisme et de la Communication, nouvellement créée et le Directeur vient d'être nommé. Ce nouvel interlocuteur dans le paysage institutionnel local devrait permettre de faciliter le partenariat avec le Gouvernorat sur les questions liées au développement culturel et au tourisme.

#### **2. Vers un projet pilote au Burkina Faso**

Le caractère novateur du projet permet également d'envisager d'en faire un programme pilote qui, s'il fonctionne, pourrait être reproduit dans d'autres grandes villes et régions du Burkina Faso.

En effet, la configuration actuelle caractérisée au plan national par la décentralisation et les besoins d'accompagnement qu'elle engendre, et au plan international par une préoccupation accrue de la part des grandes organisations pour les questions de protection de la diversité culturelle et les thématiques « culture et développement », fait de ce projet une expérience phare qui pourrait susciter un certain intérêt.

### **B. Inscrire le projet dans une stratégie de développement économique du territoire**

Nous avons dit à plusieurs reprises la nécessité de déployer une approche globale multisectorielle intégrant la dimension du développement économique local. Les perspectives présentées ci-après pourraient permettre de contribuer à l'ancrage du projet dans les stratégies de développement local.

### **1. Inscrire le projet au Plan communal de développement**

L'EPCD, établissement public administratif, est l'opérateur délégué de la Mairie de Ouahigouya chargé de concevoir, de mettre en œuvre les programmes de développement de la commune. Dans ce cadre, il assure le suivi du processus « ECOLOC », méthode développée par le Partenariat pour le développement municipal (PDM) et le Club du Sahel de l'OCDE, dans le cadre du programme REEL (Relance des économies locales au Burkina Faso).

Il serait pertinent de voir dans quelle mesure l'action du coordonnateur culturel de l'ACDIL pourrait être articulée avec les programmes ou les outils de développement déjà existants, comme le Plan communal de développement (PCD) ou le processus ECOLOC.

D'une manière plus large, l'ampleur du projet implique de prendre en compte les autres programmes de coopération bilatérale (Suisse, Espagne, France, Italie) ou multilatérale (Francophonie, Union européenne, PNUD, UNESCO). Pour cela, il conviendrait de mettre en place un cadre de concertation et de coordination des interventions respectives mais aussi de mutualisation des moyens. Ceci permettrait à Chambéry d'inscrire sa contribution dans un cadre plus large tout à la centrant sur sa ville partenaire.

### **2. Développer l'appui aux entreprises culturelles avec les partenaires locaux**

Un partenariat avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des entreprises, à savoir l'antenne régionale de la Maison de l'Entreprise et la section régionale de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, devrait être mis en place. Comme évoqué plus haut, ce partenariat porterait sur la mise en place du CAIEC (Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles) et de sa fonction d'appui aux entreprises culturelles. La Coopération Chambéry – Ouahigouya étant déjà engagée dans des actions communes avec la Maison de l'Entreprise, il serait logique et pertinent de l'élargir aux initiatives culturelles à vocation économique à travers la mise en place du CAIEC. Il conviendrait aussi de poursuivre la concertation avec la section régionale de la Chambre de Commerce pour définir la part qu'elle pourrait prendre dans ce projet.

### **3. Développer des partenariats public – privé**

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, le financement du projet proposé nécessitera des apports autres que celui des seules puissances publiques. Cela suppose donc de rechercher des partenariats financiers au sein du secteur privé. L'une des pistes possibles consisterait à susciter le mécénat des grandes fortunes de la diaspora de Ouahigouya vivant à Ouagadougou ou expatriées dans la sous-région (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal...).

Le 11 décembre 2009, la ville de Ouahigouya accueillera les célébrations de la fête nationale du Burkina Faso. A cette occasion seront organisées de nombreuses manifestations en présence des éminentes personnalités du pays et de la région. Ces festivités seront donc un temps privilégié pour communiquer formellement ou

informellement autour du programme présenté ici. Il conviendrait donc d'élaborer une stratégie en ce sens qui, si elle fonctionnait, permettrait de lever des fonds privés pour le financement de certaines actions.

### **III. Modèle organisationnel et mode opératoire préconisés**

#### **A. Confier la maîtrise d'œuvre à un opérateur délégué extérieur**

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet et la gestion des infrastructures créées, nous proposons que celles-ci soient confiées à un opérateur délégué, autonome et extérieur à la Mairie de Ouahigouya. Ce choix se justifie par l'absence actuelle, au sein de la mairie, des ressources humaines, des savoir-faire requis et d'antécédents montrant une volonté de formuler une vision du rôle de la culture dans le développement de Ouahigouya.

Toutefois, la mention de la culture comme priorité du programme de développement communal constitue un point de départ qu'il conviendrait de conforter par un compagnonnage entre les élus des deux villes sur l'application de la notion de maîtrise d'ouvrage. Si par la suite, la mairie de Ouahigouya renforçait sa capacité en la matière, elle pourrait assumer l'élaboration de sa politique locale de développement culturel en concertation avec le maître d'œuvre.

A l'heure actuelle, la solution qui nous semble la plus pertinente consisterait à confier cette mission à l'ACDIL. Déjà opérateur délégué pour la coordination des programmes de coopération décentralisée entre les deux villes, cette structure possède l'expertise nécessaire à la bonne conduite du programme.

Missionné par la Mairie de Ouahigouya (maître d'ouvrage), l'ACDIL serait en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale de développement culturel. Cette mission serait assurée en partenariat avec l'Etat (ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication), les services déconcentrés (Gouvernorat, et Haut-Commissariat), le Conseil régional et les acteurs privés ou issus de la société civile.

L'opérateur délégué aurait la charge de coordonner le fonctionnement, la gestion et l'articulation des différents outils : le CAIEC, le festival du spectacle vivant, la Cité des Savoirs, la Maison du Yatenga. Des passerelles entre ces différents modules seraient mises en place par l'opérateur délégué, notamment concernant les actions de formation.

#### **B. Recruter un coordonnateur spécialisé dans les questions de développement culturel**

Si l'ACDIL possède une expertise certaine en matière de gestion de programmes de coopération décentralisée, elle ne dispose pas des ressources humaines nécessaires à la conduite d'un programme de coopération culturelle. Aussi convient-il de prévoir le recrutement d'un agent qui serait exclusivement chargé de porter et de coordonner les différentes composantes du programme proposé ici.

Employé par l'ACDIL, ce coordonnateur prendrait ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2009. La convention en cours avec l'ACDIL arrivant à son terme en juin prochain, l'embauche de ce nouvel agent ferait l'objet d'une clause spécifique introduite dans la nouvelle convention qui courra à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

## **C. Mettre en place un comité de pilotage**

Afin de garantir la transversalité du programme et de faciliter son appropriation par les différents partenaires envisagés, il nous semble indispensable de mettre en place un organe de pilotage au sein duquel seraient représentés l'ensemble des protagonistes concernés.

### **1. Rôle du comité**

Le comité de pilotage serait chargé de :

- valider et ajuster les grandes orientations du programme d'action proposé par l'ACDIL,
- participer à la définition des modalités de mise en oeuvre de chaque action,
- informer les partenaires et les populations sur les actions entreprises
- associer, au besoin, les protagonistes concernés à certaines prises de décision

### **2. Composition du comité**

Animé par l'ACDIL et le coordonnateur recruté, ce comité de pilotage serait composé de représentants des institutions suivantes :

- la Commune de Ouahigouya (service en charge du développement culturel)
- l'EPCD
- la Ville de Chambéry
- la Coopération Chambéry - Ouahigouya
- le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication
- le Gouvernorat (Direction régionale de la Culture, du Tourisme et de la Communication)
- le Haut-commissariat
- le Conseil régional
- la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat (antenne régionale du Nord)
- la Maison de l'Entreprise (section territoriale du Nord)
- acteurs de la société civile, réunis en groupe de travail

### **3. Organisation en groupes de travail**

Pour alléger et rendre plus productifs les processus de concertation et de réflexion, il est impératif que le comité s'organise en quatre groupes de travail thématiques à l'intérieur desquels seraient représentés l'ensemble des acteurs de la société civile. Les thématiques des groupes de travail seraient les suivantes :

- Développement économique et appui aux entreprises
- Appui aux filières du spectacle vivant
- Culture et tourisme
- Culture et éducation

Chaque groupe de travail se réunirait régulièrement (périodicité à déterminer) pour débattre du programme d'actions proposé par l'ACDIL, définir les modalités de mise en œuvre des actions le concernant et arrêter une répartition des rôles entre les différents partenaires. Chaque groupe serait encadré par un délégué qui représenterait le groupe de travail au sein du comité de pilotage. Ce dernier aurait pour fonction de structurer les séances de travail et de faire circuler l'information entre son groupe et le comité de pilotage.

### **4. Lancement du comité de pilotage**

Intervenant au cours du dernier trimestre 2009, la mise en place du comité de pilotage pourrait faire l'objet d'un séminaire de lancement et d'information. Cette rencontre d'une demi-journée aurait pour objectif de présenter à l'ensemble des partenaires concernés ainsi qu'aux populations:

- la vision commune qui sous-tend le programme
- le contenu du programme, dans ses grandes lignes
- le rôle de chacun dans la stratégie commune
- les moyens techniques et financiers mis à disposition du projet
- le schéma opérationnel (groupes de travail)
- une liste du fonds documentaire de référence qui sera progressivement constitué

L'organisation logistique de ce séminaire de lancement serait assurée par l'ACDIL.

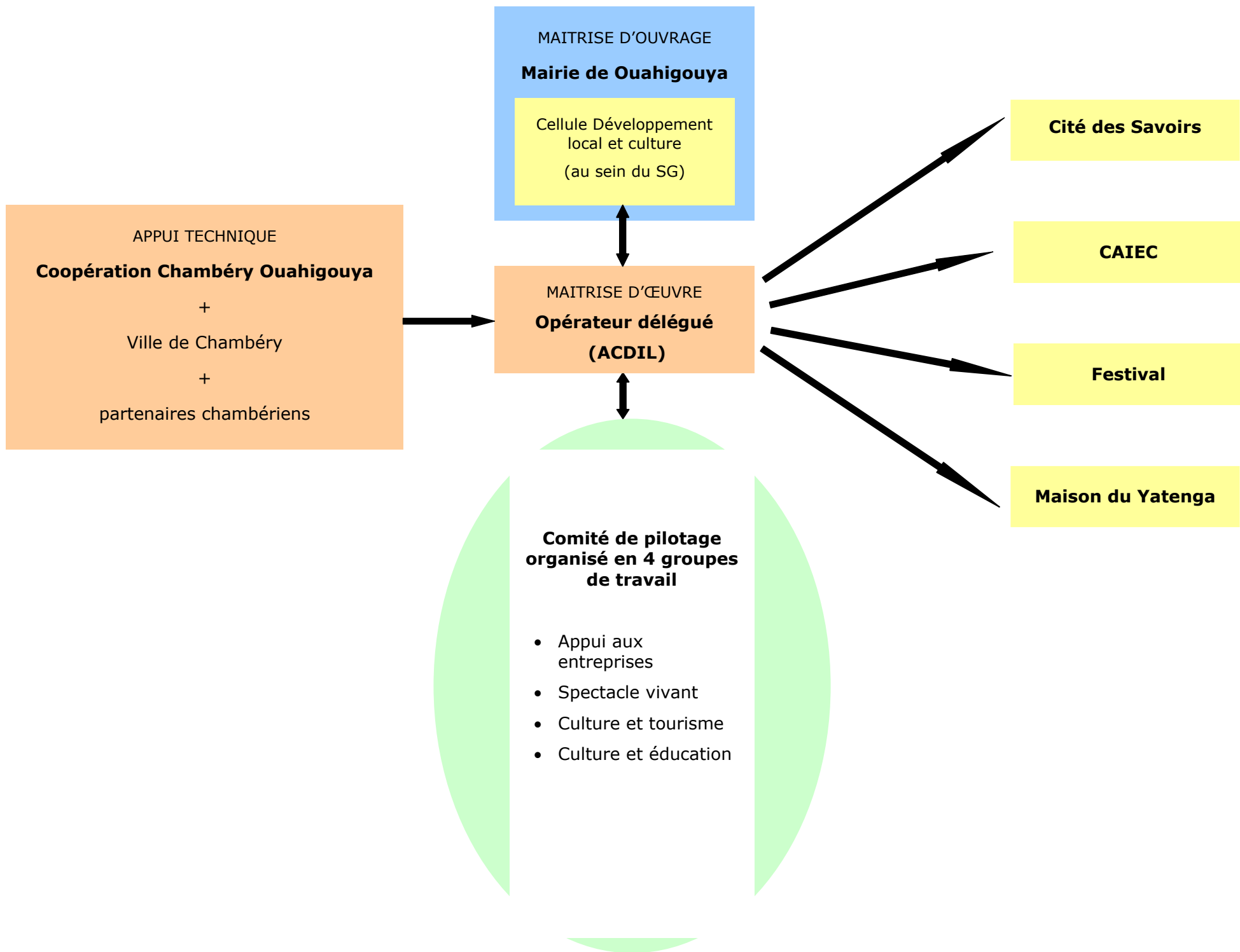
### **D. Appui technique**

L'ampleur et la complexité de ce programme nécessitera un appui technique à la maîtrise d'œuvre. Cet appui serait apporté par la Coopération Chambéry - Ouahigouya qui pourrait mobiliser des structures chambériennes en les impliquant dans des actions de compagnonnage Nord-Sud sur certaines composantes du programme.

Dans cette perspective et pour faire face à l'accroissement de la charge de travail engendré par la mise en œuvre du programme de coopération culturelle, la création d'un poste de référent « culture » s'avère nécessaire. La création de ce poste pourra se faire soit par la modification des missions de l'équipe actuelle de coordination du

festival Lafi Bala (qui possède une connaissance du terrain et une expérience des partenariats culturels avec Ouahigouya), soit par le recrutement d'un agent supplémentaire exclusivement en charge du suivi du programme de coopération culturelle. Dans les deux cas, le référent aura pour mission de :

- Appuyer la mise en œuvre du projet de coopération culturelle en assurant le lien entre l'opérateur délégué, la Cellule « Développement local et culture », les services et les élus des deux villes
- À Ouahigouya, fournir un appui technique à l'opérateur délégué (ACDIL) sur la préparation et la mise en œuvre des programmes d'action, le montage des dossiers, l'appui au renforcement des capacités (formation)
- À Chambéry, mobiliser les différents acteurs culturels chambériens potentiellement concernés ou ayant manifesté une volonté de s'impliquer dans le projet
- Veiller à l'adéquation des différentes initiatives avec les orientations du projet de coopération



## **IV. Programme d'action proposé**

Le programme d'action proposé ici a été établi sur la base du projet dans son ensemble et du rôle que pourrait être appelée à jouer la Coopération – Ouahigouya. Il tient compte des contraintes de faisabilité soulignées plus haut et des pistes envisagées pour contourner ces contraintes. Enfin, il fait apparaître les coûts estimatifs des actions proposées ainsi que les sources de financement envisageables.

Afin de garantir le caractère opérationnel de ce plan d'action, nous avons isolé les années 1 et 2 (années 2009 et 2010) pour mieux détailler le contenu du programme sur cette première phase.

Il convient de souligner que ce programme ne propose qu'un cadre général. Il appartiendra à la Coopération Chambéry – Ouahigouya et à ses partenaires d'en préciser le contenu et le montage financier.

### **A. Programme d'action proposé pour les années 2009 et 2010**

La période 2009-2010 serait consacrée à une **phase de préfiguration** qui permettrait de poser les bases des différentes composantes du projet :

- Montage institutionnel et opérationnel
- Cité des Savoirs
- CAIEC
- Programme Culture et tourisme
- Festival

Une proposition de programme pour cette période est formulée ci-dessous sous la forme d'un tableau. Parmi les actions proposées dans le cadre de ce programme, nous suggérons que la priorité soit accordée aux actions suivantes :

- Recrutement et formation du coordonnateur culturel de l'ACDIL
- Organisation du séminaire de lancement du comité de pilotage
- Préfiguration de la Cité des Savoirs
  - ▶ Etude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de 3 espaces scéniques de quartier
  - ▶ Appui au redémarrage de la bibliothèque municipale de Ouahigouya

Cet appui à la bibliothèque pourrait impliquer la médiathèque Jean-Jacques Rousseau et/ou la bibliothèque Georges Brassens et pourrait être articulé autour des points suivants :

- une mission de diagnostic à effectuer par un professionnel de Chambéry pour accompagner l'élaboration d'un projet d'établissement : politique documentaire, politique d'animation,

stratégie de mise en réseau avec les autres points de lecture existants

- un appui technique et financier : mise en place d'une base de données informatisée, fournitures et matériel d'animations, dotation en ouvrages, mise en place d'un club lecture destiné aux adolescents...

| ACTIONS PROPOSÉES<br>EN 2009-2010             |                                                                                                | COORDONNÉ PAR                     | PARTENAIRES TECHNIQUES                      |                                                                                                      | COÛTS<br>ESTIMATIFS<br>(€)                             | SOURCES DE<br>FINANCEMENT<br>ENVISAGEABLES |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                               |                                                                                                |                                   | A Ouahigouya                                | A Chambéry                                                                                           |                                                        |                                            |
| <b>Montage institutionnel et opérationnel</b> |                                                                                                |                                   |                                             |                                                                                                      |                                                        |                                            |
| 2009                                          | Signature d'une convention de partenariat avec l'ACDIL, opérateur délégué du programme         | Coopération Chambéry – Ouahigouya |                                             |                                                                                                      | 0                                                      |                                            |
| 2009                                          | Recrutement par l'ACDIL d'un coordonnateur de programme au 1er juillet                         | ACDIL                             |                                             | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                                    | 3 000<br>(salaire 6 mois)                              | Coopération Chambéry – Ouahigouya          |
| 2009                                          | Formation du coordonnateur de l'ACDIL                                                          | Coopération Chambéry – Ouahigouya |                                             | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                                    | 5 000<br>(séjour de formation en France)               | Coopération Chambéry – Ouahigouya          |
| 2009                                          | Mise en place d'un comité de pilotage et organisation d'un séminaire de lancement              | ACDIL                             | Organisations membres du comité de pilotage | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                                    | 5 000<br>(organisation séminaire)                      | Coopération Chambéry – Ouahigouya          |
| 2009                                          | Appui à la mise en place de la cellule « Développement Local et culture » au sein de la mairie | Coopération Chambéry – Ouahigouya | ACDIL                                       | Mairie de Chambéry<br>Service des Affaires culturelles<br>Direction général des services aux publics | 2 000<br>(estimation mission accompagnement technique) | Coopération Chambéry – Ouahigouya          |

| Préfiguration de la Cité des Savoirs (2009-2010) |                                                                                                                                   | COORDONNÉ PAR                              | PARTENAIRES TECHNIQUES                                                                                         |                                                                                                            | COÛTS ESTIMATIFS (€)                     | SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEABLES                              |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                  |                                                                                                                                   |                                            | A Ouahigouya                                                                                                   | A Chambéry                                                                                                 |                                          |                                                                   |
| 2009                                             | Appui à la Commune de OHG pour le redémarrage de la bibliothèque municipale (mission de diagnostic, appui technique et financier) | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Mairie de OHG<br>COCOPA (coopération italienne)                                                                | Médiathèque Jean-Jacques Rousseau<br>Bibliothèque Georges Brassens<br>Service Animation Jeunesse de la MJC | 6 000<br>(mission, équipement, dotation) | Coopération Chambéry – Ouahigouya<br>(APICODE)                    |
|                                                  |                                                                                                                                   |                                            |                                                                                                                |                                                                                                            |                                          | Bibliothèques sans frontière<br>Fondation Chirac                  |
| 2009                                             | Etude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de scènes locales de quartier                                               | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Associations culturelles ou éducatives dans les quartiers                                                      |                                                                                                            | 500<br>(frais de déplacement)            | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                 |
| 2009                                             | Rénovation de la salle de spectacle de la MJC                                                                                     | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Mairie de OHG                                                                                                  |                                                                                                            | 20 000<br>(travaux d'aménagement)        | Budget national Burkina Faso (préparation 11 décembre 2009)       |
| 2010                                             | Construction du réseau de scènes locales de quartier                                                                              | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya |                                                                                                                |                                                                                                            | 10 000                                   | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                 |
|                                                  |                                                                                                                                   |                                            |                                                                                                                |                                                                                                            | 5 000                                    | Coopération internationale<br>Ministère de la Culture             |
| 2010                                             | Lancement des études architecturales pour la réhabilitation du site de la MJC                                                     | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Mairie de OHG<br>Cabinet d'architectes Answer                                                                  |                                                                                                            | 5 000<br>(architecte)                    | Coopération internationale<br>Programme des Engagements nationaux |
| 2010                                             | Lancement du groupe de travail Culture et éducation                                                                               | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | ARCAN<br>COCOPA<br>Écoles, collèges et lycées<br>bibliothèques et centres de lecture publique, Association DSF | Médiathèque Jean-Jacques Rousseau<br>Bibliothèque Georges Brassens<br>Service Animation Jeunesse de la MJC | 1 000<br>(frais divers)                  | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                 |

| Préfiguration du CAIEC<br>(2009-2010) |                                                                                  | COORDONNÉ PAR                              | PARTENAIRES TECHNIQUES                                                    |                                                                                 | COÛTS<br>ESTIMATIFS (€)                    | SOURCES DE<br>FINANCEMENT<br>ENVISAGEABLES                                                      |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       |                                                                                  |                                            | A Ouahigouya                                                              | A Chambéry                                                                      |                                            |                                                                                                 |
| 2009                                  | Lancement du programme d'appui aux initiatives économiques et culturelles        | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Maison de l'Entreprise<br>Chambre de commerce                             |                                                                                 | 10 000<br>(accompagnement des entreprises) | Coopération Chambéry – Ouahigouya (SCADE)                                                       |
|                                       |                                                                                  |                                            |                                                                           |                                                                                 |                                            | Banque mondiale<br>Union européenne<br>Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso<br>PNUD |
| 2010                                  | Poursuite du programme d'appui aux initiatives économiques et culturelles        | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Maison de l'Entreprise<br>Chambre de commerce                             |                                                                                 | 10 000<br>(accompagnement des entreprises) | Coopération Chambéry – Ouahigouya (SCADE)                                                       |
|                                       |                                                                                  |                                            |                                                                           |                                                                                 |                                            | Banque mondiale<br>Union européenne<br>Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso<br>PNUD |
| 2009                                  | Lancement du groupe de travail Développement économique et appui aux entreprises | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Maison de l'Entreprise<br>Chambre de commerce<br>ASPAO<br>Groupement Naam |                                                                                 | 1 000<br>(frais divers)                    | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                               |
| 2009                                  | Lancement du groupe de travail Spectacle vivant                                  | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Groupement des artistes et des troupes<br>ARCAN                           | MJC et Totem<br>Cité des Arts + Université de Savoie<br>APEJS<br>Espace Malraux | 1 000<br>(frais divers)                    | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                               |

| Préfiguration du programme<br>« Culture et tourisme »<br>(2009-2010) |                                                                                                                   | COORDONNÉ PAR                              | PARTENAIRES TECHNIQUES                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                    | COÛTS<br>ESTIMATIFS<br>(€)                      | SOURCES DE<br>FINANCEMENT<br>ENVISAGEABLES  |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
|                                                                      |                                                                                                                   |                                            | A Ouahigouya                                                                                                                                                                                                                                                | A Chambéry                                                                                         |                                                 |                                             |
| 2009                                                                 | Recensement des sites touristiques et élaboration d'une cartographie touristique de Ouahigouya et de ses environs | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Service en charge du cadastre au sein de la mairie                                                                                                                                                                                                          | Service en charge du cadastre au sein de la mairie<br>Office de tourisme                           | 3 000<br>(missions et accompagnement technique) | Coopération Chambéry – Ouahigouya           |
| 2010                                                                 | Mise en place d'un groupe de travail Culture et tourisme                                                          | ACDIL<br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Ministère de la Culture<br>Gouvernorat<br>Conseil régional<br>Mairie de OHG<br>Chambre de commerce<br>Groupement des hôtels<br>ASPAO<br>Groupement Naam<br>Maison de l'Entreprise<br>Familles gardiennes des sites historiques<br>Université de Ouagadougou | Ville de Chambéry (service des affaires culturelles)<br>Office de tourisme<br>Université de Savoie | 3 000<br>(frais divers)                         | Ministère de la Culture<br>Conseil régional |

| Préfiguration du festival<br>(2009-2010) |                                                                                                     | COORDONNÉ PAR                                  | PARTENAIRES TECHNIQUES           |                                                              | COÛTS<br>ESTIMATIFS<br>(€) | SOURCES DE<br>FINANCEMENT<br>ENVISAGEABLES                                                                                                      |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          |                                                                                                     |                                                | A Ouahigouya                     | A Chambéry                                                   |                            |                                                                                                                                                 |
| 2009                                     | Programmation de un ou deux spectacles à l'occasion de la fête nationale du 11 décembre             | ACDIL<br><br>Coopération Chambéry – Ouahigouya | Mairie de OHG<br><br>Gouvernorat |                                                              | 7 500                      | Coopération Chambéry – Ouahigouya<br><br>(Voir et agir autrement)                                                                               |
| 2009                                     | Programme d'échanges artistiques et de résidences croisées                                          | ACDIL<br><br>Coopération Chambéry – Ouahigouya |                                  |                                                              |                            |                                                                                                                                                 |
| 2010                                     | Mise en place de l'équipe<br><br>Préparation et organisation de la 1 <sup>ère</sup> édition         | ACDIL<br><br>Coopération Chambéry – Ouahigouya |                                  | Cité des arts<br><br>APEJS<br>MJC<br>Totem<br>Espace Malraux | 30 000                     | Coopération Chambéry – Ouahigouya                                                                                                               |
|                                          | Programme d'échanges artistiques et de résidences croisées<br><br>Appui technique et accompagnement |                                                |                                  |                                                              | 30 000                     | Mairie de OHG<br><br>Gouvernorat<br><br>Conseil régional<br><br>Ministère de la Culture<br><br>Culturesfrance<br><br>Coopération internationale |
| TOTAL COÛTS ESTIMATIFS 2009 -2010<br>(€) |                                                                                                     |                                                |                                  | 2009                                                         | 64 000                     |                                                                                                                                                 |
|                                          |                                                                                                     |                                                |                                  | DONT                                                         | 44 000                     | Coop. Chambéry – Ouahigouya                                                                                                                     |
|                                          |                                                                                                     |                                                |                                  | 2010                                                         | 94 000                     |                                                                                                                                                 |
|                                          |                                                                                                     |                                                |                                  | DONT                                                         | 51 000                     | Coop. Chambéry – Ouahigouya                                                                                                                     |
|                                          |                                                                                                     |                                                |                                  | 2009 + 2010                                                  | 158 000                    |                                                                                                                                                 |
|                                          |                                                                                                     |                                                |                                  | DONT                                                         | 95 000                     | Coop. Chambéry – Ouahigouya                                                                                                                     |

## B. Programme d'action proposé sur 2011 - 2014

| COMPOSANTE<br>DU<br>PROGRAMME                       | 2011                                                                                                                                              | 2012                                                                                                                                            | 2013                                                                                                                                             | 2014                                                                 |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Mise en place<br/>de la Cité des<br/>Savoirs</b> | Finalisation du programme<br>architectural :<br><br>▶ Réaménagement des salles de<br>répétitions<br><br>▶ Aménagement d'un local<br>administratif | Travaux local administratif<br>Équipement du local administratif<br><br>Recrutement et formation de<br>l'équipe<br><br>Budget de fonctionnement | Travaux salles de formation<br>Équipement des salles de<br>formation<br><br>Budget de fonctionnement<br><br>Appui technique et<br>accompagnement | Budget de fonctionnement<br><br>Appui technique et<br>accompagnement |
|                                                     | Actions de préfiguration :<br><br>▶ Bibliothèque<br><br>▶ Service formation et<br>professionnalisation<br><br>▶ Interventions en milieu scolaire  | Appui technique et<br>accompagnement                                                                                                            |                                                                                                                                                  |                                                                      |
|                                                     | Équipement de la salle de<br>conférences                                                                                                          |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                  |                                                                      |

| COMPOSANTES<br>DU<br>PROGRAMME    | 2011                                                                                                                                                                                              | 2012                                                                                                                                                                                                | 2013                                                                                                                                                           | 2014                                                          |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Mise en place<br/>du CAIEC</b> | Etudes architecturales pour la construction du CAIEC                                                                                                                                              | Travaux local administratif<br>Travaux espace commercial                                                                                                                                            | Travaux salle de spectacle + salles de répétition<br>Equipement salle de spectacle + salles de répétition<br>Budget de fonctionnement                          | Budget de fonctionnement<br>Appui technique et accompagnement |
|                                   | Actions de préfiguration<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux entreprises culturelles</li> <li>Appui aux filières du spectacle vivant</li> </ul> Appui technique et accompagnement | Equipement local administratif et espace commercial<br>Recrutement et formation de l'équipe<br>Budget de fonctionnement<br>Appui technique et accompagnement                                        | Appui technique et accompagnement                                                                                                                              |                                                               |
| <b>Culture et<br/>tourisme</b>    | <b>Mise en place de la Maison du Yatenga</b><br>Etudes architecturales<br>Etude de faisabilité sur la stratégie de mise en place d'un ensemble d'activités « Tourisme et artisanat »              | Création d'une grappe d'activités tourisme et artisanat                                                                                                                                             | Travaux de construction ou d'aménagement<br>Equipement<br>Recrutement et formation de l'équipe<br>Consolidation de la grappe d'activités tourisme et artisanat | Budget de fonctionnement<br>Appui technique et accompagnement |
|                                   | Lancement du travail de recherche sur l'histoire et le patrimoine culturel du Yatenga                                                                                                             | Travaux aménagement des sites historiques phase I<br>Création circuit et signalétique touristique<br>Production d'une documentation touristique appropriée<br>Identification et formation de guides | Travaux aménagement des sites historiques phase II<br>Identification et formation de guides                                                                    |                                                               |

|                 |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                              |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Festival</b> | Préparation et organisation de la 2 <sup>ème</sup> édition<br>Programme d'échanges artistiques et de résidence croisées<br>Appui technique et accompagnement | Préparation et organisation de la 3 <sup>ème</sup> édition<br>Programme d'échanges artistiques et de résidence croisées<br>Appui technique et accompagnement | Préparation et organisation de la 4 <sup>ème</sup> édition<br>Programme d'échanges artistiques et de résidence croisées<br>Appui technique et accompagnement | Préparation et organisation de la 5 <sup>ème</sup> édition<br>Programme d'échanges artistiques et de résidence croisées<br>Appui technique et accompagnement |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## CONCLUSION

En une période où l'on recherche de nouvelles opportunités de croissance économique, pour nourrir le développement des pays du Sud et améliorer les conditions de vie difficiles de populations aspirant à un devenir meilleur, la culture constitue un gisement jusqu'ici peu exploré en Afrique dans le cadre des politiques de développement local.

Pourtant tous les peuples sont doués d'une capacité de création qui peut s'épanouir dès lors que les conditions institutionnelles, matérielles et économiques le permettent. Les populations du Yatenga et de Ouahigouya disposent d'une histoire culturelle et d'un patrimoine qui pourraient contribuer à ce développement local si tous les acteurs publics et privés concernés acceptaient d'unir leurs efforts dans le cadre d'un programme conjoint. Favoriser une expression culturelle libre, variée et adaptée aux aspirations des différents groupes sociaux, permettre aux créateurs de vivre de leur travail à travers des activités génératrices de revenus, contribuer à l'aménagement culturel du territoire pour une meilleure qualité de vie, tels sont les défis que pourraient relever la Coopération Chambéry - Ouahigouya dans le cadre de ce programme de développement local fondé sur les dynamiques culturelles.

La réalisation de ces objectifs sera conditionnée par :

- la mise en commun des compétences et de moyens matériels et financiers apportés par les partenaires locaux burkinabè (publics et privés),
- le niveau des moyens financiers et matériels fournis par les partenaires nationaux et internationaux,
- la rigueur de l'organisation opérationnelle pour réaliser les projets retenus,
- la qualité des relations et de la concertation entre les acteurs concernés, institutionnels, entrepreneurs, artistes et associations,
- la constitution d'un noyau de leaders clairvoyants, déterminés et dévoués.

Espérons que l'atout que constitue la diaspora de Ouahigouya servira de moteur à ce processus de transformation des conditions matérielles et structurelles du développement culturel pour vivre mieux au Yatenga.

# **SYNTHESE**

## **I. Les termes de référence**

Engagées depuis 1991 par un accord de coopération décentralisée, les villes de Chambéry et de Ouahigouya sont parvenues à asseoir une dynamique de dialogue et d'échange. Après dix-sept années, cette coopération, qui associe les élus, les services municipaux mais aussi les acteurs de la société civile et les populations de chacune des deux communes, a permis la réalisation de nombreuses actions dans les domaines du développement urbain, de la coopération hospitalière, du développement économique, de la lutte contre la pauvreté, ou encore du dialogue interculturel.

Particulièrement active sur cette dernière thématique, la coopération entre les deux villes a permis en 1996 la création du festival Lafi Bala à Chambéry, manifestation culturelle destinée, dans une logique d'ouverture et de connaissance de l'autre, à montrer aux Chambériens les différentes facettes des cultures burkinabè, notamment à travers les arts du spectacle. L'expérience du festival Lafi Bala – d'abord pensé comme un outil de communication, de sensibilisation et d'éducation au développement – a révélé le potentiel culturel du Burkina Faso et de la région de Ouahigouya, et a engendré le souhait d'évaluer le poids économique de ce potentiel. Dès lors, il est devenu pertinent de réfléchir à la manière de traiter la composante culturelle au sein du projet de coopération. Si la culture peut être mise au service de l'animation et de la sensibilisation, on peut également s'interroger sur le rôle qu'elle peut jouer dans une stratégie de développement économique local.

Par ailleurs, il est à noter que, comme les autres municipalités burkinabè, la Ville de Ouahigouya se trouve confrontée au défi de la décentralisation, celui de s'adapter et de s'organiser pour assumer de nouvelles missions, parmi lesquelles l'administration culturelle de son territoire, ce qui rend plus nécessaire encore une réflexion sur la mise en place d'une politique culturelle locale.

Pour toutes ces raisons, les villes de Chambéry et de Ouahigouya envisagent de mettre en œuvre un programme de coopération culturelle décentralisée qui aurait pour but d'appuyer les acteurs de Ouahigouya et de sa région – collectivités locales et opérateurs privés – dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale de développement culturel. Cet objectif se déclinerait en trois points : l'accompagnement des acteurs culturels de Ouahigouya et la valorisation économique de leurs activités ; l'accompagnement des projets de création et d'échanges artistiques Nord-Sud et Sud-Sud ; l'appui à la promotion, à la diffusion et à la circulation des artistes burkinabè en Europe. Afin de vérifier cette hypothèse de travail et de réfléchir à ses contours et à ses axes structurants, les deux municipalités ont demandé à l'association Culture et développement de réaliser une étude préalable dont le présent document constitue le rapport final.

## **II. La problématique**

Pour la Commune de Ouahigouya, qui doit faire face à tous les défis du développement d'un bassin de vie dont les principales activités économiques sont liées

à l'agriculture, au maraîchage, à l'élevage et au commerce, il est essentiel que la mise en place d'une politique culturelle ne se fasse pas au détriment des autres priorités d'intervention liées aux impératifs de développement économique. Par conséquent, cette politique culturelle devra nécessairement permettre de valoriser le potentiel économique d'ordre culturel (musique, danse, théâtre, arts plastiques, artisanat) pour générer emplois et revenus au plan local. Et cette valorisation économique des atouts culturels ne pourra se faire qu'à travers une approche transversale articulant la culture avec l'économie, l'éducation et le tourisme.

L'enjeu de cette étude est donc d'abord d'évaluer le potentiel culturel existant à Ouahigouya, ensuite de vérifier la capacité des filières culturelles à produire des richesses et des emplois, et enfin de formuler des propositions pour capter et amplifier les flux économiques générés par ces filières et les canaliser de façon à les mettre au service du développement local. Après quoi, il conviendra de déterminer les axes autour desquels la Coopération Chambéry - Ouahigouya pourrait jouer un rôle structurant et efficace.

Il convient de définir ce que nous entendons ici par « culture ». Au-delà des arts et de l'artisanat, la culture désigne cette dimension de la vie sociale au sein de laquelle se construisent et se transforment les représentations qu'une société donnée se fait d'elle-même et du monde qui l'entoure. Les croyances, les modes de vie, les coutumes, les savoir-faire, les arts, l'artisanat, la connaissance, les modes de transmission sont autant de segments de culture à travers lesquels une société façonne son identité et son imaginaire collectif. Par conséquent, notre étude ne s'intéresse pas seulement aux arts et à la création mais à l'ensemble du patrimoine culturel de Ouahigouya, qu'il soit historique, matériel ou immatériel, ainsi qu'à l'économie créative locale.

Qu'est-ce qui fait la spécificité de Ouahigouya et du Yatenga ? Quelles sont les activités à caractère culturel les plus importantes à Ouahigouya et dans sa région ? Quels sont les différents métiers qui existent autour de ces activités ? Comment ces acteurs sont-ils structurés et organisés ? Quels sont leurs besoins et les difficultés qu'ils rencontrent ? Quelle est la contribution de ces activités à l'économie locale ? Quelles passerelles existent entre le domaine de la culture et le monde de l'éducation ? Outre le secteur de la culture, quelles sont les principales activités économiques de la région ? Quel est le niveau du tourisme à Ouahigouya et quel est son impact sur l'économie ?

Ces questionnements ont sous-tendu l'investigation menée dans le cadre de cette étude. À partir des éléments de réponse identifiés et de leur analyse, il s'agit d'élaborer des stratégies pour mettre en valeur les atouts et les potentialités identifiés et d'apporter des réponses aux besoins et aux insuffisances constatés. Ces stratégies devront trouver leur complémentarité dans le cadre d'une politique transversale cohérente. Une fois formulée, cette politique devra être traduite en programmes d'actions et donner naissance à des outils de mise en œuvre des dits programmes.

### **III. Synthèse des constats**

#### **A. Mutations démographiques, sociologiques et culturelles**

Les changements démographiques qui sont à l'œuvre à Ouahigouya et dans le Yatenga (croissance démographique, rajeunissement de la population, urbanisation) ont des répercussions sociologiques et culturelles importantes. La situation actuelle du secteur de la culture combine des pratiques culturelles héritées de la vie rurale traditionnelle et des pratiques nouvelles liées à l'urbanisation et aux mutations qui l'accompagnent.

Cette juxtaposition donne naissance à de nouvelles dynamiques culturelles. On assiste notamment à la semi - professionnalisation des activités liées aux loisirs des jeunes (soirées, concerts, clubs vidéos, spectacles de danse...) qui, faute d'un environnement structuré et de dispositifs d'accompagnement, peinent à sortir de la précarité et de l'informel.

#### **B. L'émergence d'une économie de la culture : un processus à accompagner**

Loin d'être organisée en filières structurées, un embryon d'économie de la culture est en train d'apparaître, encore fortement marquée par son caractère informel. De nouvelles pratiques voient le jour, qui donnent naissance à de nouveaux métiers et à de nouvelles activités économiques. Les acteurs du secteur privé et de la société civile font preuve de dynamisme et d'innovation pour s'adapter aux contraintes et tirer profit des nouvelles opportunités. Les troupes de jeunes danseurs qui vivent de l'autoproduction de spectacles (telles Nandjelet ou Badema), les boutiques de vente de supports audiovisuels, de location ou de réparation de matériel audiovisuel (comme le semi-grossiste « le Roi » et son magasin « Sono Nord – l'Univers de l'audio-visuel »), la production et la vente de produits artisanaux, la timide émergence d'une offre touristique, constituent autant d'initiatives nouvelles qui méritent d'être accompagnées.

Mais les difficultés rencontrées sont nombreuses. La faiblesse du marché local et la prédominance de l'informel limitent le développement de ces initiatives. Les besoins en formation professionnelle et en infrastructures n'ont pas encore trouvé de réponse.

Il est donc essentiel de réfléchir à la manière dont les pouvoirs publics (autorités territoriales, services déconcentrés, services centraux des ministères) et leurs partenaires (opérateurs culturels privés, associations locales, acteurs de la coopération internationale) peuvent accompagner le processus qui est en route. Cette stratégie devra prendre en compte les contraintes mais aussi les atouts repérés. La position géostratégique de la ville de Ouahigouya et les avantages qu'elle en retire, la richesse du patrimoine culturel et historique et le dynamisme de la société civile constituent un potentiel fort à mobiliser dans le cadre d'une approche transversale et multisectorielle cohérente.

## **IV. Les enjeux à prendre en compte**

### **A. La culture, une composante identitaire à mettre en valeur**

Comme nous l'avons souligné, la culture, c'est d'abord la dimension par laquelle une société fabrique les représentations qu'elle se fait d'elle-même et du monde qui l'entoure, ainsi que son identité. La culture est donc une composante identitaire centrale, autour de laquelle se construisent les modes d'organisation sociale et politique, les systèmes économiques, les pratiques sociologiques, les croyances... Par conséquent, toute approche visant à élaborer une stratégie de développement doit impérativement la prendre en compte. L'action conduite avec succès par Bernard Lédéa Ouédraogo à partir des groupements « naam » le confirme.

Non seulement il importe de prendre en considération la culture, mais il convient aussi de la préserver et de la mettre en valeur. Dans le contexte international actuel, caractérisé par la prédominance de l'économie de marché et par une demande de biens culturels de qualité, les pays qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour protéger leurs expressions culturelles sont potentiellement menacés par les deux dangers que sont la marginalisation et l'uniformisation culturelles. Ils voient ainsi leurs cultures s'effriter et céder la place aux biens et services culturels produits et vendus à bas prix par les grandes multinationales culturelles. C'est par exemple ce qui est déjà en train de se produire à Ouahigouya dans le secteur de l'audiovisuel avec la prolifération des vidéos clubs. Il apparaît donc essentiel d'accompagner ces pays dans la mise en place d'un environnement favorable au développement et à l'épanouissement de leurs propres expressions culturelles.

### **B. La culture, un levier pour le développement local**

La culture, c'est aussi un ensemble d'activités économiques qui, au même titre que les autres secteurs, participe du processus de développement économique d'un territoire. Il est très important que les décideurs politiques et économiques prennent en considération le fait que les artistes et les créateurs ne sont pas seulement des amuseurs publics, mais qu'ils sont, comme n'importe quels autres travailleurs, des agents économiques qui, non seulement produisent des biens et des richesses, mais qui expriment aussi l'identité de la communauté. Dès lors que les activités de type culturel ont une dimension économique, elles constituent des segments de filières dont il faut accompagner la structuration et la professionnalisation.

## **V. Le projet proposé**

### **A. Objectif général**

Il s'agit de mettre en œuvre un projet de coopération culturelle décentralisée destiné à appuyer la mise en place d'une politique locale de développement culturel à Ouahigouya. Il nous semble important d'insister sur le fait que ce projet doit permettre de prendre en compte les besoins tels qu'ils sont exprimés à Ouahigouya et dans sa région d'une part, et d'enrichir le dialogue et les échanges interculturels entre

les deux villes d'autre part. Il doit aussi prendre en considération la dimension économique des activités culturelles et leur contribution potentielle au développement économique local.

## **B. Les stratégies préconisées**

Afin d'atteindre les objectifs proposés ci-dessus, nous préconisons une approche transversale, multisectorielle, articulant culture et économie, culture et tourisme, et culture et éducation, et prenant en compte les autres politiques sectorielles comme celles du commerce, des transports et de l'économie locale.

### **1. Favoriser la structuration et la professionnalisation des filières culturelles**

Comme nous l'avons vu plus haut, le milieu culturel à Ouahigouya présente des embryons de filières en cours d'émergence et dont la professionnalisation est à peine amorcée. La présence de certaines activités, notamment commerciales, telles que la production ou l'autoproduction de concerts et de spectacles, la production textile et artisanale, la production d'émissions radio et audiovisuelle, la distribution de supports audiovisuels, prouve que des segments de filière existent et qu'une économie de la culture, encore embryonnaire et totalement informelle, fait son apparition.

Cette dynamique, impulsée et portée exclusivement par les acteurs de la société civile, mérite d'être accompagnée par une stratégie à plusieurs volets. Le premier objectif est de **contribuer à la professionnalisation des métiers et à la structuration des filières culturelles**, en favorisant l'accès des acteurs concernés au savoir et à la connaissance d'une part, et en mettant à leur disposition des modules de formation professionnelle et d'accompagnement technique et financier adaptés à leurs besoins d'autre part.

Le deuxième objectif est d'**appuyer la création et la consolidation des micro-entités économiques existant dans les filières culturelles**. Cela requiert la mise en place de programmes d'accompagnement élaborés et mis en œuvre en partenariat avec la section régionale de la Chambre de commerce et d'industrie et avec l'antenne régionale de la Maison de l'Entreprise. Cette option, déjà évoquée à l'occasion des missions de terrain, paraît tout à fait envisageable. Ces programmes d'accompagnement consisteraient à faciliter la formalisation des projets d'entreprises : création de structures juridiques légales, enregistrement auprès des autorités, définition des stratégies de développement, élaboration de plans de financement, appui-conseil...

### **2. Mettre en valeur le patrimoine culturel pour développer le tourisme**

Même si la région du Yatenga n'est pas une destination touristique en soi, elle est le point de passage obligé d'un flux touristique de plus en plus important. Se pose alors la question des actions à mettre en œuvre pour capter ce flux et inciter les voyageurs à séjourner quelques jours à Ouahigouya avant de poursuivre leur route. **L'un des principaux éléments de réponse – et tous les acteurs et décideurs locaux en sont parfaitement conscients – se situe dans la richesse du patrimoine**

**culturel local.** Ce patrimoine comporte trois composantes qui constituent à la fois des fibres identitaires précieuses pour les populations locales et des centres d'intérêt potentiels pour les visiteurs : l'histoire du royaume du Yatenga, les arts du spectacle dits « traditionnels » et l'artisanat.

### **3. Favoriser l'accès à la connaissance et à l'information**

Parce que l'accès aux savoirs et à une information variée, fonctionnelle ou ludique, constitue un droit universel indispensable à la construction d'un homme et d'une société, il est primordial d'en faire un impératif dans la conception de toute stratégie de développement local. La société du Yatenga traverse une période de mutation profonde qui rend plus nécessaire encore un accompagnement par l'éducation formelle et informelle, le savoir et l'information. Concrètement, il s'agit de développer des outils favorisant l'accès à l'information et adaptés aux besoins et au profil des bénéficiaires. Ainsi, le livre, outil très académique, n'est pas toujours le meilleur support pour la transmission des connaissances dans une société qui n'est que partiellement alphabétisée. Il importe donc de mobiliser et de faire évoluer les systèmes d'information déjà existants à Ouahigouya et dans sa région (bibliothèques, salle de projection TV5, radios locales, publications...) afin de les inscrire dans une logique de réseau qui associerait tous les opérateurs identifiés autour de priorités d'actions définies en concertation et mises en œuvres dans un souci de mise complémentarité et de mutualisation des moyens.

## **C. Les outils à mettre en place**

La mise en œuvre des stratégies formulées ci-dessus nécessite un certain nombre d'outils. Nous avons fait le choix de présenter ici l'ensemble des outils qu'il conviendrait de développer à terme, même si tous ne pourront pas être créés d'emblée dans le cadre de la coopération Chambéry – Ouahigouya.

### **1. Pour appuyer le développement économique des filières culturelles**

#### **Un festival de spectacle vivant à vocation régionale et nationale : un outil multifonctions**

Parce que le festival permet de concilier des intérêts distincts et complémentaires, il nous paraît être un moyen pertinent pour :

- valoriser les pratiques culturelles locales,
- susciter des dynamiques structurantes pour les filières artistiques,
- construire des passerelles avec les réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux,
- nourrir les échanges interculturels avec les partenaires chambériens et autres,
- capter le flux touristique et répondre à ses attentes,
- élargir la gamme des activités économiques de la ville,
- renforcer le rayonnement de Ouahigouya dans la région et dans le pays.

Pendant burkinabè de la manifestation chambérienne Lafi Bala, ce festival annuel devra, au-delà de sa fonction de diffusion, constituer un véritable outil pour la

structuration et la professionnalisation des filières du spectacle vivant et pour le développement économique local.

### **Un Centre d'appui aux initiatives économiques et culturelles (CAIEC)**

Conçu comme un lieu ressources destiné à accompagner le développement économique des filières culturelles, ce centre aurait une double mission :

- **l'appui aux entreprises culturelles**

Mise en place en partenariat avec la Maison de l'Entreprise et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, cette fonction du CAIEC viserait à offrir aux entrepreneurs culturels de Ouahigouya et de ses environs des d'outils pour faciliter le lancement, le développement, ou la formalisation d'une initiative économique dans le domaine de la culture. Il s'agirait dans un premier temps d'inclure des initiatives culturelles dans les actions déjà menées en ce sens par la Maison de l'Entreprise et la Coopération Chambéry – Ouahigouya et d'intégrer cet accompagnement à la mission permanente du CAIEC. Les porteurs de projet pourraient ainsi bénéficier des services d'accompagnement suivants :

- Aide à la formalisation des initiatives (enregistrement de la société, gestion administrative...)
- Appui-conseil (diagnostic, mise en relation avec un réseau d'experts, gestion financière...)
- Appui technique (accès au téléphone et au fax, accès Internet, matériel informatique, location d'une boutique à des tarifs avantageux...)
- Appui financier (accès au micro-crédit, aides au démarrage...)
- Mise à disposition d'information et de documentation sur la création ou la gestion d'entreprises, production de supports adaptés à un public d'entrepreneurs souvent semi-lettrés

- **l'appui aux filières du spectacle vivant**

Le CAIEC serait aussi un lieu ressources au service des acteurs du spectacle vivant qui souhaitent se professionnaliser. Pour que les artistes soient en mesure de produire des créations de qualité, il nous paraît indispensable de mettre à leur disposition **un lieu leur permettant de travailler dans des conditions matérielles et techniques appropriées**. Ce lieu ressources devrait comporter deux ou trois salles de répétition polyvalentes adaptées aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales, ainsi qu'une salle de spectacle de plein air avec une capacité d'accueil d'au moins 1000 places.

### **Les échanges artistiques internationaux et nationaux**

Parce qu'il est important de multiplier les références artistiques et parce que le partenariat Chambéry – Ouahigouya constitue un atout fort pour la diffusion de la création burkinabè et la promotion des échanges artistiques Nord-Sud, un programme d'échanges artistiques, sous la forme de rencontres, de résidences ou d'ateliers croisés, permettrait en effet d'enrichir le processus de création artistique à travers une

meilleure connaissance mutuelle. Ils seraient aussi un moyen d'élargir le champ des opportunités de diffusion pour les artistes du Nord comme pour les créateurs du Sud, dans la mesure où ils facilitent l'accès à certains réseaux professionnels, nationaux ou internationaux.

## **2. Pour mettre en valeur le patrimoine culturel et développer le tourisme**

### **Un groupe de travail « culture et tourisme »**

Le développement du tourisme culturel, fondé sur la mise en valeur du patrimoine culturel constitue un terrain sur lequel il convient d'avancer avec prudence. Par conséquent, nous préconisons la création d'un groupe de travail chargé de conduire une réflexion sur la thématique « culture et tourisme » et d'élaborer un projet de tourisme durable qui soit éthiquement pertinent sur les plans culturel et ethnique.

Ce groupe de travail devra nécessairement associer l'ensemble des acteurs locaux et nationaux du secteur du tourisme (l'hôtellerie, les tours-opérateurs) et celui de la culture (associations culturelles coopératives d'artisanat...) ainsi que les familles gardiennes du patrimoine historique, mais aussi des historiens, des anthropologues et des sociologues du développement. L'objectif est de prendre en considération l'ensemble des questionnements sur les retombées et les répercussions du développement touristique.

### **Une Maison du Yatenga pour le tourisme et l'artisanat**

Le projet de structurer un ensemble d'activités autour du tourisme culturel et de l'artisanat pourrait donner naissance à une Maison du Yatenga dont l'objectif serait de faire la promotion des spécificités culturelles de la région. Cette mission serait articulée autour de deux axes : développer le tourisme à partir d'une mise en valeur du patrimoine culturel d'une part ; contribuer au développement économique en valorisant la production artisanale locale d'autre part.

## **3. Pour l'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information : une Cité des Savoirs**

Outil nécessaire au renforcement du capital humain et du capital culturel par la facilitation de l'accès à la connaissance, cette Cité des Savoirs résulterait d'un réaménagement du site de l'actuelle Maison des jeunes et de la culture. Ainsi, les composantes suivantes, déjà existantes, seraient conservées et mises au service d'un projet global : la Bibliothèque municipale, le Centre Info Jeunesse, la salle de diffusion TV5.

À ces modules, nous proposons d'ajouter un service d'aide à la formation et à la professionnalisation, chargé de centraliser et de diffuser l'ensemble de l'information disponible sur les dispositifs existants à Ouahigouya et au Burkina Faso en matière de formation professionnelle. Travaillant en lien avec les services du ministère de l'emploi et de la jeunesse et du ministère de la Culture, avec le CAIEC et l'Université de Savoie, ce service aurait pour mission d'organiser des sessions de formation aux métiers de la culture (montage de projets culturels, management, sonorisation, régie de spectacle, journalisme culturel...).

Nous proposons que l'actuelle salle de spectacle de la MJC soit réaménagée en salle de conférence permettant d'accueillir des séminaires, des sessions de formation ou des réunions d'information. Cette salle serait utilisée pour les activités organisées par la Cité des Savoirs elle-même et pourrait également être louée à des partenaires extérieurs.

Les deux salles de répétition actuellement disponibles seraient réaménagées l'une en salles de cours et de formation, l'autre en bureaux administratifs et en espace d'accueil et d'information.

#### **4. Un programme de sensibilisation culturelle en direction des jeunes**

##### **Interventions en milieu scolaire**

Menées dans le cadre d'un programme de sensibilisation des jeunes populations aux pratiques artistiques, ces interventions en milieu scolaire consisteraient à organiser des spectacles de musique, de danse, de théâtre, de conte ou de poésie dans les écoles ainsi que des ateliers impliquant les enfants et les jeunes. Ce programme, financé par la diaspora Yadega, associerait les écoles, collèges et lycées de la région, la DPEBA, le FESCASY, les artistes locaux et les associations culturelles et éducatives comme l'ARCAN ou la DSF. Les créations artistiques réalisées dans ce cadre pourraient être montrées à l'occasion du FESCO et du FESCASY.

##### **Un réseau d'espaces scéniques dans les quartiers**

La Cité des Savoirs pourrait également être chargée de coordonner la construction de trois petits espaces scéniques répartis sur l'ensemble du territoire urbain. Congus sur le modèle de la petite scène construite par l'ARCAN, ces infrastructures seraient peu coûteuses et constitueraient des espaces d'expression accessibles à tous et notamment aux jeunes générations. A la fois outils éducatifs et culturels, lieux de diffusion et de production de spectacles, ces espaces seraient confiés à des structures déjà implantées et opérant dans les quartiers. L'identification des organisations porteuses pourrait se faire par une procédure d'appel d'offre qui permettrait de sélectionner les associations, troupes ou groupements les plus actifs et les plus structurés. Ce réseau d'espaces de diffusion pourraient mutualiser un certain nombre de moyens (matériel, production, communication...) et élaborer une programmation commune.

#### **D. Le rôle de la coopération Chambéry – Ouahigouya**

Du fait de l'ampleur des besoins identifiés, le projet proposé dépasse nécessairement le cadre du seul partenariat Chambéry – Ouahigouya. Il est donc indispensable de considérer ce dernier comme la composante centrale dont l'effet levier permettrait la mise en place d'un projet à dimension régionale. Dans ce cadre, la coopération Chambéry – Ouahigouya pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- Appui institutionnel à la Mairie de Ouahigouya
- Appui à la mise en place des outils de développement culturel présentés ci-dessus
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie « culture et tourisme »

- Appui financier
- Une logique de compagnonnage Nord-Sud associant les élus, les services municipaux, et les acteurs de la société civile de chacune des deux villes

## **E. Conditions préalables, contraintes, faisabilité**

### **1. Les contraintes à prendre en compte**

#### **L'insuffisance des ressources humaines formées**

L'absence ou le déficit de personnel municipal sensibilisé aux problématiques du développement local et formé aux métiers de la culture est une contrainte majeure. En réponse à ce besoin, un accompagnement consisterait d'abord à appuyer la mise en place de la cellule « Développement local et culture » et ensuite à contribuer à la formation de son personnel. En complément de cet accompagnement, nous préconisons la mise en place d'un mode opératoire faisant intervenir un opérateur délégué chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de développement local et d'économie créative.

#### **La faiblesse des ressources financières disponibles**

Avec un budget communal total situé aux alentours de 300 millions de francs CFA et une dotation budgétaire de 800 000 FCFA consacrée à la culture, les ressources de la mairie de Ouahigouya mobilisables pour une telle politique sont clairement insuffisantes. Il faudra donc, au moment de l'élaboration détaillée des outils et des infrastructures à mettre en place, réduire autant que possible le coût de leur fonctionnement et recourir à une diversification des sources de financement.

#### **La nécessité d'une approche multisectorielle et transversale**

Parce que la culture est une composante identitaire qui traverse tous les secteurs d'intervention publique et que faire de « la culture pour de la culture » est un luxe qu'un territoire en développement ne peut se permettre, tout projet de développement local fondé sur des activités culturelles doit nécessairement se construire selon une approche transversale et multisectorielle articulant culture, développement économique et éducation.

Concrètement, cela signifie que ce projet de coopération culturelle devrait être porté non seulement par les services en charge de l'action culturelle et des relations internationales mais aussi par les responsables du développement, de l'éducation, de l'action sociale et du tourisme des deux collectivités locales.

### **2. Modèle organisationnel et mode opératoire préconisés**

Prenant en compte les contraintes énoncées ci-dessus, le modèle proposé repose sur les axes suivants :

- Confier la maîtrise d'œuvre à un opérateur délégué extérieur (ACDIL)
- Recruter un coordonnateur spécialisé dans les questions de développement culturel qui opèrerait au sein de l'ACDIL
- Mettre en place un comité de pilotage

- Fournir un appui technique qui pourrait être assuré par la Coopération Chambéry – Ouahigouya et qui mobiliserait l'ensemble des partenaires chambériens concernés

## **VI. Programme d'action proposé**

Le programme d'action est proposé sous forme de tableaux à la fin du rapport (Troisième partie – IV).

## **VII. Conclusion**

Le projet proposé ici arrive à point nommé, dans un contexte où pouvoirs publics africains, acteurs du développement et organisations internationales sont à la recherche de nouvelles dynamiques pour nourrir et asseoir le processus de développement. Parmi les pistes disponibles, celle qui consiste à privilégier des stratégies associant culture et développement constitue sans aucun doute l'une des plus pertinentes et retient l'attention d'un nombre croissant d'opérateurs (Etats, collectivités locales, acteurs de la société civile, organisations internationales...). A ce titre, la mise en place d'un programme de développement économique local s'appuyant sur les potentialités culturelles du Yatenga pourrait constituer un projet pilote majeur et nourrir l'élaboration d'un modèle d'action à développer.

# BIBLIOGRAPHIE

## Documentation transmise par la Coopération Chambéry - Ouahigouya

- ACDIL, *Evaluation du programme de coopération décentralisée entre les villes de Chambéry (France) et de Ouahigouya (Burkina Faso) - Rapport final*, Evaluation réalisée avec l'appui du F3E pour la Coopération Chambéry - Ouahigouya, janvier 2006
- Sembene Mamadou, Bazié Mathias, *Appui post-évaluation de la coopération décentralisée Chambéry - Ouahigouya - Rapport général*, Association Chambéry Ouahigouya, 2006
- CIEDEL, *Evaluation de Lafi Bala 2005 - Rapport final*, mai 2006
- *Projet de société*, Commune de Ouahigouya, 2002
- Documents de travail et brochures diverses remis par la Coopération Chambéry - Ouahigouya et la municipalité de Chambéry

## Documentation collectée à Ouahigouya

- Abdoul Salaam Boly, *Analyse sur la situation des secteurs de l'économie du Yatenga - Ouahigouya*, Chambre de commerce d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso, Section territoriale du Nord, juin 2003
- BACED, *Rapport de l'étude des potentialités culturelles et artistiques de la province du Yatenga - Version provisoire*, ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC II), novembre 2004
- *Plan communal de développement 2008-2012 (version provisoire)*, Commune de Ouahigouya, juillet 2008
- PDM (Partenariat pour le développement municipal) / APREL, *Programme de relance des économies locales (REEL) - Document de cadrage de l'étude de Ouahigouya et de son hinterland*, juin 2005
- Ouédraogo Abdoulaye, *Approfondissement des perspectives démographiques et de leurs implications dans le domaine agrosylvopastoral : cas de la ville de Ouahigouya et de son hinterland*, Processus ECOLOC, EPCD, 2006
- Antenne régionale de Maison de l'Entreprise, *Etude des entreprises de la zone de Ouahigouya et de leurs besoins*, non daté
- *Ouahigouya Tribune - trimestriel d'information communal*, n° 12, avril - mai - juin 2008
- Documents de travail et brochures diverses remis la municipalité de Ouahigouya et les acteurs locaux

### **Autre documentation utilisée**

- *Rapport sur l'économie créative*, CNUCED, 2008
- *Territoires de la création : artistes, institutions et opérateurs culturels pour un développement durable en Afrique*, Actes des Rencontres internationales, Lille Grand Palais, AFAA et Culture et développement, septembre 2000
- Francisco d'Almeida, Marie-Lise Alleman, *Les industries culturelles des Pays du Sud – enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle*, OIF, 2004
- Dossier « Tourisme et culture : un mariage d'intérêts », *Le Courrier de l'UNESCO*, août 1999

## **ANNEXE 1 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA METHODOLOGIE UTILISEE**

La démarche méthodologique utilisée est articulée autour des étapes suivantes :

- Collecte de documents

Il s'est agi de recueillir toute documentation susceptible de nourrir l'analyse du contexte et l'analyse de terrain (rapports d'évaluation, études, données statistiques, rapports de missions, rapports d'activités, dossiers de présentation, dossiers de presse, rapports de réunion, conventions, ouvrages, brochures, documents de travail...).

- Analyse bibliographique

Les documentations recueillies ont été analysées à la lumière des problématiques de l'étude.

- Repérage des principaux acteurs à Chambéry, à Ouahigouya et à Ouagadougou (services municipaux, associations, partenaires...)
- Entretiens individuels semi-directifs et réunions de groupe avec les acteurs repérés, à Chambéry, à Ouahigouya et à Ouagadougou
- Visites de réalisations et d'infrastructures culturelles à Chambéry et à Ouahigouya
- Analyse des infrastructures culturelles existantes (activités menées, moyens humains et financiers disponibles, modes de fonctionnement...)
- Collecte de données économiques sur les activités culturelles locales (sous réserve que celles-ci existent)

Il s'est agi d'évaluer les retombées économiques réelles générées par les activités de type culturel (artisanat, spectacles, vente de cassettes, rémunérations diverses...) et d'établir une estimation des retombées potentielles dans le cas d'une structuration progressive des filières.

- Dépouillement et analyse des données et des informations collectées
- Rédaction d'une synthèse des constats
- Restitution / concertation avec les deux groupes de travail à Chambéry et à Ouahigouya
- Ateliers de travail et formulation des premières hypothèses
- Deuxième confrontation des hypothèses à l'analyse de terrain
- Ateliers de travail et formulation des conclusions
- Rédaction du rapport provisoire
- Restitution / concertation avec les deux groupes de travail à Chambéry et à Ouahigouya
- Rédaction et remise d'un pré-rapport final

- Concertation avec les deux groupes de travail à Chambéry et à Ouahigouya
- Rédaction et remise du rapport final
- Restitution finale et élargie à Chambéry

Missions :

Une mission à Chambéry a été effectuée les 23 et 24 juin 2008.

L'investigation à Ouahigouya s'est faite à l'occasion de trois missions :

- Mission préparatoire : 17 – 19 juillet 2008
- Mission 1 : 24 juillet – 1<sup>er</sup> août 2008
- Mission 2 : 6 – 13 septembre 2008

Chaque temps d'investigation a été suivi d'une restitution - concertation auprès des partenaires burkinabè pour ajustement de la démarche.

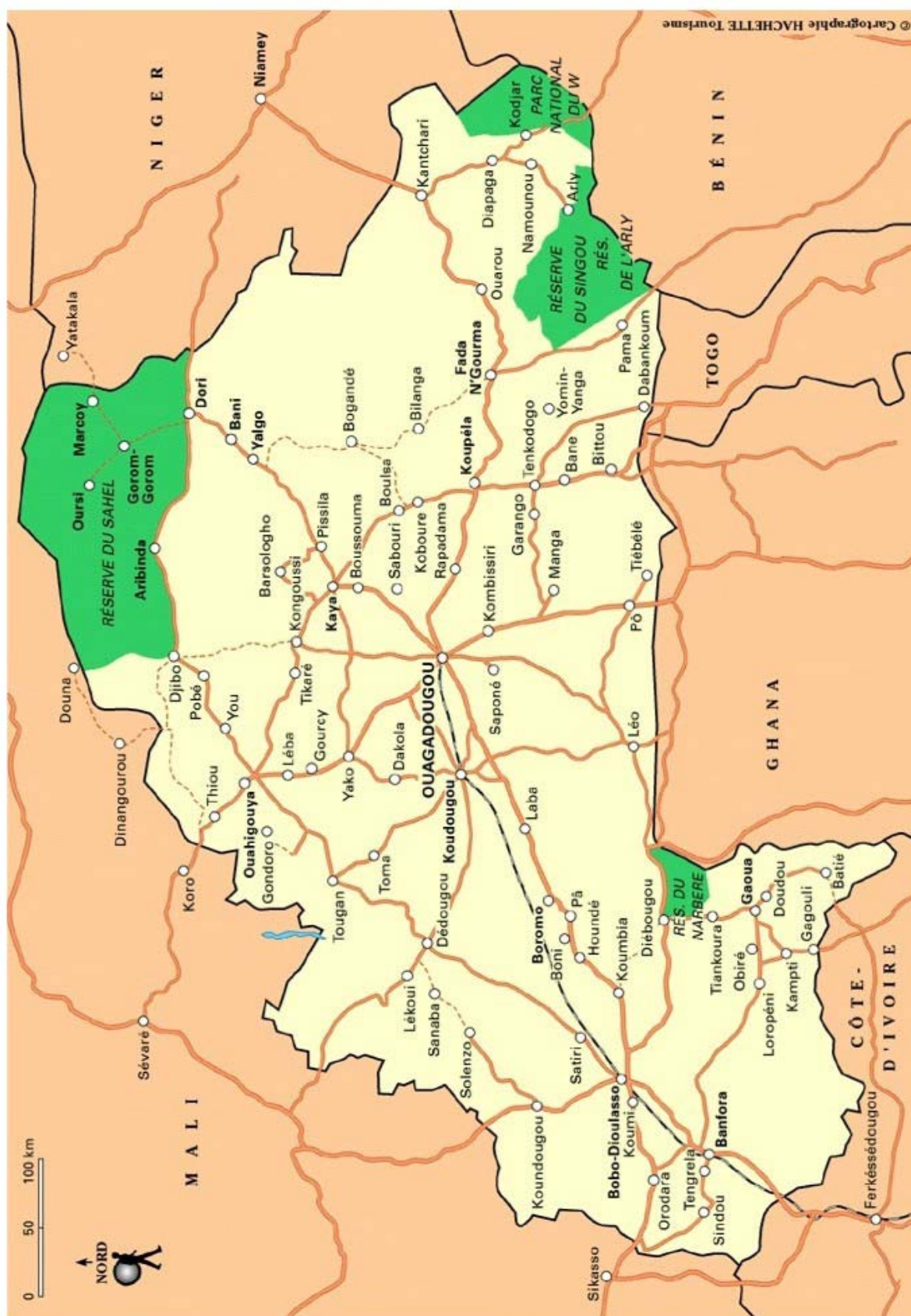
## **ANNEXE 2 - LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTREES A CHAMBERY**

Voir le document ci-joint.

## **ANNEXE 3 - LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTREES AU BURKINA FASO**

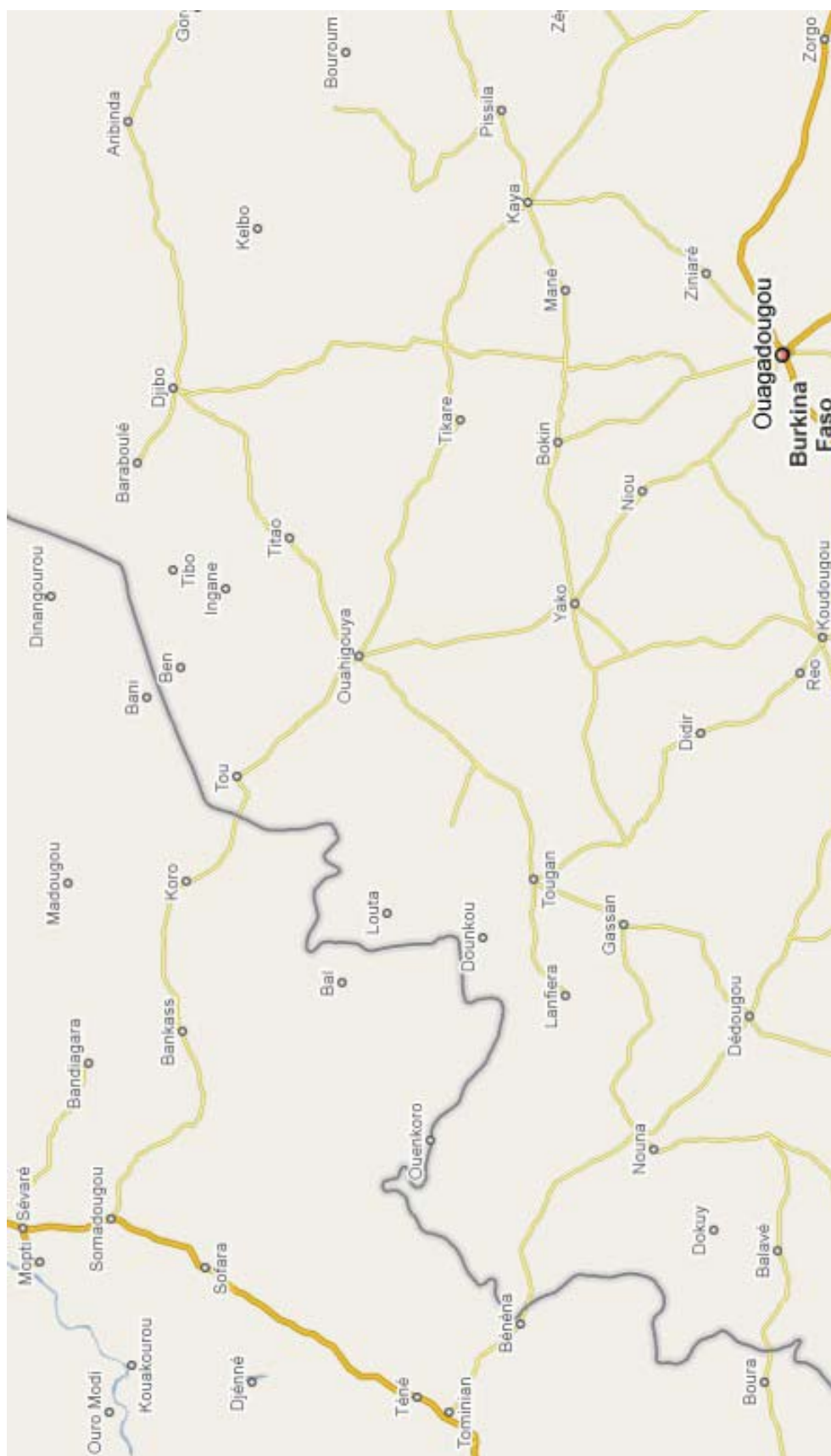
Voir le document ci-joint.

## ANNEXE 4 - CARTE DU BURKINA FASO



Source : [www.routard.com](http://www.routard.com)

## ANNEXE 5 - CARTE DE LA REGION DE OUAHIGOUYA



Source : <http://maps.google.fr>

## ANNEXE 6 - DONNEES CHIFFREES SUR LE FLUX TOURISTIQUE TRANSITANT PAR OUAHIGOUYA

**Nombre de touristes enregistrés à la sortie du territoire burkinabè, en provenance de Ouahigouya et en direction de Mopti (Mali).**

| Année                                                 | Touristes enregistrés |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|
| 2005                                                  | 170                   |
| 2006                                                  | 250                   |
| 2007                                                  | 330                   |
| 2008 (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trimestres) | 315                   |

Source : Commissariat de Police de Thiou

52 nationalités étrangères non africaines sont enregistrées chaque année. Parmi les plus fréquentes, on trouve les Français, les Suisses, les Belges, les Allemands, les Hollandais, les Italiens, les Britanniques, les Autrichiens, les Espagnols, les Luxembourgeois, les Norvégiens, les Canadiens ou encore les Américains.

**Nombre de laissez-passer touristiques délivrés aux véhicules à l'entrée du territoire burkinabè à Thiou**

| Année                 | Laissez-passer délivrés |
|-----------------------|-------------------------|
| 2006                  | 947                     |
| 2007                  | 1014                    |
| 2008 (au 9 septembre) | 741                     |

Source : Douanes de Thiou

Remarque importante : ces laissez-passer sont délivrés aux véhicules étrangers à leur entrée sur le territoire burkinabè, et non à titre individuel. Ces chiffres ne prennent pas en compte les laissez-passer délivrés à d'autres points d'entrée sur le territoire.

**Nombre de fiches d'hôtel remises à la Police par les hôtels de Ouahigouya**

| Année | Fiches d'hôtel enregistrées |
|-------|-----------------------------|
| 2005  | 2032                        |
| 2006  | 1803                        |
| 2007  | 2332                        |

Source : Direction régionale du Nord de la Police nationale

Les plus grandes fréquentations sont enregistrées entre octobre et février.

Ces données ne permettent pas d'isoler les touristes des autres visiteurs (coopérants, professionnels en mission, participants à des séminaires ou des conférences...).

## **ANNEXE 7 - LISTE DES SITES A CARACTERE HISTORIQUE**

### **Sites situés dans la ville de Ouahigouya**

- le Palais royal du Yatenga
- la Place Naba Kango
- le Tamarinier de l'Entente
- la Maison du Colon (ou Maison rouge)
- le Lycée Yadega

### **Sites situés dans les environs de Ouahigouya**

- les tombes royales de Somiaga
- la Mosquée de Ramatoulaye (à 25 km de Ouahigouya)
- la maison souterraine de Cononga (à 10 km de Ouahigouya)
- les sources de Kombri (35 km de Ouahigouya)
- les caïmans sacrés de Ninigi
- les sites d'orpaillage de Dore et de Yabonsgo

## **ANNEXE 8 - LISTE DES ARTISTES ET TROUPES DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT**

### **Les principales troupes de musique et de danse traditionnelles**

Troupes implantées à Ouahigouya :

- la Troupe théâtrale du Yatenga
- la Troupe Nandjelet (secteur 8)
- la Troupe Badema (secteur 2)
- la Troupe Nongtaaba (secteur 5)
- la Troupe Relwendé Naba Yadega

Troupes implantées dans les environs de Ouahigouya :

- la Troupe Nabonswendé de Baïla (Séguénéga)
- la Troupe Sidwaya (Séguénéga, secteur 3)

### **Artistes de musique « moderne »**

- François Belem
- Hyppolite Kané
- Bilazo

### **Troupes de théâtre implantées à Ouahigouya et ses environs**

- la Troupe de l'ARCAN (Association pour la Relance culturelle et artistique dans le Nord)
- la Troupe de l'association Droits Arts
- la Troupe de l'association ECLA (Être comme les Autres)
- l'ATL (Atelier Théâtre du Lorum)
- la Troupe théâtrale du Club de lecture de Gomponsom
- la Troupe scolaire de Ouahigouya
- la Troupe Atelier Théâtre du Loroum
- la Troupe théâtrale Jeunesse Espoir du Zondoma

## **ANNEXE 9 - LISTE DES EQUIPEMENTS CULTURELS**

### **Espaces de diffusion**

- |                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| • Le Stade municipal           | 2000 places (chiffre à confirmer) |
| • Le Ciné Palace               | 1000 places                       |
| • Le Ciné Yadéga               | 800 places                        |
| • Salle de spectacle de la MJC | 500 places                        |
| • Dancing de l'Amitié          | 700 places                        |
| • Le Baobab                    | 800 places                        |

Attention : les jauges données ici sont des estimations communiquées localement qui ne correspondent pas aux normes de sécurité en vigueur en Europe. Les éventuelles comparaisons avec les capacités d'accueil d'équipements français ou européens doivent tenir compte de cet élément.

### **Producteurs de concerts**

- Majed (propriétaire du dancing « le Baobab »)
- Cheriff Mamadou Coulibaly (journaliste culturel)
- Omar Kilema (travaille au Dancing de l'Amitié)
- Popito (travaille au Dancing de l'Amitié)

### **Manifestations culturelles locales**

- Le FESCO (Festival Sport et Culture de Ouahigouya)
- Le festival Liwaga (Séguénégué)
- Le FESCASY (Festival de la Culture et des Arts scolaires du Yatenga)
- Les Nuits culturelles dans les lycées
- Les Journées culturelles de Irim

### **Festivals nationaux délocalisés**

- Waga Hip Hop
- Dialogue de coprs
- Jazz à Ouaga

## ANNEXE 10 - L'ECONOMIE DE LA CULTURE A OUAHIGOUYA – EXEMPLES

### 1. Autoproduction de spectacles – l'exemple de la Troupe Nandjelet

La Troupe Nandjelet, composée d'environ 20 personnes, crée des spectacles de musique et de danse dont elle vend des représentations *live* (autoproduction) dans les villages environnants.

#### Budget de production pour une représentation

##### DÉPENSES

|                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| Location véhicule, carburant | 25 000 FCFA         |
| Location d'une salle         | 25 000 FCFA         |
| Publicité (radio)            | 50 000 FCFA         |
| Repas                        | 10 000 FCFA         |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>        | <b>110 000 FCFA</b> |

##### RECETTES

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Billetterie*          | 140 000 FCFA        |
| <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>140 000 FCFA</b> |

##### BÉNÉFICES

**30 000 FCFA**

Source : Troupe Nandjelet

\* : Le prix d'entrée varie entre 200 et 500 FCFA par personne. Le nombre d'entrées peut aller de 100 à 500.

Les chiffres qui figurent dans ce budget sont des estimations données par les responsables de la troupe. Ils correspondent à une moyenne et peuvent varier sensiblement en fonction des caractéristiques du lieu de représentation.

La Troupe effectue une vingtaine de représentations par mois, ce qui porte potentiellement le bénéfice à 600 000 FCFA, à répartir sur 20 personnes, soit 30 000 FCFA par personne. Pour élément de comparaison, le salaire minimum légal au Burkina Faso est aux alentours de 32 000 FCFA par mois.

## 2. Production d'un concert – simulation de budget

Cheriff Mamadou Coulibaly, journaliste culturel et producteur de concerts, nous a communiqué un certain nombre de chiffres qui nous ont permis d'établir la simulation de budget de production ci-dessous.

### Budget de production pour une prestation *live* d'un groupe de musique

#### DÉPENSES

|                                         |                     |
|-----------------------------------------|---------------------|
| Cachet (artiste de notoriété nationale) | 200 000 FCFA        |
| Location d'une salle avec sono          | 75 000 FCFA         |
| Publicité (radio)                       | 75 000 FCFA         |
| Hébergement des artistes                | 93 000 FCFA         |
| Restauration                            | 44 000 FCFA         |
| Droits d'auteur (BBDA)                  | 50 000 FCFA         |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>                   | <b>537 000 FCFA</b> |

#### RECETTES

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Billetterie*          | 500 000 FCFA        |
| <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>500 000 FCFA</b> |

#### BÉNÉFICES

**- 37 000 FCFA**

Source : Cheriff Mamadou Coulibaly, producteur de concerts

\* : sur la base de 1000 entrées payantes à 500 FCFA l'unité

Etant donnée la faiblesse du pouvoir d'achat, il est difficile de proposer un prix d'entrée qui dépasse les 500 FCFA si l'on veut espérer atteindre ou dépasser le seuil des 1000 entrées payantes. Cela implique de programmer des artistes capables d'attirer du public et d'avoir accès à des lieux de diffusion permettant d'accueillir au moins 1000 personnes.

Cette simulation montre la difficulté de rentabiliser un concert *live*. Si l'on choisit de programmer un artiste local moins connu, on peut négocier un cachet plus abordable mais le nombre d'entrées vendues sera moins important. Dans ce contexte, il est donc tentant d'organiser des concerts en *play-back* qui permettent de faire l'économie de la location d'une sono complète et faire baisser le cachet, et donc de réduire sensiblement le montant des dépenses.

### 3. Fonctionnement d'une unité de tissage

Sur la base de données chiffrées communiquées par la responsable de l'unité de tissage du Centre Basnéré (centre de formation et de production du Groupement Naam), nous avons reconstitué le coût de production d'un pagne tissé.

#### COÛTS DE PRODUCTION

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Achat du fil         | 2000 FCFA        |
| Achat de la teinture | 250 FCFA         |
| Main d'œuvre         | 1000 FCFA        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>3250 FCFA</b> |

#### PRIX DE VENTE 5000 FCFA

#### BÉNÉFICES 1750 FCFA

*Source : Centre Basnéré, Groupement Naam*

Ainsi, la fabrication d'un pagne génère une rémunération de 1000 FCFA pour la tisseuse qui l'a confectionné et un bénéfice de 1750 FCFA qui sera réinvesti dans la production. L'unité de tissage du Centre Basnéré emploie ainsi 5 tisseuses à plein temps et génère un chiffre d'affaires annuel de 3 113 000 FCFA. Des chiffres qui attestent de l'existence d'une réelle économie locale autour de l'artisanat et de la filière du tissage.

Par ailleurs, une étude menée au sein du Centre Basnéré a montré que l'achat des matières premières en grande quantité permettrait de réduire le coût de production de 500 FCFA. Cette donnée confirme l'intérêt d'une éventuelle mutualisation des moyens de production ou de la mise en place d'une centrale d'achat associant les différentes unités de productions établies dans la région de Ouahigouya.